# Le patrimoine agricole et horticole au Québec

Québec

85-3146/

# Le patrimoine agricole et horticole au Québec

***ÉTAT DE LA SITUATION ET RECOMMANDATIONS***

Rapport préparé par
Jean Provencher

Commission des biens culturels du Québec

# Le patrimoine agricole et horticole au Québec

Cap Tourmente, le plus vieux paysage agraire du Québec. Champlain y fonda le premier établissement agricole de la Nouvelle-France. (ANQ)

« Le travail de la terre » à Abénaki spring,
Comté Arthabaska, 1934
Photographie coloriée à la main
C. Woodman
Collection privée

Le contenu de cette
publication a été réalisé par
la Commission des biens culturels

Édition produite par
la Direction générale des
publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-06330-2
© Gouvernement du Québec 1984

## Commission des biens culturels du Québec

Monsieur Paul-Louis Martin, Président
Monsieur Jean Lavoie, Vice-président
Monsieur Serge Carreau, Vice-président
Monsieur Vrej-Armen Artinian, commissaire
Madame Madeleine Ferron, commissaire
Madame Jeannine Gaudet-Brault, commissaire
Madame Lise Gauvin, commissaire
Monsieur Jacques Lemieux, commissaire
Madame Anne MacLaren, commissaire
Madame Monique L. McClements, commissaire
Madame Jeannot Poulin, commissaire
Monsieur Georges-E. Sioui, commissaire

### Secrétariat

Madame Micheline Girard
Madame Micheline Lafrance
Madame Linda Larose

### Siège social de la Commission:

5, rue Cul-de-Sac, Québec, G1K 4H6
(418) 643-8378

# Table des matières

Remerciements 9
Préface 11
Mandat du consultant 13

**I Introduction 15**

**II L'importance de la vie agricole québécoise 16**

**III Le paysage 19**

Un héritage de sites et d'identités 19
Recommandations 26

**IV Le foncier 26**

Un ensemble de terres fertiles 26

**V Le bâti 28**

Une variété de manières d'habiter 28
Le bâti protégé 37
— Les sites d'établissements 37
— Les complexes agricoles 37
— Les maisons rurales 37
— Les dépendances 38
— Les moulins 38
— Les villages 39
Recommandations 41

**VI Les savoirs, les techniques et l'outillage 43**

Une diversité de connaissances 43
— Les savoirs et les techniques 43
— Recommandations 46
— La culture technique 46
— Recommandation 48
— Recommandation 49
— L'outillage 50
Recommandations 52

**VII Le patrimoine agricole génétique 52**

Des souches de vie 52
— La part du Québec 55
Le patrimoine génétique végétal 56
— Le bleuet 56
— Le maïs 57
— La gourgane 57
— Le prunier 58
— Le pommier 59
Recommandations 63
Le patrimoine génétique animal 63
— Le cheval canadien 63
— La vache canadienne 65
Recommandations 69

**VIII Le patrimoine agricole documentaire 69**

Le legs des témoignages 69
1. Le MAPA 71
2. Les institutions d'enseignement 72
3. Les ANQ 73
4. Les organismes divers 73

Recommandation 73

**IX Conclusion et recommandations 74**

**Annexe I** Notes et références 83
**Annexe II** Liste des personnes consultées 84
**Annexe III** Bibliographie 87
**Annexe IV** Mémoire de la SECC 93

***Remerciements***

La Commission des biens culturels remercie chaleureusement tous les organismes et les personnes qui ont collaboré bénévolement à la production de cette étude. Ces intervenants, dont on trouvera la liste en annexe II, ont senti, comme nous, l'urgence d'établir quelques consensus à l'égard de l'héritage agricole et horticole et n'ont ménagé ni leur temps ni leurs conseils pour faire de cette démarche un véritable succès.

Nous avons également apprécié l'esprit de collaboration des autorités gouvernementales de tous les niveaux qui, par l'intermédiaire des chefs de service et des directeurs de stations et d'instituts, ont permis au consultant, Jean Provencher, d'avoir accès à l'expertise des professionnels et des praticiens de l'agronomie, de l'horticulture et du génie rural.

Finalement, la Commission désire exprimer ses remerciements à l'historien Jean Provencher pour le soin, l'intérêt et la qualité apportés à l'exécution de son mandat. Sa motivation personnelle et ses connaissances historiques étendues colorent ce document d'une façon particulière, contribuant largement à nous rendre impérative une plus grande attention à nos traditions populaires.

Paul-Louis Martin

## *Préface*

La publication de cette étude sur le patrimoine agricole et horticole au Québec s'inscrit dans une orientation nouvelle prise en 1978 par la Commission des biens culturels du Québec. Depuis lors, la consultation active des citoyens, des groupes et des conservateurs des biens culturels a mené la Commission à identifier plusieurs problèmes structuraux ou sectoriels qui apparaissent comme autant de blocages et de résistances à la sauvegarde de notre héritage culturel.

Parmi les sujets abordés récemment, citons ceux ayant trait à la place des amateurs dans l'archéologie, à la fiscalité des biens immobiliers anciens, aux ensembles conventuels, à l'architecture contemporaine en milieu ancien et, enfin, aux patrimoines maritime et industriel. La plupart ont déjà fait l'objet de recommandations proposées à l'attention du Ministre des Affaires culturelles, le patrimoine industriel étant encore seul au stade de la consultation.

Selon l'envergure et l'intérêt des sujets, la Commission avait aussi prévu rendre publics, autant que ses moyens le permettent, tous les renseignements et documents colligés ou étudiés. On trouvera donc ci-après le document de travail préparé par Jean Provencher qui propose une définition et trace les limites du patrimoine agricole et horticole à l'aide des rencontres et des interviews menées auprès des principaux intervenants dans ce secteur, représentants d'organismes, chercheurs indépendants, agriculteurs et praticiens.

Rappelons enfin que le contenu de ce document a été entièrement revu et approuvé par les participants des ateliers de travail qui se sont tenus à Québec, La Pocatière et Montréal les 13, 14 et 18 octobre 1983. L'objectif de cette consultation terminale était de dégager un certain nombre de consensus autour des positions de principe et des actions à entreprendre pour mettre davantage en valeur ce patrimoine particulier.

Il en est résulté un bloc de treize recommandations que les commissaires ont adopté et transmis au Ministre le 1er février 1984. Le texte de celles-ci apparaît également dans cette publication.

En véhiculant le plus largement possible les réflexions et les propositions des gens qu'elle consulte, la Commission des biens culturels souhaite favoriser une meilleure prise de conscience et démontrer l'intérêt que nous trouverons tous à mettre en valeur plus soigneusement les biens culturels qui nous unissent à notre espace rural.

Il convient d'établir très clairement au départ qu'en vertu de son mandat, la Commission des biens culturels n'est aucunement limitée aux activités ou politiques de conservation du seul ministère des Affaires culturelles. La dimension élargie du patrimoine national la préoccupe également au plus haut point, si bien qu'elle considère et approfondit sans cesse les actions des autres ministères ou organismes de l'État qui influencent à leur façon le devenir de notre héritage collectif.

Cet examen de la situation du patrimoine agricole et horticole n'implique aucunement par ailleurs quelque visée d'appropriation que ce soit. Au contraire, la Commission favorise la prise en charge et le respect intelligent des valeurs du passé par chaque intervenant ou détenteur partiel et ce, dans le champ de ses propres compétences.

Point de visées impérialistes donc dans cette démarche, mais un objectif de sensibilisation aux multiples richesses et potentialités de nos traditions agricoles. Que ce document serve de miroir, d'outil de réflexion, d'inspiration pour une action de sauvegarde plus efficace et le but sera atteint.

***Mandat du consultant***

Le mandat du consultant, l'historien Jean Provencher, se résumait à ceci : définir et préciser la notion de patrimoine rural de type agricole dans l'espace rural contemporain du Québec ; identifier les agents d'orientations (ministères, universités, associations) et les principaux intervenants (producteurs, utilisateurs, agents) dans ce champ d'activités ; s'enquérir de leur degré de sensibilité et de leurs réactions à l'égard de la conservation de l'héritage matériel et intellectuel dont ils sont fiduciaires ; dresser la liste des dépositaires de biens culturels potentiels et s'enquérir auprès d'eux des conditions de leur conservation et de leur utilisation.

L'objectif de la Commission des biens culturels, dans ce cas-ci comme dans les cas du patrimoine maritime et du patrimoine industriel, est de produire un document-synthèse de type « situation paper » pouvant servir d'outil de consultation et de base aux dialogues qui s'ensuivent. Le travail a été effectué en vingt-trois semaines, par intervalles, entre février 1982 et octobre 1983.

Certes le lecteur pourrait s'attendre à trouver davantage de données sur plusieurs des questions fondamentales ici mises en cause : le statut économique actuel et prévisible du producteur agricole québécois, les incidences du déploiement de l'agriculture industrielle, les choix d'aménagement des zones agro-forestières, la comparaison avec les expériences étrangères, autant d'aspects de la problématique qu'il a fallu mettre en veilleuse faute de moyens et de ressources. La Commission a délibérément fait ce choix, risquant lucidement de simplifier un champ très complexe afin de se doter au moins d'un outil de travail, le premier en son genre à présenter une vue d'ensemble d'un héritage si vivant et toujours en évolution.

## I Introduction

Les agriculteurs québécois n'ont pas attendu les années 1960 pour commencer à parler de patrimoine. C'est là pour eux un terme très familier qu'ils utilisent depuis plusieurs générations et qui recouvre de nombreuses significations. Tantôt il n'a pas de limites et se réfère aux conditions les plus générales d'existence léguées par les ancêtres. Ce peut être le pays lui-même, les formes de la topographie ou l'ensemble des institutions. Tantôt il se rapporte à un bien particulier, tel l'église de la paroisse, la maison familiale ou le « roulant ». Ainsi, pour l'agriculteur, le mot « patrimoine » est polysémique.

Par définition même, l'agriculture et l'élevage visent à la production de végétaux et d'animaux. Depuis qu'il se livre à ces activités, l'homme a toujours tenté de produire davantage pour se nourrir, mieux vivre. Mais, depuis 150 ans, avec le développement des transports et celui des économies libérales, la vie agricole s'est beaucoup modifiée. Il faut désormais que l'agriculteur se préoccupe à la fois de productivité et de rentabilité.

L'invention et le perfectionnement de techniques appliquées à l'agriculture lui permettront dorénavant de disposer de moyens beaucoup plus puissants pour agir sur le milieu naturel. Et la plupart du temps, d'extensive qu'elle était, sa production deviendra intensive.

Au Québec, c'est durant la seconde moitié du XIX[e] siècle que commence ce mouvement de progrès. Les journaux agricoles, les spécialistes en agriculture lui font écho d'ailleurs. Ainsi, dès 1865, un périodique agricole de La Pocatière, la *Gazette des Campagnes*, identifie bien le phénomène et conseille à ses lecteurs d'imiter les industriels qui économisent considérablement en remplaçant les hommes par des machines. « Voyez comme tous les corps de métier progressent sous ce rapport. Aujourd'hui, on a des moulins pour tout. Que le cultivateur en fasse autant! »

Partout en Occident, l'agrandissement des marchés et la concurrence étrangère entraînent la spécialisation et obligent à l'abandon des espèces et des activités non rentables pour

l'époque. Nul ne peut survivre économiquement à moins de trouver un « créneau » qui lui soit favorable. Au XX[e] siècle, la pression sur l'agriculture ne fait que s'accentuer. La généralisation de nouvelles mesures d'hygiène et un certain nombre de découvertes médicales amènent un allongement de l'espérance de vie et, par voie de conséquence, un important accroissement de la population sur la planète. Les goûts et les besoins changent, se diversifient, se raffinent. Pour bien nourrir tout ce monde, l'agriculteur doit produire plus et mieux.

Par ailleurs, au début des années 1960, un terme pourtant ancien refait surface: le *patrimoine*. En Occident, en particulier en Europe, on sent le besoin de réagir face à la très grande uniformisation des modes de vie et de leurs expressions, devant cette poussée qui n'a souvent privilégié que la productivité et la rentabilité. Des travaux sont engagés dans de multiples domaines à la fois. Chaque pays à sa manière entreprend de faire l'inventaire de ce qui le particularise. L'agriculture et l'élevage n'échappent pas à ce mouvement. Il y aurait un patrimoine agricole qu'il est vital de préserver. Des biologistes, par exemple, préviennent qu'il faut sauvegarder la diversité au sein des espèces animales et végétales. Les acquis du passé, le maintien des différences se révèlent une police d'assurance pour l'avenir.

Et chez nous, au Québec, qu'en est-il d'une semblable réflexion, d'une telle prise de conscience? Quel est l'héritage agricole qui nous est transmis depuis plusieurs centaines d'années et comment le gérons-nous?

Cette étude porte sur le patrimoine agricole québécois. Nous allons tenter d'identifier toute son envergure, autant sur le plan fondamental qu'est l'espace rural agricole que dans ses biens, ses pratiques, ses techniques. Nous remarquerons sa très grande diversité. Il est à la fois un ensemble de lieux et de biens matériels et une somme de valeurs exprimées par ces lieux et ces biens. Nous demeurons conscients, d'autre part, que le patrimoine agricole québécois, par nécessité, se modernise. Nous n'en sommes plus au soc et à la charrue. Nier ce fait serait méconnaître la dimension économique et sociale, donc évolutive, de tout le phénomène.

Nous aurions pu être tentés de classer les divers éléments du patrimoine agricole selon une distinction entre le naturel et le culturel. Mais nous nous sommes refusés à cette dichotomie qui réduirait abusivement les dimensions de l'expérience humaine. Le patrimoine naturel, dans son sens restreint, réfère à ce qui n'a pas été modifié par l'homme. Pourtant, à l'exception des déserts chauds ou froids, rares sont les portions de l'espace terrestre où l'homme n'a pas imprimé sa marque, où il n'exerce pas une action directe ou indirecte. En réalité, il faut voir le patrimoine agricole comme le fruit d'un processus plus ou moins long d'interaction entre l'homme et son milieu.

## II. L'importance de la vie agricole québécoise

C'est depuis l'an mil qu'il y a des agriculteurs dans la Vallée du Saint-Laurent. À partir de cette époque, une grande famille linguistique amérindienne, que les préhistoriens appellent « iroquoienne », commence à se distinguer comme entité culturelle. Cette population a ceci de particulier qu'elle entreprend de cultiver la terre et développe un mode de subsistance basé essentiellement sur la culture du maïs, des haricots et des courges. La chasse, la pêche et la cueillette de fruits sauvages viennent compléter à l'occasion le régime alimentaire. Ici et là, depuis la région de Québec jusqu'au lac Ontario, les Iroquoiens habitent des villages formés de 40 à 50 longues maisons rectangulaires, rapprochées les unes des autres et orientées de manière à bien résister aux intempéries. Ils peuvent se retrouver ainsi jusqu'à 2 000 personnes par village à faire clan, à vivre d'abord de l'agriculture sur les terres les plus fertiles de cette région nord-américaine. Dans les territoires adjacents à ceux qu'habitent les Iroquoiens, vivent d'autres Amérindiens, les Algonquiens, qui eux ont un mode de subsistance basé sur la pêche, la chasse et la cueillette. Ces derniers sont des nomades qui se déplacent selon la disponibilité du gibier.

Au début du XVII[e] siècle, à l'arrivée des Européens, il existe au moins 17 tribus iroquoiennes réparties dans plus de 100 villages. L'équilibre des relations entre ces groupes est toutefois fragile. Les divers contacts avec les nouveaux arrivants provoquent rapidement des conflits entre les nations amérindiennes, sapent leur culture, déciment leurs effectifs et les refoulent loin des régions stratégiques. Et l'Européen en vient à occuper la place.

Pendant deux ou trois générations, le peuplement est lent à se faire. Néanmoins, dès le départ, l'agriculture apparaît comme une activité importante. Bon an mal an, les trois quarts de la population tirent ses moyens de subsistance de ce mode de vie. Et si la ville préserve pendant un temps une certaine tradition culturelle française, c'est à la campagne, à travers l'habitation, l'habillement, l'alimentation, l'outillage et les conditions de vie que la canadianisation des moeurs se fait sentir le plus rapidement. Le petit nombre d'habitants et les exigences du milieu — éloignement de la métropole, nature et localisation des ressources, conditions climatiques, attitudes et comportement des Amérindiens — exercent sur cette société une influence majeure. Bien qu'à diverses époques les dirigeants politiques incitent à la production de biens et de vivres propres à satisfaire les besoins de la mère patrie, l'agriculteur québécois travaille d'abord à sa subsistance.

D'ailleurs, au fil des décennies et même des siècles, c'est cette tendance à l'auto-suffisance qui étonne par sa persistance. Revoyons quelques témoignages touchant l'agriculteur de la Vallée du Saint-Laurent. En 1737, l'intendant Gilles Hocquart écrivait:

*« Les Canadiens sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux. Comme les arts n'y sont point gênés par des maîtrises, et que dans les commencements de l'établissement de la colonie les (ouvriers) étaient rares, la nécessité les a rendus industrieux de génération en génération; les habitants des campa-*

**Dans Charlevoix, les modes d'implantation des fermes créent un paysage rural remarquable: Cap-aux-Corbeaux. (Éditeur officiel du Québec)**

*gnes manient tous adroitement la hache; ils font eux-mêmes la plupart des outils et ustensiles de labourage; bâtissent leurs maisons, leurs granges; plusieurs sont tisserands, font de grosses toiles, et des étoffes qu'ils appellent droguet, dont ils se servent pour se vêtir eux et leur famille ».*

Plus de 50 ans plus tard, en 1789, la description de Nicolas-Gaspard Boisseau est la même:

*« Le printemps qui commence dans ce pays vers le 25 ou 26 avril, ils ensemencent leur terre ce qui dure environ quatre semaines, pendant laquelle ils sèment du blé, de l'avoine, des pois et des patates pour engraisser leurs animaux, du lin dont ils se font des chemises et autres vêtements, ils ont aussi des moutons avec la laine desquels, mêlée avec du fil, ils se font de bons habits. De sorte qu'ils n'ont recours aux villes marchandes que pour certaines choses dont ils ne peuvent absolument se passer, ou qu'ils ne recueillent pas sur leurs terres, telle que l'eau-de-vie, la mélasse, dont ils se servent pour sucre, le tabac en poudre, car pour celui à fumer ils en vendent en quantité chaque année, l'huile qui leur sert de chandelle ».*

En 1807, le voyageur John Lambert tient de semblables propos:

*« Les habitants possèdent presque toutes les ressources nécessaires à leur vie dans le cadre même de leurs familles. Ils cultivent le lin dont ils font la toile; leurs moutons leur fournissent la laine grâce à laquelle ils tissent l'étoffe dite « du pays ». Ils tannent les peaux de leurs bestiaux pour s'en faire des mocassins et des bottes. La laine filée leur sert à tricoter leurs bas et leurs bonnets rouges; leurs chapeaux d'été sont tressés avec leur paille. En plus de ces articles vestimentaires, ils font leur pain, leur beurre et leur fromage; leur savon, leurs chandelles et leur sucre; tout cela grâce aux produits de leurs fermes. Ils construisent leurs propres maisons, granges, étables et fours; fabriquent leurs propres charrettes, roues, charrues, herses et canots. Pour tout dire, leur ingénuité, inspirée tout autant par leur parcimonie que par leur situation isolée, a su leur procurer tous les objets nécessaires à la vie ».*

On pourrait ici faire suivre nombre d'autres témoignages qui tous viendraient reprendre cette description du mode de production de l'agriculteur québécois. Toutefois, à partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle, sous la poussée du progrès, l'agriculture de subsistance axée sur la satisfaction des besoins familiaux est fortement remise en question. L'agriculteur doit produire maintenant pour le marché urbain domestique ou les marchés américains et anglais s'il veut obtenir l'argent lui permettant de se procurer des biens manufacturés. Et on assiste alors, après 1875, à une réorientation de l'agriculture québécoise. Le cultivateur délaisse largement la culture des céréales pour s'adonner surtout à l'industrie laitière. Il s'initie à la pratique de l'ensemencement des espèces fourragères. Il porte encore plus attention au rendement de son troupeau de vaches laitières. Il devient un « patron » qui vend son lait à une fabrique de beurre ou de fromage. L'État paie des conférenciers agricoles, subventionne des sociétés d'industrie laitière, des écoles d'agriculture et des journaux.

À partir de 1900, bien que la population des campagnes diminue sérieusement au profit de celle des villes, l'industrie laitière se maintient. Le cultivateur québécois s'initie lentement aux techniques de l'ensilage, mis au point par le français Goffart, qui améliore et facilite l'alimentation des bestiaux tout au long de l'année. Mais la spécialisation laitière ne fait pas disparaître pour autant les tendances du cultivateur à l'auto-subsistance. Du moins, des témoignages le laissent croire. Dans la série d'études intitulées *Notre milieu*, publiées sous la direction d'Esdras Minville, Gérard Filion décrit en 1942 l'entreprise agricole typique du Québec:

*« L'agriculteur québécois pratique ce qu'on appelle la culture mixte, en opposition à cette autre forme d'exploitation qui s'appelle la monoculture et qu'on retrouve dans les provinces des prairies, dans le centre et dans l'ouest des États-Unis. Sur une ferme moyenne de la plaine des Laurentides, on trouve un peu de tout: champs de céréales, champs de fourrages pour l'hivernement et la pâture des bestiaux, quelques acres de pommes de terre, un jardin potager et presque toujours un petit verger, assez souvent une érablière; la grange-étable abritera deux ou trois chevaux, une dizaine de*

*vaches laitières, sept ou huit moutons et autant de cochons; à côté, vous trouverez assez souvent un poulailler de cinquante à cent volailles* ».

C'est là la situation décrite il y a 40 ans. Mais venons-en à aujourd'hui. À l'occasion d'un colloque sur l'utilisation de l'espace rural au Québec, tenu à l'université Laval en octobre 1981, Mario Dumais, économiste à l'emploi de l'Union des producteurs agricoles (UPA), souligne que l'agriculture québécoise s'organise toujours sur la base de la ferme familiale, même si les caractéristiques des entreprises familiales ont beaucoup évolué, ce qui témoignerait de la souplesse de cette organisation. Il ajoute que, si l'agriculture québécoise s'est spécialisée depuis au-delà de cent ans dans l'industrie laitière, nous assistons présentement à un mouvement de diversification. La croissance des secteurs porcin et bovin, celle de la production céréalière et horticole et l'émergence simultanée de productions nouvelles ou redécouvertes (agneau, lapin et poisson) en sont la preuve. Il mentionne enfin que les exploitants agricoles commerciaux, ceux qui, en 1979, obtenaient un revenu brut supérieur à 40 000 $, représentent seulement le tiers des contribuables agricoles québécois, mais sont responsables de 77 % de la production agricole finale en valeur. Cette dernière statistique montre tout de même le chemin parcouru en 40 ans sur la voie de la spécialisation des entreprises.

Dans un article publié dans le quotidien *Le Devoir*, le 4 février 1983, Jean-Pierre Wampach, professeur d'économie rurale à l'université Laval, signale que les difficultés actuelles de l'agriculture québécoise ne sont pas seulement imputables aux conditions économiques présentes, mais également « à la ligne de développement agricole que le Québec suit depuis la deuxième guerre mondiale ». Cela a engendré, selon lui, trois groupes distincts d'agriculteurs dont les problèmes, bien sûr, ne sont souvent pas du tout les mêmes. Essentiellement, il y a d'abord ceux qui, bénéficiant largement de l'aide de l'État, ont accentué la spécialisation de leur entreprise et ont continué de grossir en absorbant les terres et les capitaux des agriculteurs du voisinage. Dépendant pour environ la moitié de leur revenu net agricole de transferts de l'État, des industriels, qui ne regroupent que 7 % des producteurs agricoles, achètent à eux seuls plus de la moitié des aliments du bétail consommés par l'ensemble du secteur agricole québécois. Une telle spécialisation les a rendus économiquement, financièrement et commercialement fort fragiles. Dès que les prix évoluent défavorablement, que le crédit se resserre, les difficultés surgissent car leur marge de manoeuvre est trop mince. Une seconde catégorie d'agriculteurs regroupe ceux qui arrivent plus ou moins à joindre les deux bouts en combinant leur activité sur la ferme à une ou plusieurs occupations à l'extérieur de celle-ci. Ces agriculteurs ne reçoivent presque aucune aide des pouvoirs publics. Enfin, un troisième groupe comprend les personnes qui résident à la campagne, se livrent à une agriculture de subsistance sans contribuer de façon significative à la production agricole. Une telle tension entre les différents modes actuels d'agriculture au Québec rend dans l'ensemble le patrimoine agricole fort fragile.

Après avoir ainsi brossé le tableau très général des modes d'exploitation agricole, nous pouvons maintenant examiner plus en détail les traces, les éléments visibles et concrets, les usages aussi dont ils ont imprégné le milieu rural. Partant du plus évident, allant vers le plus modeste, nous analyserons donc successivement les composantes du paysage, du cadastre, du bâti, des pratiques et des savoirs, et, enfin, celles des espèces vivantes, et terminerons sur l'archivage essentiel de toutes ces richesses collectives.

## III Le paysage

### *Un héritage de sites et d'identités*

L'espace québécois est multiple. S'il fallait en dresser une typologie même sommaire, on pourrait le subdiviser en quatre univers: l'espace urbain, l'espace rural recoupé occasionnellement par l'espace forestier, l'espace proprement forestier et l'espace « vierge », soit celui situé au nord du 52e parallèle. Nous nous attacherons plus précisément dans cette étude à l'espace rural. Cet espace est défini différem-

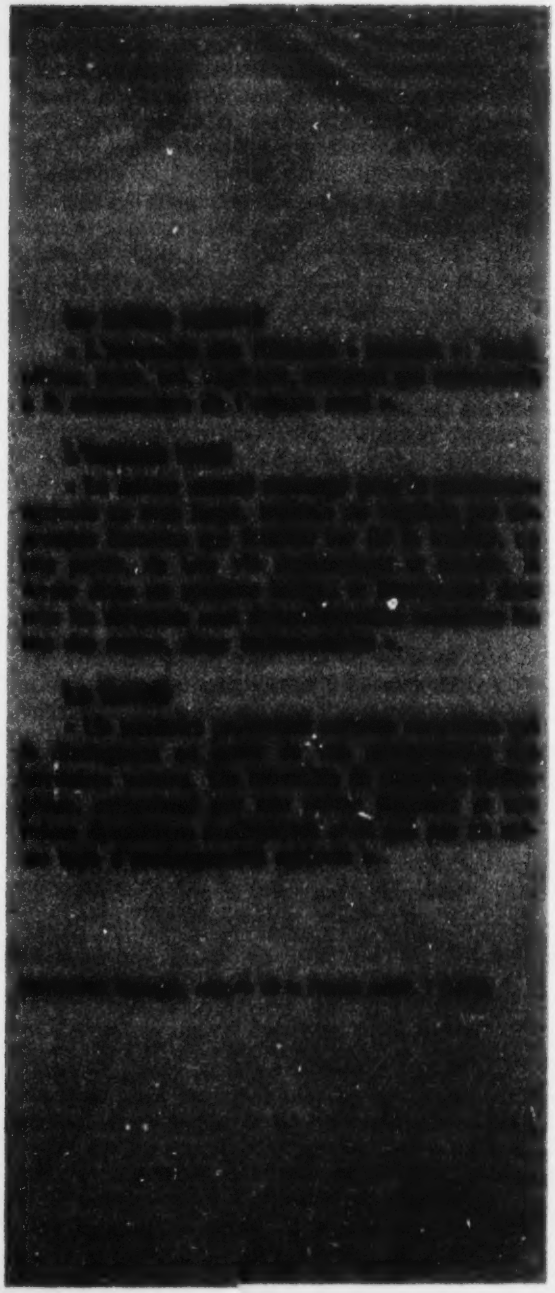

ment selon qu'on s'intéresse à son aspect démographique, à la perception de ses paysages ou à sa fonction.

Le Bureau de la statistique du Québec définit l'espace rural comme étant celui dont la densité de population est de moins de 386 habitants au kilomètre carré. Ainsi, selon le recensement de 1976, la population rurale du Québec s'élève à 1 301 685 habitants sur une population globale de 6 234 445 personnes. Ces chiffres cependant n'apportent qu'une évaluation démographique de l'espace rural. Mais, pour l'ensemble des Québécois qui perçoivent les paysages, l'espace rural se compose de divers sites qui rivalisent entre eux au titre d'« images » rurales du Québec. Ils appartiennent alors à la plaine du Saint-Laurent, à la Beauce, à l'Estrie, à la Mauricie, au Bas-Saint-Laurent, à la Gaspésie, aux Laurentides, au Témiscamingue, à l'Abitibi, au Saguenay ou au Lac-Saint-Jean. Autant de paysages, autant de régions.

Mais cette conception de l'espace rural selon le paysage tend à masquer le vécu au profit du vu. Depuis quelques années maintenant, les géographes s'attachent à l'étude d'un lieu non plus uniquement selon le paysage, mais également suivant une notion de territorialité. À ce jour, la géographie des paysages a beaucoup apporté et peut encore apporter beaucoup parce qu'elle permet l'identification des formes et des fonctions. Dans le cas présent, par exemple, si l'on cherche à caractériser l'espace rural selon sa fonction, on remarque alors des communautés entièrement agricoles, mixtes (agro-industrielles, agro-touristiques, agro-résidentielles, en particulier péri-urbaines, et agro-forestières) ou simplement forestières. Mais la géographie du paysage ne suffit plus à épuiser la connaissance dans l'exacte mesure où la perception sociale s'est déplacée vers le vécu. Et les vécus se révèlent divers, fonction qu'ils sont de l'ensemble des relations entretenues par l'individu, en tant que membre d'une société, avec son environnement au sens le plus large du terme. Ils amènent le développement de perceptions de l'espace variées de même que la formation d'un sentiment d'appartenance non moins composite.

Aujourd'hui, les populations elles-mêmes vivant en milieu rural ou désireuses de s'y établir ne sont constituées que d'une partie de plus en plus restreinte d'agriculteurs. En février 1982, on compte au Québec 54 000 producteurs agricoles inscrits au fichier central du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. La mécanisation des pratiques agricoles, l'établissement d'industries, le développement des réseaux routiers, l'accroissement des services offerts aux collectivités régionales, l'expansion massive du tourisme et de la villégiature, la structuration de pôles régionaux bien équipés ont attiré un nombre grandissant de non-fermiers, de gens « sans-terre » qui choisissent le cadre rural comme lieu d'établissement.

À l'occasion du colloque tenu à l'université Laval, à l'automne de 1981, sur l'utilisation de l'espace rural au Québec, le géographe Luc Bureau rappelle que l'espace rural est fait d'un emboîtement intégré, sans cesse réaffirmé et renouvelé, des activités et des besoins des hommes. C'est un espace organique plutôt que le résultat d'une simple organisation volontaire.

*« J'aurais aimé, ajoute-t-il, dresser le bilan d'une communauté rurale exemplaire. Sans doute y aurais-je trouvé une diversité encore plus grande que celle que je pouvais soupçonner au départ. J'y aurais vu des cultivateurs, peut-être une dizaine ou une vingtaine si mon choix de la localité s'était porté dans la région de l'Estrie, un peu plus dans la plaine laurentienne de Québec, deux ou trois dans Charlevoix. À côté de ces « vrais » agriculteurs, j'en aurais découvert un bon nombre à temps partiel, et sans doute quelques « fermiers du dimanche ». Puis, au-delà de ça, qu'aurais-je vu? Une dizaine d'hommes travaillant à la manufacture de portes et de fenêtres de l'endroit; d'autres, des plus jeunes, attendant philosophiquement au bureau d'emploi de la place, c'est-à-dire au bar de l'auberge du village, qu'un éventuel employeur les supplie de venir travailler pour lui; j'en aurais dénombré un bon nombre (bûcherons, ouvriers spécialisés, manoeuvres, mécaniciens) gagnant leur vie dans les limites de la paroisse ou dans son périmètre immédiat; j'aurais vu une vingtaine de filles sortant de la petite manufacture de chemises, des enfants s'amusant dans la cour de l'école ou dans la rue... J'aurais vue en un mot un espace normal de vie culturelle, sociale, économique, politique, religieuse, ludique et quoi encore? ».*

L'espace rural, particulièrement depuis les dernières années, est soumis à de nombreuses pressions tant par les ruraux eux-mêmes que par ceux qui habitent à la ville ou en périphérie. « C'est le milieu choisi pour nous divertir, note Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste, et y multiplier nos loisirs, pour produire notre nourriture, pour subvenir à nos besoins en énergie, pour puiser nos ressources naturelles, pour établir les parcs industriels, pour étaler le développement résidentiel et de villégiature et pour déverser nos déchets[1] ». La campagne change, ses composantes se modifient, sa population aussi; l'espace rural se redéfinit et le paysage, en quelque sorte la compréhension de cet espace, ne peut échapper à cette mutation. Dans cette étude, nous nous attachons plus précisément à la partie du paysage agricole de l'espace rural. Nous considérons également comme faisant partie du paysage agricole la zone sensible qui le borde, zone formée le plus souvent de friches ou de forêts. Car toute modification de cet espace limitrophe affecte immédiatement le paysage agricole.

Le patrimoine agricole commence par le paysage parce que « lieu d'établissement de notre vécu[2] ». Le paysage est « l'inscription sur le sol de la globalité d'une vision du monde[3] ». Son aspect est la conséquence directe de l'action d'un grand nombre d'hommes. Par les structures et les éléments qu'il conserve des actions successives, il éclaire l'histoire de la civilisation et constitue de ce fait la part première d'un patrimoine collectif.

En somme, pour les fins de cette étude, il nous a fallu isoler en quelque sorte la dimension agricole du paysage tout en sachant bien qu'il demeure un lieu d'expression beaucoup plus large. Les marges sont minces en effet entre les activités forestières, artisanales, commerciales qui se partagent aussi le cadre rural. Les communautés qui y vivent y expriment aussi d'autres types de valeurs et le modèlent selon leur culture propre, nous ne pouvons l'oublier. Toutefois, sans aucune intention de réduction ex-

clusive, les limites de ce travail nous conduisent à privilégier l'analyse d'un aspect généralement dominant soit celui des activités agricoles et horticoles.

Pour reconnaître le paysage, il faut d'abord chercher à savoir comment les hommes se sont implantés. Au Québec, tout se joue au début de la colonie quand le roi de France décide de peupler la Nouvelle-France. Il concède des terres à des entrepreneurs, les seigneurs, qui doivent à leur tour les peupler de colons. Le mode de partition de ces terres amène immédiatement la formation d'un espace rural particulier et la décision de les mettre en culture crée, au fil des nouveaux arrivants, un paysage agricole typique. Chaque colon se voit attribuer un lot, une parcelle de terre étroite et très allongée d'une superficie moyenne de 40 hectares (environ 40 arpents de profond sur 3 ou 6 de large). Tous ces lots sont parallèles au fleuve Saint-Laurent ou à un de ses tributaires, alors les seules voies de communication. Le colon installe sa maison près du rivage. Quand toutes les rives sont occupées, on trace un chemin à l'arrière de la première série de lots pour y concéder de nouvelles terres ayant la même orientation. Les lots et les maisons qui s'y trouvent s'alignent en « rang », d'où ce nom donné à la route et à la bande de terre correspondante. Ce procédé se repète aussi souvent que le nécessite l'arrivée de nouveaux colons. Plus le rang est éloigné du cours d'eau principal, plus son origine est récente.

Ce mode d'implantation par rangs et par lots assure une certaine équité, une égalisation des conditions. La voie d'eau demeure accessible pour se déplacer et pêcher. La partie basse du lot, souvent argileuse ou limoneuse, donc

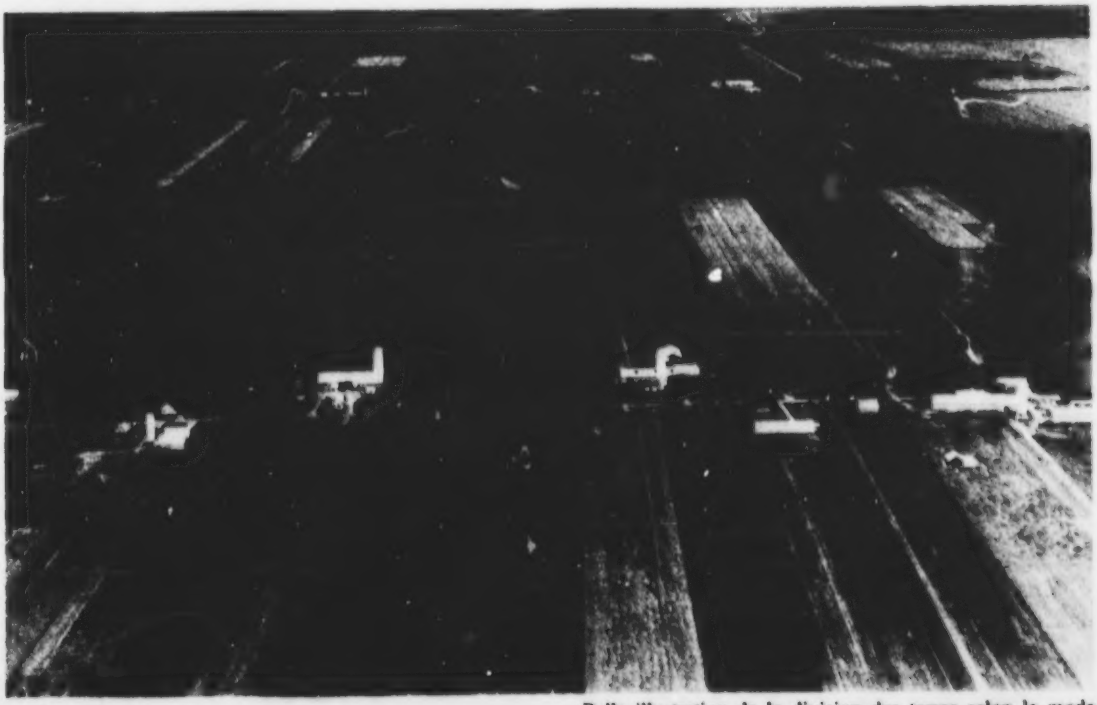

**Belle illustration de la division des terres selon le mode du régime seigneurial. (MAPA/Jacques de Varennes)**

très fertile, est défrichée et mise en culture. Le riverain exploite aussi abondamment le foin de grève, la « rouche » et les pâturages naturels lorsqu'ils existent. Le fond du lot, souvent plus élevé et de nature plus pierreuse, donc plus difficile à labourer, est laissé en friche. Ce boisé de ferme fournit à chacun sa part de bois de construction ou de chauffage, ainsi que son gibier.

Tout le patrimoine rural agricole repose d'abord sur ce fait de la partition des terres en lots longs et étroits. Tout le paysage de la plaine du Saint-Laurent et de la plupart de ses tributaires se trouve ainsi modelé irrémédiablement. Nous en vivons toujours aujourd'hui les conséquences, ne serait-ce que sur le plan visuel. La forêt québécoise, qui habille et souligne le relief, est encore souvent découpée selon la nature du sol. Les sables et les argiles sont dégagés alors que les « tills », ces limites rocailleuses, ont été conservés en « bois debout ».

En Estrie, le long de la rivière Outaouais, sur les terres limitrophes des Laurentides et sur les rives de la Baie-des-Chaleurs, des régions où le peuplement se fait après 1760, le lotissement s'opère autrement, c'est-à-dire selon la méthode anglaise du « canton ». Tel que prescrit par les ordres d'arpentage, le canton est une étendue de terre de dix milles de long sur dix de large. S'il est contigu à des eaux navigables, il est alors de douze milles de long sur neuf de large. Chaque canton contient 308 lots de 200 acres chacun. Là encore, cette subdivision des terres, selon la méthode du damier, fort différente de celle du rang, amènera la formation d'un paysage typique à ces régions.

Il existe donc au Québec une tradition du paysage rural née du mode d'implantation et essentiellement soutenue par la vie agricole. Mais ce paysage n'est pas uniforme. Il faudrait maintenant pouvoir raffiner notre approche, préciser nos connaissances en fonction des diverses régions du Québec. Chaque milieu examiné attentivement est un univers relativement imperméable qui ne souffre guère d'être confondu avec d'autres. Cette variété tient aux différences de climat, de topographie, de sols et d'économie.

L'une des régions du Québec, celle de Charlevoix, fut l'objet d'une étude attentive de son paysage en vue de sa sauvegarde et de sa mise en valeur. Il s'agit de l'*Inventaire et analyse des sites et arrondissements culturels de Charlevoix*, étude effectuée de 1974 à 1976 à la demande du ministère des Affaires culturelles par le groupe PAISAGE, une équipe multidisciplinaire de 26 chercheurs de l'université Laval dirigée par les géographes Luc Bureau, Jean Raveneau et Marcel Bélanger. Il s'agissait d'élaborer une méthode d'inventaire des sites et arrondissements culturels et d'appliquer cette méthodologie à la région de Charlevoix. Des travaux ont été menés sur la morphologie du milieu, le peuplement, l'architecture, les perceptions populaires et la représentation de la région dans les arts figuratifs. Huit documents, dont un rapport-synthèse, ont été remis au gouvernement[4].

Cette étude, bien sûr, dépasse le simple cadre de la vie agricole. Elle ne va pas cependant sans l'inclure. L'occupation humaine sur ce territoire a longtemps reposé sur l'exploitation de trois ressources: la mer, la terre et la forêt. Au sujet de l'agriculture, l'étude note que « handicapée au départ par les rigueurs du climat, la rareté des bons sols confinés aux vallées et l'éloignement des marchés, elle décline rapidement et on ne peut guère espérer la conserver qu'à l'intérieur de certaines aires favorables, au fond des vallées et en quelques endroits du littoral et du plateau, notamment autour de Saint-Hilarion ». Le rapport s'empresse d'ajouter que les paysages agricoles de Charlevoix constituent toutefois une part importante du patrimoine de cette région et qu'il faudrait éviter que la friche, déjà omniprésente, n'envahisse les derniers champs cultivés.

Il serait vain de notre part de réduire cette volumineuse étude du groupe PAISAGE à quelques considérations sur l'agriculture dans la région de Charlevoix. Celle-ci a plutôt le mérite d'approcher dans sa globalité le patrimoine paysager de cette région et de prendre largement en considération la part agraire qui le compose. Elle recommande divers modes d'intervention qui vont du développement culturel jusqu'aux actions de sensibilisation. Il s'agit de

la première étude du genre, aussi complète, au Québec. Non seulement possédons-nous maintenant l'outil nécessaire pour la protection et la mise en valeur des paysages de cette région, mais également une méthodologie d'inventaire des arrondissements culturels applicable à tout le Québec.

Pour être protégé et mis en valeur, le patrimoine rural paysager du Québec, en particulier l'agricole, doit être connu et bien précisé. Loin de mener à une réanimation de structures désuètes et oubliées sous le fallacieux prétexte de renouer avec des sources plus authentiques de vie collective, la connaissance du patrimoine agricole paysager donne aux individus un sentiment d'identité, un sentiment d'appartenance à une communauté et à un lieu, qui plonge à la fois ses racines dans le passé et cherche à s'épanouir dans l'avenir.

Nous ne possédons toutefois aucune stratégie générale de recherche sur le patrimoine culturel de chacune de nos régions. Une étude comme celle de la région de Charlevoix pourrait être menée dans bien d'autres régions, du moins celles qui ne sont pas devenues des espaces à fonctions purement économiques. Uniquement, à titre d'exemple, mentionnons l'axe fuvial Saint-Laurent Richelieu qui correspond essentiellement aux premières zones d'occupation sous le Régime français. Les changements de l'ère industrielle, puis post-industrielle, n'ont pas encore effacé les traces de cette occupation ancienne; cependant, les menaces y sont très fortes compte tenu de la proximité des grands centres urbains. Des régions comme celles du bassin du lac Saint-Pierre, des côtes de Lotbinière et de Portneuf, et de la Côte-du-Sud, depuis Beaumont jusqu'à Trois-Pistoles, devraient être l'objet d'études attentives le plus tôt possible. Ces zones littorales possèdent une très forte individualité et ont su souvent conserver des formes de vie intimement reliées au monde de la nature.

Une liste des ensembles agricoles, des villages traditionnels et de leur environnement méritant une protection devrait être dressée au niveau national. Ces inventaires élaborés avec la participation des autorités régionales et locales devraient recevoir une diffusion populaire. Il sera par la suite plus facile d'établir des priorités d'intervention.

Des déterminismes naturels ont favorisé une implantation humaine. Une vallée, un piémont, une ancienne cuvette lacustre, une plaine alluviale servent de prétexte à une occupation et consolident à la longue les différenciations régionales. Au Québec, les vallées en particulier ont joué un rôle très puissant dans la définition et la délimitation des entités régionales traditionnelles: l'Outaouais, la Richelieu, la Saint-François, la Bécancour, la Saint-Maurice, la Chaudière et l'Etchemin, le Saguenay et le Saint-Laurent lui-même servent depuis longtemps de cadre spatial d'identification aux communautés régionales. La densité d'occupation dans l'axe de ces vallées, jointe à un vide relatif des interfluves et à la discontinuité des diverses phases de peuplement, ont favorisé l'épanouissement de divers modes d'expression dans les formes architecturales, urbaines et agraires. Les différences sont parfois patentes lorsqu'il s'agit d'un contact presque violent entre deux modes de division et d'occupation des terres; elles sont plus subtiles mais non moins significatives lorsqu'il s'agit de variations dans des modes secondaires d'habitat.

Un découpage préliminaire du Québec assuré, il conviendrait, étant donné l'importance de la relation groupe-espace, d'inventorier méthodiquement la perception que les divers groupes régionaux ont de leur espace et les attitudes qu'ils adoptent à son égard. Pour comprendre et mesurer la correspondance historique entre le groupe et l'espace qu'il occupe, l'étude du peuplement s'avère par la suite indispensable. Elle permet de pressentir le degré d'authenticité des formes des paysages régionaux et les conditions mêmes de la transmission des systèmes de valeur au sein des divers peuplements. La superposition des données obtenues par l'enquête perceptuelle, l'analyse des phases de peuplement et celle des formes d'occupation devraient conduire à un cadre spatial hiérarchisé en grandes régions et en sous-régions ayant chacune leurs caractéristiques propres dont on devrait pouvoir définir les pay-

*sages-types*, prévoir les altérations qui les menacent, mesurer les conséquences de celles-ci sur les paysages et inventer des alternatives.

Traditionnellement, nos paysages agricoles ont caractérisé le visage de notre pays. C'est dans ce milieu que nous retrouvons les témoins les plus représentatifs de notre culture forgée au fil des siècles. Il revient au ministère des Affaires culturelles d'abord, de concert avec les populations et les organismes régionaux et locaux, et avec le soutien des autres ministères, d'initier et de développer une stratégie globale de recherche visant à préciser le patrimoine paysager du Québec, en particulier celui qui tient du mode de vie agricole. C'est à cette condition seulement que l'on pourra éviter la formation de ghettos ou de réserves culturelles propres à être livrés en pâture aux touristes et que l'on pourra encourager des choix qui intègrent le mieux possible les nécessités de l'évolution économique aux qualités du milieu naturel et aux traditions du milieu humain.

Nous ne voulons pas minimiser pour autant l'importance de l'activité touristique. Un tourisme rural n'est pas du tout incompatible avec la fonction agricole. C'est là la première industrie du Québec et, dans plusieurs régions, souvent la seule vocation complémentaire possible. Ce

**Paysage rural à Lyster, le long de la Bécancour. À noter la présence des ormes qui, portant leur feuillage très haut, fournissent un abri ombrageux aux bêtes sans exercer d'action excessive sur la végétation environnante. Malgré la présence de la maladie hollandaise qui le décime, l'orme est encore en beaucoup d'endroits au coeur du paysage. (ANQ, coll. EOQ)**

phénomène moderne trouvera toujours sa place; bien plus, dans les régions marginales, c'est parfois la seule chance de survie tant il présente un potentiel social et économique de taille. Nombre d'autres pays l'ont compris et cherchent constamment à concilier patrimoine et tourisme, en particulier dans les régions agricoles marginales.

Finalement, le principal acteur qui crée ou transforme le paysage reste l'agriculteur lui-même. De l'évolution des pratiques agricoles, des mutations profondes que la production alimentaire connaîtra, dépendront certains traits du visage des régions de spécialisation: céréales et grandes cultures, élevage spécialisé, fruits ou légumes, etc. Car la mise en oeuvre de chacune entraîne une organisation particulière et un traitement des terres (regroupement, remembrement, etc.), une évolution significative des bâtiments d'exploitation, une adaptation à la machinerie spécialisée (rarement l'inverse) et, surtout, aux dires mêmes des agriculteurs, des charges financières imposantes qui pèsent lourd aujourd'hui et rebuteront demain une relève agricole déjà raréfiée, d'où l'abandon probable de certaines fermes.

Plusieurs agronomes et spécialistes estiment qu'il faut surtout veiller à maintenir la diversité des types de productions agricoles, à favoriser autant la petite et moyenne entreprises agricoles que la grande, à appuyer plus concrètement les productions marginales et les spécialités souvent introduites par des nouveaux venus dans le milieu agricole, précisément parce que ces initiatives représentent une alternative et/ou une seconde chance pour des terres et des ensembles de petites dimensions. Il ne s'agit aucunement de refuser « l'agriculture lourde » si on veut utiliser cette image, mais de permettre équitablement l'épanouissement d'exploitations de petite et moyenne tailles puisque telles semblent être la volonté et la tradition majeure du milieu agricole lui-même.[5]

Cette question relève certes des orientations et des politiques internes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mais elle apparaît à ce point fondamentale que les intervenants et la Commission demandent instamment au titulaire de ce ministère d'y accorder une attention particulière.

---

*Recommandations*

**QUE le ministre des Affaires culturelles intervienne auprès de son collègue, le titulaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour que, parallèlement à l'agriculture à grande échelle, une politique intégrée favorise aussi la mise en valeur et la réoccupation des fermes de petites dimensions, celles des limites agro-forestières et celles qui offrent un potentiel important pour les productions dites marginales ou spéciales, étant entendu que la conservation des espaces ruraux du Québec passe d'abord par le souci de revitalisation et de continuité manifesté par les producteurs agricoles eux-mêmes;**

**QUE le ministre des Affaires culturelles, de concert avec les ministères concernés, avec les sociétés et les pouvoirs régionaux et locaux et avec les producteurs agricoles (M.R.C., municipalités, syndicats agricoles), développe une stratégie de mise en valeur des espaces ruraux du Québec; une telle stratégie pourrait être fondée sur une modulation des interventions passant de la diffusion des données du macro-inventaire (sous forme de cartes, d'atlas régionaux, de brochures, etc.) à l'aide technique pour la confection des schémas directeurs, jusqu'au protocole d'entente ou au classement des paysages les plus significatifs de chaque région culturelle; la gestion et l'administration de telles entités devant être confiées aux résidents eux-mêmes et à leurs représentants régionaux ou locaux.**

---

## IV Le foncier

### *Un ensemble de terres fertiles*

Au cours de notre enquête, quand nous avons demandé en tout premier lieu aux personnes consultées ce qu'était selon elles le patrimoine agricole, une majorité répondait rapidement: « l'ensemble des terres arables du

Québec ». Comme si c'était là une première évidence dont chacun était conscient. Et, en effet, compte tenu de la situation en ce domaine, c'est là faire montre de réalisme. Bien sûr, il s'agit ici d'une définition du patrimoine toute influencée par la pédologie[6]. Mais, à regarder les statistiques de près, il faut bien reconnaître là un patrimoine foncier de première importance. Selon le recensement de 1976, le Québec compte 5,92 millions d'acres de sol défriché; de ce nombre, à peine 1,5 million présente un bon potentiel agricole, soit 0,44 % de l'ensemble du territoire québécois. Le Québec offre donc moins d'un acre de sol arable par individu et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que, pour prétendre à l'autosuffisance au niveau alimentaire,[7] il en faut plus de deux pour nourrir chaque individu. Une étude menée par l'Institut canadien de recherche sur les sols conclut, en 1975, que les sols arables du Québec et de l'Ontario représentent une ressource extrêmement limitée et que, s'il n'est rien fait pour les protéger d'ici l'an 2 000, le Québec perdra 26 % de sa capacité de production alimentaire[8]. Les terres arables du Québec, précisément à cause de leur rareté, constituent donc un patrimoine agricole foncier très important, une sorte de bien-fond nécessaire à toute activité.

L'agronome Jean-Charles Magnan, un des premiers diplômés de sa discipline, signale d'ailleurs que le sol lui-même fut longtemps la seule richesse matérielle du pays. « Il faut se souvenir que nos ancêtres, dit-il, ne possédant pas de capitaux et de techniciens, ni de communications faciles et autres moyens modernes d'exploiter les ressources naturelles, n'ont pu que favoriser la seule ressource possible: la colonisation du territoire et le développement de l'agriculture ». C'est au fond la même préoccupation pour le directeur culturel de l'écomusée de la Haute-Beauce, Pierre Mayrand, qui souhaite que cette notion de patrimoine agricole soit élargie à l'ensemble du milieu naturel relié à l'agriculture. Selon lui, il faut prendre en considération non seulement la terre cultivée par les ancêtres, mais également les bois où les gens ont travaillé et dont ils ont tiré une partie de leur subsistance, l'érablière, et même les conditions locales de la topographie qui ont amené tel type de comportement plutôt que tel autre dont on a tiré tel ou tel avantage.

Quoi qu'il en soit, tous les intervenants rencontrés sont conscients de la rareté des terres arables au Québec et la plupart d'entre eux se félicitent de l'adoption récente de la Loi sur la protection du territoire agricole.

Cette protection des terres agricoles, pour être complète, suppose qu'on se préoccupe de la détérioration des sols. Au Québec, quand l'agriculture auto-suffisante reposait sur la base de la petite ferme familiale, les travaux de la terre avec des chevaux et à bras d'hommes étaient limités. Il fallait deux ou trois ans de labeurs intensifs pour convertir un lopin de terre forestière en terre agricole. Les assolements étaient de longue durée, allant parfois jusqu'à sept à dix ans avant qu'une même pièce soit à nouveau labourée, travaillée et ensemencée. Et qui plus est, l'équipement léger ne permettait pas de travailler plus qu'à dix ou douze centimètres de profondeur.

Aujourd'hui, les techniques agricoles accélèrent le processus de vieillissement des sols. Les programmes de chaulage des terres, de sablage des argiles, d'irrigation, de drainage, l'usage des pesticides, des herbicides et des fumures minérales et l'emploi d'une machinerie lourde ont permis d'atteindre de hauts rendements agricoles. Mais selon Gérard Millette, professeur au département des sols du collège Macdonald, ces techniques exercent une très forte pression sur le milieu naturel et l'heure est maintenant venue de trouver des moyens pour contrer ou ralentir au maximum le vieillissement des sols qui se manifeste par leur détérioration. Il rapporte que des sols sableux autrefois humides sont souvent désormais surégouttés, suite aux mesures de drainage, et deviennent inaptes à l'agriculture. Il mentionne en particulier les sols des régions de Saint-Jude, Sorel, Rawdon et Wotton.

Selon lui, un vieillissement relatif des sols est inévitable. « Tout se mérite ou se paie dans la nature comme dans la vie. Et la détérioration des sols correspond à l'usure d'une machine, au vieillissement de l'être vivant qui rembourse

à la nature le bien-être qu'il en extirpe ». Toutefois, devant ce vieillissement devenu récemment trop rapide, il nous faut maintenant entreprendre des recherches pour apprendre à doser plus scientifiquement nos méthodes culturales. Et, toujours selon Millette, la réponse à toutes nos questions ne viendra que d'« une approche globale coordonnée en gardant bien ancré dans les esprits le principe de base qu'il est plus salutaire de chercher à s'adapter à la mère nature que de chercher à la modifier totalement ». « Malheureusement, ajoute-t-il, le monde scientifique ne possède pas encore les données suffisantes pour établir définitivement des façons préventives sûres de cultiver nos sols sans les détériorer. À peine pouvons-nous indiquer des moyens de ralentir leur détérioration pour nous permettre de vivre « en paix » et de passer nos problèmes aux générations suivantes ».

**En certaines régions, le drainage des terres a surégoutté les sols au point de les rendre inaptes à l'agriculture. (MAPA)**

Dès lors, il faut reconnaître qu'une saine gestion du patrimoine agricole du Québec suppose qu'on travaille à la protection des terres et, en particulier, au maintien de la qualité intrinsèque des sols. Nous commençons à peine à connaître les changements minéralogiques opérés dans les sols agricoles par nos méthodes de culture et les crédits alloués à la recherche sur ce sujet se raréfient plutôt que d'aller en augmentant. Il faut vivement souhaiter une plus grande sensibilisation au problème de la part des divers intervenants agricoles, dont le Conseil de recherches en sciences agricoles du Québec (CRESAQ), et un encouragement concret à la recherche en ce domaine.

Enfin, plusieurs intervenants se sont interrogés sur les effets et les conséquences indirectes de la Loi de la protection du territoire agricole depuis sa mise en application en 1978. Les journaux font souvent état de certains empêchements et contraintes que subissent des propriétaires non-exploitants, si bien qu'il peut être opportun de demander aujourd'hui quel est le bilan exact de la loi après ces cinq années? Son impact premier est bien connu, mais quelques mesures entraîneraient des situations non prévues et contraires à l'esprit de la loi. Qu'en est-il exactement? Est-ce que la Commission de protection du territoire agricole possède un tel bilan? Est-elle sensible à cette dimension de la conservation des terres arables et qu'entend-elle proposer comme mesure de correction?

## V Le bâti

### *Une variété de manières d'habiter*

Si l'espace rural déborde largement de sa composante agricole, c'est tout de même le fait de la partition des terres, en vue de leur culture, et le bâti agricole qui d'abord le distinguent de l'espace urbain. Beaucoup d'ailleurs conçoivent

l'espace rural comme celui, et celui-là seul, qui est issu de la civilisation agricole.

Le bâti agricole est très diversifié. Non seulement comprend-il au sens littéral l'ensemble des constructions qui composent l'habitat (la maison, les dépendances, la cabane à sucre), mais également tous les phénomènes d'occupation de l'espace reliés aux aires domestiques, aux champs et à la forêt. On pourrait être tenté de faire l'éloge de l'habitat agricole pour sa beauté en soi: éléments formels valorisés, harmonie des matériaux, intégration au site, force et douceur des volumes. Mais une telle perception tendrait à faire oublier ce que fut et demeure toujours la raison d'être de ce bâti: le travail agricole. Le sens d'un habitat agricole ne peut être compris que par sa fonction. À vol d'oiseau, le village est à regarder en relation avec les champs. La maison de l'agriculteur et ses dépendances ne sont pas situées dans la « nature », mais dans un espace agraire cultivé parfois depuis plusieurs dizaines, voire quelques centaines d'années. Sur une exploitation agricole, le travail n'arrête jamais. Il y a toujours quelque chose à faire: même quand les gros travaux sont finis — il retiennent l'attention d'avril à novembre — on « fait le train », on plante un arbre, on taille la haie, on répare une dépendance, un outil, on coupe son bois ou on « fait les sucres ». Si le temps n'en est pas toujours un de travail intense, il est toutefois constamment rythmé par le travail.

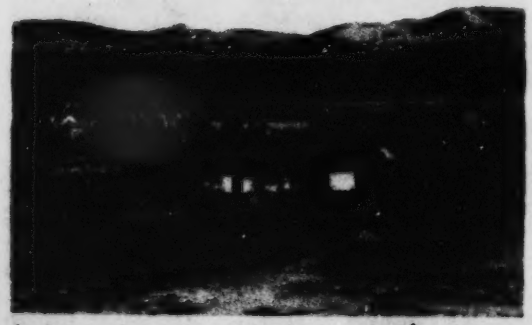

**Aménagement agraire à Saint-François de l'Île d'Orléans. De tout temps, les maraîchers de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré ont nourri Québec. (ANQ, coll. EOQ)**

C'est dans cette logique qu'il faut d'abord voir le patrimoine agricole bâti relié à l'habitat. Pendant longtemps, la construction fut un bricolage d'agriculteurs-menuisiers habitant le même rang, aidés d'un artisan du village. On bâtissait aux temps creux, souvent en juin, avec des matériaux locaux, à un endroit bien déterminé, selon des modèles éprouvés dans les environs. On cherchait à faire solide, fonctionnel et durable. Au besoin, on pouvait toujours agrandir la maison et multiplier les dépendances.

Jusqu'au début du XX$^{e}$ siècle, des manières de faire locales, des types régionaux d'architecture se précisaient. L'unité de matériau était la règle en matière d'habitat rural. Le bois était la dominante. L'ensemble des bâtiments retrouvaient leur place dans un continuum historique et géographique. Puis, avec le développement des chemins de fer, celui des transports routiers, de nouveaux matériaux sont apparus: la tôle galvanisée, l'acier, le ciment, le bardeau d'amiante, le papier-brique, l'aluminium, le parement de vinyle. Alors surgirent des constructions et des structures atypiques qui sont venues rompre l'équilibre et l'harmonie des sites. Une rupture, née d'une évolution inévitable, est intervenue progressivement dans un flux historique continu fondé à la fois sur le matériau naturel et sur le sens de la communauté.

En ce qui concerne la maison, les changements majeurs sont survenus à partir de 1945, alors que la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL), seul organisme prêteur, entreprend de diffuser, en particulier, des plans de bungalows. C'est là une maison de plein-pied conçue d'abord en Indes et adaptée par la suite aux régions américaines de la Floride et de la Californie. Dorénavant, toute personne intéressée à « se construire » et à obtenir un prêt à cette fin doit se conformer aux plans diffusés par la SCHL. Les banlieues se couvrent de bungalows. C'est le modèle à la mode. Les campagnes n'y échappent pas non plus. Petit à

petit, ça et là, des agriculteurs adoptent le bungalow. Toit plat, longitudinal ou transversal à deux eaux, toit à quatre versants à pente douce, ou même à une seule pente longitudinale, voilà des lignes architecturales qui deviennent de plus en plus familières. Chaque spécimen, relativement semblable à l'autre sur le plan formel, tirera sa mince originalité des matériaux utilisés en guise de revêtement et de l'agencement des couleurs.

Outre le fait qu'elle tend à uniformiser les grandes régions nord-américaines les unes par rapport aux autres, à niveler les modes d'implantation, la construction de bungalows ne se fera pas sans problème au Québec. Contrairement aux États-Unis et compte tenu des contraintes climatiques, il faut prévoir une excavation importante et le coulage d'un solage qui accroissent d'autant le prix de la maison. La disposition de la surface occupée sur un seul plan, à l'horizontal, rend plus onéreux le coût du chauffage. Conséquemment on réduira de beaucoup la dimension des pièces par rapport au modèle américain. Culturellement, c'est là un type d'habitation qui correspond mal aux manières d'habiter du Québécois. La cuisine, par exemple, qui occupait dans les maisons précédentes près de la moitié du rez-de-chaussée et

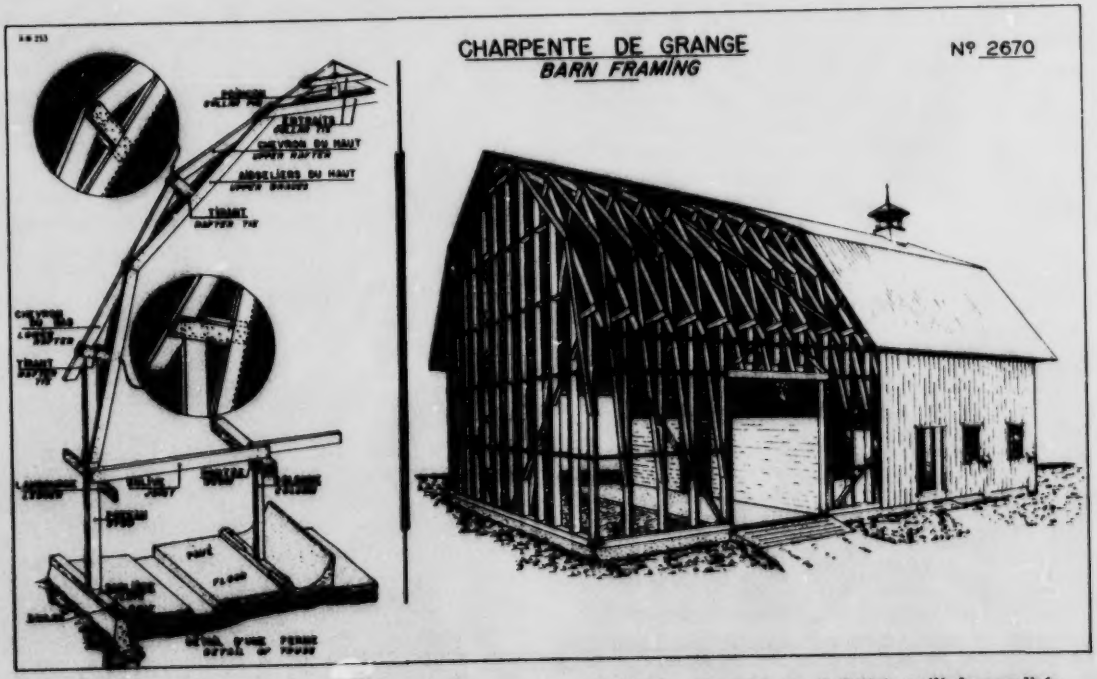


**Simplicité, sens pratique, lisibilité, voilà les qualités des plans de bâtiments diffusés par l'ancienne Direction des constructions agricoles du MAPA. (MAPA)**

se révélait le lieu de séjour des membres de la famille, sera la plupart du temps ramenée à sa plus simple expression au profit des autres pièces. Et même dans ces pièces, une fois les meubles disposés, les possibilités de circulation et de vie en commun seront passablement limitées.

La construction des dépendances agricoles connaîtra elle aussi une uniformisation. Nous avons demandé à un technicien agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Léandre Bernard, de la Direction de l'hydraulique agricole, du machinisme et des constructions rurales, de nous entretenir de la construction des dépendances au XX[e] siècle. Jusqu'en 1900 — nous l'avons vu — on bâtit avec des matériaux locaux selon des modèles éprouvés dans les environs. Vers 1913-1915, un groupe d'agronomes de l'Islet, à l'emploi du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, mettent sur pied un service de conception et de dessin de plans de dépendances à l'usage des agriculteurs du Québec. Ils se sont dits, raconte Léandre Bernard :

*« Ça n'a pas de sens. Chacun construit comme il l'entend et nous n'avons pas de données techniques suffisantes à proposer aux agriculteurs. Nous allons tenter de préciser certaines normes, de faire en sorte que tous construisent de la même manière pour être capables d'affirmer à un moment donné que tel type de dépendance convient à telle situation ».*

Et ils entreprennent de dessiner des plans-types applicables à l'ensemble du Québec. En 1923, pour mieux desservir les agriculteurs de toutes les régions, ce service de conception de plans est déménagé à Québec, toujours au même ministère.

Il est entendu que l'agriculteur qui construit est libre de consulter le ministère. Il peut concevoir avec des voisins ou un habile menuisier le plan d'un édifice à bâtir. Par ailleurs, s'il décide de recourir au service gouvernemental de plans, il s'adresse d'abord à son agronome. Ce dernier passe la commande au bureau de Québec qui dépêche sur place un fonctionnaire chargé de s'enquérir des détails touchant la construction et l'utilisation projetée (dimensions de l'édifice, nombre de bêtes à loger, quantité de fourrage, etc.). Fort de ces renseignements, le fonctionnaire dessine alors le plan et le remet à l'agriculteur. Il arrivait souvent que l'agronome, plutôt que de passer la commande à un autre, regagne Québec, dessine lui-même le

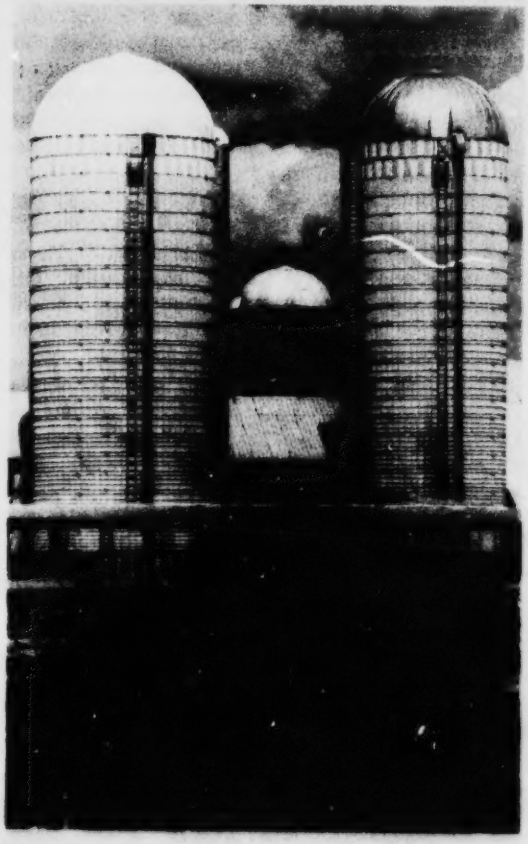

**De plus en plus dans le paysage rural, apparaissent des structures de l'agriculture industrielle. Elles nous deviendront peu à peu tout autant familières que les structures anciennes. (Ministère des Communications du Québec)**

plan et retourne chez le cultivateur le lui proposer. Selon son expérience, il lui faisait alors valoir les raisons de telle disposition plutôt que de telle autre. L'agriculteur insatisfait pouvait demander la modification d'une partie du plan. Par la suite, il confiait la construction à des menuisiers locaux.

Aujourd'hui, on constate que ce processus n'a pas survécu. Quand l'agriculteur se voit devant la nécessité de construire, modifier, moderniser, réutiliser la totalité ou une partie de ses bâtiments ou de ses installations, il se trouve alors devant des réalités diverses et problématiques: construire un bâtiment qui soit un outil de travail adapté à son exploitation, au développement envisagé et dont la réalisation soit compatible avec les possibilités financières de l'exploitation, les conditions économiques locales (appels d'offres, propositions de prix), les pressions de différentes natures pouvant s'exercer par le voisinage et plus largement la région. Pour le plan, l'armature et le revêtement, il a le choix qu'offre le marché.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation peut toujours le conseiller et, au besoin, lui fournir un plan. La Direction de l'hydraulique agricole, du machinisme et des constructions rurales dispose d'un personnel qualifié en dessin, en technique agricole et architecturale, et en génie civil. Le ministère a élaboré un certain nombre de plans-types, applicables à tout le Québec, retravaillés périodiquement selon les commentaires des intervenants (agronomes, conseillers régionaux du ministère, producteurs agricoles eux-mêmes) et propres à être proposés au producteur qui en ferait la demande. « Ce sont des plans pratiques, bien à la main ». La critique des plans se fait quelques fois durant l'année, alors que les douze conseillers régionaux se rencontrent et mettent en commun leurs avis et commentaires à ce sujet. Le plan, qui soulève trop de problèmes au producteur agricole, est redessiné par les techniciens du ministère à Québec. Si le producteur désire des modifications personnelles, le plan peut être retouché avec l'aide d'un ingénieur agricole du ministère, celui-ci ne comptant pas d'architecte.

Nombre d'autres intervenants peuvent aussi proposer des plans au producteur agricole ou le conseiller en vue de la construction. Des compagnies privées offrent des bâtisses en acier qu'elles peuvent elles-mêmes édifier ou qu'elles livrent en pièces détachées, selon le bon vouloir de l'agriculteur. Bien plus, si ce dernier le désire, le conseiller régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation peut réviser le plan d'un édifice provenant de l'industrie privée. Le producteur peut aussi s'adresser à la Coopérative fédérée qui a pignon sur rue dans nombre de villages et fournit aussi des plans. Mais, dans ce cas, les plans ne varieront guère de ceux proposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. D'ailleurs, la ligne de pensée des ingénieurs civils et des techniciens agricoles à l'emploi des deux organismes sera souvent la même, ceux-ci ayant été formés à la même école.

On peut se féliciter du caractère pratique des plans présentement diffusés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont été précisés au fil des années selon les remarques d'un certain nombre de personnes. *On regrettera cependant que la préoccupation architecturale, donc esthétique, ait été complètement ignorée. Il s'agit ici de la perte d'un continuum culturel.* Bien sûr, la Direction de l'hydraulique agricole, du machinisme et des constructions rurales a su conserver à ce jour quelque 4 500 anciens plans postérieurs à 1923. Ainsi peut-elle à l'occasion, en puisant dans cette banque, conseiller celui qui voudrait construire selon une ligne architecturale précise. Mais le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ne travaille pas à une architecture rurale québécoise contemporaine adaptée à une tradition culturelle régionale. Non plus que l'industrie privée.

Sans compter que le Québec n'est pas à l'abri d'un apport rapide de bâtiments qui non seulement ne correspondent pas aux traditions architecturales d'ici, mais répondent mal aux conditions climatiques. Ainsi, à partir du début des années 1970, nous avons vu proliférer dans les campagnes des structures d'acier semi-

cylindriques aux fonctions les plus diverses. On avait l'impression que tout le Québec se couvrirait de ces formes sans que personne n'y puisse rien. La conception était américaine et la fabrication, québécoise ou ontarienne. Ces bâtiments étaient offerts en vente, à la manière d'un développement sauvage, par un trop grand nombre de détaillants qui souvent s'entredéchiraient pour capturer le marché. Le médiateur des plaintes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation peut en témoigner.

Si l'édifice pouvait servir à de multiples usages: magasin, station-service, remise, garage, entrepôt de fruits et de légumes, grange à foin, étable, il a connu surtout beaucoup de popularité chez ceux qui voulaient se lancer dans l'élevage porcin. À partir de 1975, à cause de la forte hausse du prix du porc sur les marchés internationaux et du petit nombre d'éleveurs au Québec, beaucoup de producteurs agricoles ont vu là leur profit et sont passés à l'élevage du porc, en particulier chez ceux habitant les bassins des rivières Richelieu, l'Assomption et Chaudière. Pour un bon nombre d'entre eux, l'étable toute trouvée était la structure d'acier semi-cylindrique. Selon le technicien agricole Léandre Bernard, il n'en coûtait pas moins cher de bâtir ainsi plutôt que de procéder à la manière habituelle, soit d'élever une structure de bois, de la renforcer à l'occasion d'acier, de la recouvrir de planches vertes de quatre pouces (10 cm) de largeur et de la revêtir de feuilles d'acier ou d'aluminium prépeintes ou laissées au naturel. Mais c'était beaucoup plus rapide. Celui qui cherchait à occuper rapidement le marché ne comptait que deux mois pour la livraison. Et il n'avait à penser qu'à l'engagement d'un entrepreneur local pour l'assemblage.

Certains informateurs nous ont signalé le fait que les primes d'assurances d'un producteur agricole qui construit en acier plutôt qu'en bois étaient sans doute moins élevées, ce qui aurait pu favoriser la prolifération de ces structures d'acier semi-cylindriques. Nous nous sommes enquis de la situation auprès de Jacques Bourassa, un courtier spécialiste de l'assurance des biens agricoles. Celui-ci nous confirme qu'il en est bien ainsi. Toutefois, il n'est guère possible d'affirmer de quel ordre de grandeur est la réduction de la prime, nombre d'autres variables pouvant venir modifier le taux.

De toutes manières, il semble que depuis 1981 on ait cessé l'assemblage de structures d'acier semi-cylindriques au Québec. L'industrie porcine, la principale utilisatrice de ce bâtiment usiné, plafonne suite à une saturation du marché intérieur et à la concurrence très vive sur le marché international. Sans compter qu'à l'usage on s'est rendu compte que cette structure résiste mal au poids de la neige alourdie d'eau en mars et en avril. Il s'exerce alors une très forte pression sur l'armature et certains de ces bâtiments s'effondrent. On corrige cette faiblesse par une assise de béton très épaisse et un déneigement régulier des abords pendant tout l'hiver. Un conseiller en matériaux de construction agricole nous signale qu'on ne recommande plus aujourd'hui cette structure tout acier. Beaucoup de fabricants ont fermé leurs portes; très peu parmi les autres offrent le produit et la demande pour de tels édifices est tombée. L'implantation de ce type de bâtiment dans nos campagnes aura donc été un phénomène d'improvisation uniquement dicté par les conditions du marché.

Le bâti agricole québécois, et plus largement — nous l'avons vu — le paysage dans lequel il s'insère, est soumis à un appauvrissement constant. Les traditions culturelles régionales qui s'y rattachent demeurent non reconnues et seuls des critères fonctionnels nord-américains président à son développement. Pourtant il s'agit d'un ensemble riche de potentialités diverses qui saurait devenir productif dans différents domaines. Ainsi, il pourrait être un des moyens d'inventer quotidiennement un aménagement plus adapté aux réalités du milieu, et donc, de proposer une continuité historique spécifique des espaces du pays. On l'imagine aussi servant de base au développement d'un tourisme rural diffus. Sans compter qu'il serait l'élément fondamental d'une politique culturelle propre à chacune des régions et un puissant instrument concourant au renforce-

ment de leur identité respective, étant entendu qu'une région n'est pas seulement un outil de production.

Si l'on veut conserver le cadre naturel humanisé qui a donné au Québec son visage, il faut permettre aux citoyens des campagnes de vivre convenablement dans des lieux qui ne renieront pas leurs origines, tout en permettant aux nouvelles contraintes sociales et économiques de s'exprimer. Plusieurs pays européens, dont l'Angleterre, la France, la Belgique et la Suisse l'ont compris et ont mis au point dans ce but divers programmes. Les autorités suisses ont souscrit avec les agriculteurs des contrats d'entretien du paysage. Un programme spécial du ministère de l'Agriculture de France, dans le cadre de sa politique d'aménagement rural, cherche à préserver la richesse du patrimoine architectural traditionnel et à contrôler la qualité de l'habitat neuf. Depuis 1980, une mission technique sur les bâtiments agricoles et le paysage (B.A.P.) mène l'opération dite des « programmes d'architecture rurale innovante », dont l'objectif est d'aider les agriculteurs à concevoir leurs bâtiments en tenant compte du paysage. À ce jour, près d'une douzaine de départements français ont préparé, de concert avec les agriculteurs et pour leur usage, une brochure pratique intitulée *Comment construire un bâtiment agricole* afin de susciter la réflexion sur la conception et l'implantation d'une dépendance qui respecte l'identité locale. Généralement, ces guides suggèrent de traiter chaque cas selon sa relation future à un cadre bâti ou paysager environnant et de favoriser l'emploi de matériaux et de procédés locaux.

Pendant ce temps, depuis 1969, le Musée national des arts et des traditions populaires de France travaille à un « Corpus des genres, des types et des variantes de l'architecture rurale » afin de connaître les principaux types de maisons qui, à travers la France, témoignent des identités culturelles et dont il est urgent de sauvegarder des spécimens. L'habitat rural est envisagé d'un point de vue anthropologique. Ainsi sont étudiés le mode de groupement de l'habitat, les influences subies, l'organisation sociale, les techniques professionnelles, les procédés de construction, les croyances et coutumes relatives à la maison, les changements intervenus dans l'architecture et les modalités d'habitation.

Quoique souvent apprécié, le patrimoine agricole bâti du Québec, lui, est encore fort mal connu. Seuls quelques chercheurs s'y sont attardés individuellement. Pour pouvoir travailler à une architecture rurale québécoise contemporaine adaptée à une tradition culturelle régionale, il faut maintenant commencer par une phase d'étude qui permette, face aux tendances simplificatrices actuelles, d'inventer des solutions capables d'assurer à la fois la pérennité des caractéristiques du patrimoine bâti et un développement cohérent des ensembles construits.

Le ministère des Affaires culturelles dispose d'un outil intéressant pour aider à décrypter, au moins en partie, les traditions culturelles régionales. Depuis 1977, on mène l'opération du « macro-inventaire » qui vise à identifier de façon sommaire, mais exhaustive, le potentiel patrimonial de l'ensemble du Québec. Des groupes d'architectes, d'ethnologues et d'historiens de l'art ont d'abord élaboré une méthode d'approche du territoire selon leur discipline respective. L'unité territoriale du comté municipal a servi de référence de base. Le travail est maintenant en voie d'achèvement. Il aura permis la formation d'une banque de renseignements de base sur les biens culturels du Québec. Cette somme considérable d'informations et de connaissances reste à exploiter. En architecture, par exemple, plutôt que de simplement prendre en compte le bâti pour lui-même, on a débordé pour inclure au sens plus large les phénomènes de transformation de l'espace, les implantations. Le plus souvent en milieu rural, les formes de groupement, les types parcellaires, le mode de répartition de l'habitat, sa densité, sa localisation par rapport au relief et au réseau hydrographique, la structure et la densité de la trame viaire ont autant d'importance dans la composition du paysage que l'architec-

ture elle-même. Par ailleurs, on a cherché à comprendre le bâti lui-même à travers son évolution plutôt que ses genres, et ce comme un élément de richesse architecturale.

Il faudrait maintenant passer à l'analyse des données du macro-inventaire, travail qui laisserait apparaître des concentrations architecturales régionales et permettrait de retrouver diverses unités de paysage. Ce qui importe, quand on a pris une conscience exacte de l'intérêt et de la relativité des types régionaux, ce n'est pas d'en figer un état ancien purement mythique. Cela consisterait alors à les asservir à une logique qui leur est étrangère. Il s'agit bien plutôt d'en maintenir le dynamisme, de leur permettre un développement, une réinterprétation selon leur propre logique, d'éviter l'impérialisme administratif tout autant que la colonisation économique, de laisser aboutir des modèles originaux ayant leurs racines et étant insérés dans la société actuelle. Au fond, l'objectif premier d'une telle démarche serait d'apporter une source d'information et de réflexion aux populations du « pays » concerné, de diffuser cette connaissance des témoins historiques, de natures et d'époques diverses, à l'ensemble des citoyens et des responsables locaux de manière à assurer une prise en charge collective de ce patrimoine. Forts de cette information, il faudrait que les architectes du ministère des Affaires culturelles, les ingénieurs civils et les techniciens agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation travaillent, de concert avec les populations régionales, à décrire les paramètres qui permettront les conditions favorables à l'éclosion d'une architecture agricole québécoise contemporaine inspirée d'une tradition culturelle régionale et s'en fassent les plus ardents promoteurs. Nous ne voyons pas comment, autrement, le patrimoine agricole bâti du Québec serait à la fois protégé et mis en valeur.

**Dessin à l'encre d'Herbert Raine, illustrant l'aménagement du bâti à Kamouraska. (Musée du Québec/Luc Chartier)**

Fort de la connaissance des traditions régionales de vivre et de construire, on imagine l'organisation de concours d'architecture agricole par le ministère des Affaires culturelles et celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, tel que le recommandait la Commission des biens culturels dans son rapport annuel 1975-1977, la diffusion de brochures pratiques incitant les intervenants à respecter un continuum culturel. Récemment, l'industrie privée a réduit la largeur du parement d'aluminium, réduction qui fait que ce matériau s'apparente beaucoup mieux maintenant au bois et s'insère avec plus de bonheur dans les divers paysages. Pourquoi ne pas pousser l'expérience plus loin, en invitant la petite ou moyenne entreprises (PME) à adopter pour l'acier des formats et des couleurs qui arriveraient à faire corps aussi bien que le déclin d'aluminium?

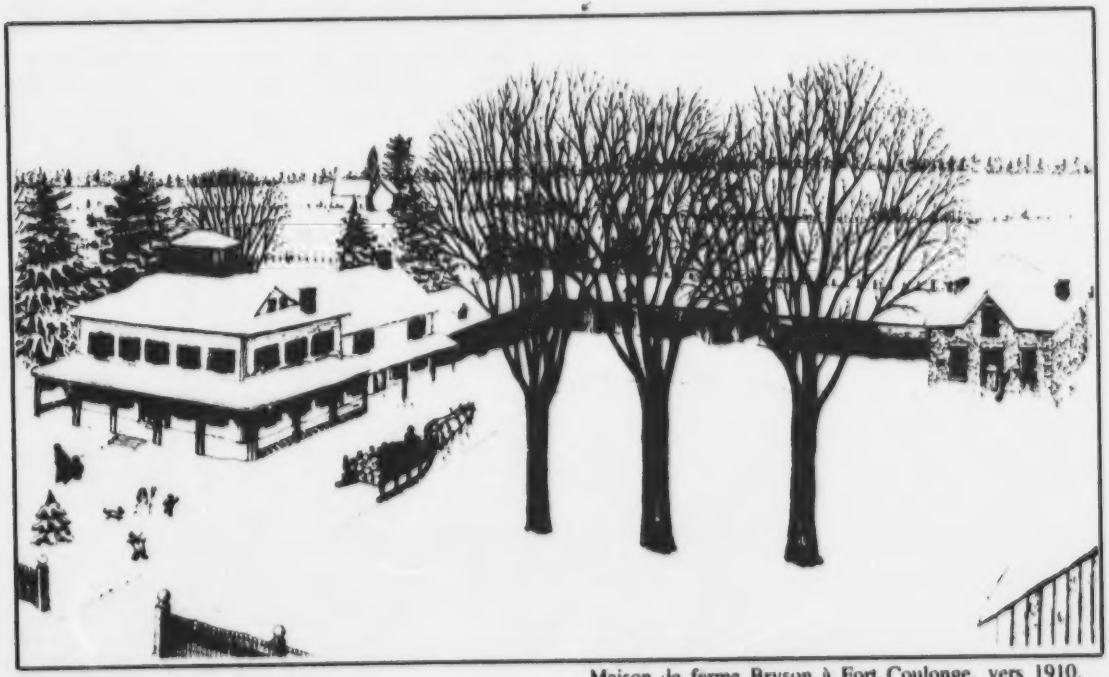

Maison de ferme Bryson à Fort Coulonge, vers 1910. Classée à titre de monument historique en 1980, elle est maintenant restaurée. (Le dessin est l'oeuvre de Elke Bzdurreck-wills, artiste de Shawville.

On imagine aussi que ceux qui travaillent avec les populations agricoles sont vite avertis des innovations dans le domaine. Avant même qu'une nouveauté soit largement diffusée, ils devraient pouvoir l'étudier, ramener la préoccupation patrimoniale et proposer des adaptations et une réglementation appropriées. Une approche intelligente dès le début d'un semblable processus et une intervention placée au bon moment pourraient permettre de ménager bien des susceptibilités, d'éviter une foule de tracasseries futures et de sauver l'essentiel.

Nous le répétons, ce légitime souci de protection et de mise en valeur du patrimoine agricole bâti ne doit pas aboutir à une muséographie et à un gel de la construction. Il ne faut pas qu'il fasse obstacle à des créations d'architecture rurale ou agricole pleinement novatrices. Au contraire, cette recherche devrait entraîner le maintien de la variété première de nos paysages qui font la richesse de nos espaces ruraux, permettre également une meilleure connaissance des raisons qui ont déterminé ces constructions et dont il convient de tirer parti. D'ailleurs, les véritables « nuisances » du paysage ne sont pas toujours les architectures extraordinaires ou celles qui s'expriment malhabilement, mais plutôt la somme des banalités rendues inexpressives par les archétypes et les modèles dominants.

Aujourd'hui, la vision du paysage se modifie. Celui-ci est longtemps apparu comme un tableau figé sur lequel de nouveaux bâtiments venaient s'inscrire de manière anarchique. Maintenant une nouvelle vision, plus globale et plus dynamique, cherche à connaître le paysage, à le comprendre, à l'orienter, à en contrôler les transformations pour éviter l'enlaidissement dû à la prolifération déréglée, quasi cancéreuse, des zones de construction anarchique (quartiers suburbains, mais aussi résidences secondaires qui « mitent » le paysage pour une appropriation individuelle d'un site). Aussi, toute introduction d'un nouvel objet en un lieu pose-t-elle avant tout le problème de l'affinité de ce corps avec telle ou telle dimension du lieu, ou vice versa. Il s'agit d'aider à trouver un sens cohérent au développement du patrimoine régional et local fondé non seulement sur des valeurs économiques ou individuelles, mais également écologiques et esthétiques. Ces valeurs doivent être reconnues et réconciliées malgré le fait qu'elles apparaissent souvent contradictoires.

## *Le bâti protégé*

Passons rapidement en revue le bâti agricole protégé à ce jour par le ministère des Affaires culturelles et examinons-en l'approche.

### *Les sites d'établissement*

L'histoire agricole de chacune de nos régions a invariablement commencé par une période plus ou moins longue de colonisation. Il fallait d'abord défricher, « faire de la terre », vivre une vie souvent frugale avant d'atteindre une aisance relative. On connaît trois unités protégées en rapport avec le bâti des sites d'établissement, soit le complexe Maria-Chapdelaine à Péribonka, la maison Jos-Morin à Auclair et la maison du colon à Ville-Marie. Encore que les maisons d'Auclair et de Ville-Marie ont été déplacées. Ce bilan est bien peu impressionnant ; nous sommes loin de la protection minimale d'un complexe représentatif de chacune des régions.

### *Les complexes agricoles*

En ce qui a trait aux complexes de ferme protégés, on n'en dénombre qu'un seul, soit celui des bâtiments Roy (appelés aussi Laurin-Sainte-Marie) à L'Acadie, qui comprend la maison principale, une remise, une grange et une étable. Là encore, nous sommes fort loin du compte. Et un tel bilan dénote jusqu'à ce jour une absence complète de préoccupation à cet égard.

### *Les maisons rurales*

Par ailleurs, on dénombre 113 maisons rurales protégées, ce qui semble un chiffre appréciable. Mais on cherche encore l'approche rationnelle qui a présidé à ces protections. Plus souvent qu'autrement, le hasard, l'urgence ou

une demande reçue ont dicté la politique en cette matière. Ainsi, bien que le nombre de maisons protégées soit assez élevé, les régions du Québec n'y sont pas toutes représentées. Pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, à l'exception de la maison Lamontagne de Rimouski-Est, on ne compte aucune demeure protégée. Il en va de même pour l'Outaouais où seule la ferme Bryson est protégée. Encore qu'il s'agit ici d'un complexe relié d'abord à l'industrie et au commerce du bois.

Souvent ce sont exclusivement des critères architecturaux qui ont mené à ces protections. On trouve, par exemple, un nombre élevé de maisons de pierre d'inspiration française, ce qui est intéressant, mais loin d'être représentatif de l'architecture rurale des débuts à aujourd'hui, alors que le bois était le matériau premier. On s'est attaché aussi à l'unique, à l'exceptionnel, sans se soucier d'identifier et de protéger un possible complexe agricole tout autour. Au sujet de la ferme Saint-Gabriel, par exemple, ce domaine exploité par la communauté des Soeurs de la congrégation Notre-Dame à la Pointe Saint-Charles, on protège le corps principal, soit une maison de pierre de 283 ans d'existence, mais non les bâtiments annexes. Il en va de même pour la vingtaine de manoirs protégés à ce jour.

**Laiterie de pierre, adjacente à la maison Émile-Jodoin, dans le rang de la Petite-Prairie à Varennes. (IBC/MAC)**

### *Les dépendances*

Parmi les dépendances rattachées à une maison rurale et protégées, on compte une grange à toit de chaume, quatre laiteries et trois fours à pain pour lesquels valent les remarques se rapportant aux maisons rurales protégées. La grange à toit de chaume est celle d'Ernest Lajoie du rang Saint-Jean-Baptiste à Saint-Urbain; encore que le ministère des Affaires culturelles n'a pas pu empêcher l'enlèvement du chaume de la toiture. Au sujet des dépendances, là encore, non seulement nous sommes fort loin d'une représentation régionale significative, mais certaines d'entre elles (fournil, porcherie, poulailler, caveau à légumes, hangar à bois, cabane à sucre, etc.) sont même absentes. Par ailleurs, on compte bien trois écuries protégées, mais elles se trouvent en pleine ville, soit à Québec et à Montréal. C'est donc là, en ce qui a trait aux dépendances agricoles un bien pauvre bilan.

### *Les moulins*

D'autre part, un type de patrimoine bâti qui siège à la marge de la vie agricole et de la vie industrielle est le moulin. On le trouve d'abord en milieu rural, là où il sert à la transformation de produits agricoles. Le *Répertoire des moulins à eau du Québec*, préparé par Pierre Lahoud et publié en 1978 par le ministère des Affaires culturelles, signale l'existence en sol québécois de 153 moulins, parfois conservés intacts, le plus souvent transformés. Quinze d'entre eux sont désormais protégés à titre de monuments historiques et tout au plus une douzaine ont conservé totalement ou partiellement leur mécanisme d'origine. Par ailleurs, le rapport sur les moulins à vent du Québec, préparé en 1982 par Pierre Desjardins pour le compte du ministère des Affaires culturelles, relève une vingtaine de moulins à vent. Huit d'entre eux

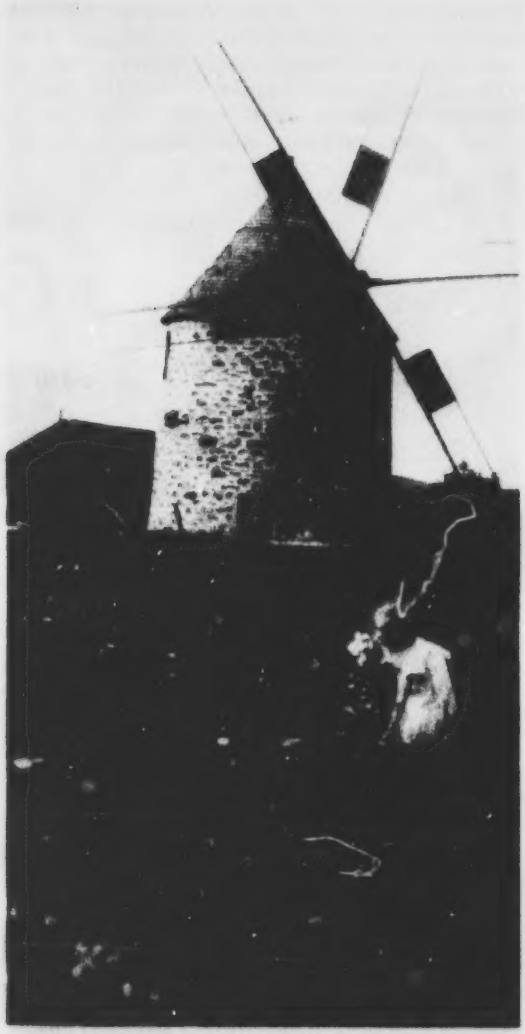

Devenus désuets à la fin du XIX[e] siècle, les quelque deux cents moulins à vent du Québec sont peu à peu tombés en ruine. Il n'en subsiste que 21, classés pour la plupart comme biens archéologiques, mais seuls quelques-uns possèdent encore tous leurs « agrès » et mécanismes leur permettant de « faire farine ». Le moulin à vent Desgagnés (1835) et, en arrière-plan, le moulin à eau, à Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres. Tous deux ont été restaurés l'an dernier et seront ouverts au public. (Office du film du Québec)

Le moulin à vent de Contrecoeur. (IBC/MAC)

sont protégés à titre de monuments historiques et seulement quatre possèdent entièrement ou partiellement leur mécanisme d'origine. Il faut se réjouir de cette protection minimale qui a empêché à ce jour la disparition complète des moulins, mais, en même temps, signaler tout de même qu'en rapport avec le nombre total de moulins et leur état de conservation, il n'y a pas de quoi pavoiser.

### *Les villages*

À la frontière de l'agricole et de l'industriel se trouve le milieu de vie villageois. Jusqu'au XVIII[e] siècle, le village ne tranche guère sur la campagne; il s'élève à peu près au centre de la partie cultivée de la paroisse et l'église, le lieu du culte, le domine. Dès le début du XIX[e] siècle, alors que commence à se développer une économie importante de marché, le village se den-

sifie. Là se concentrent les artisans, les commerçants, les hommes de profession et les rentiers. C'est le lieu de l'échange, de l'information.

On ne compte encore aucune place de village protégée au Québec. Non plus qu'aucune place de marché, comme par exemple, celle de Saint-Hyacinthe. Jusqu'à aujourd'hui, l'approche gouvernementale touchant la protection villageoise fut celle de l'unité. Ainsi on dénombre 70 églises ou lieux de culte protégés, essentiellement pour leurs caractéristiques architecturales. On note également trois complexes commerciaux protégés, soit les magasins Lebrun de Maskinongé, Gendron de Caplan et Franchère de Saint-Mathias de Rouville. Là encore, nous sommes loin du compte. Nombre d'autres magasins généraux vaudraient d'être protégés, comme ceux de l'Estrie encore bien conservés. Deux forges font l'objet d'une protection, soit celle d'Émile Asselin à Saint-François de l'Île d'Orléans et la forge Paré à Laval, ce qui est bien peu lorsqu'on connaît

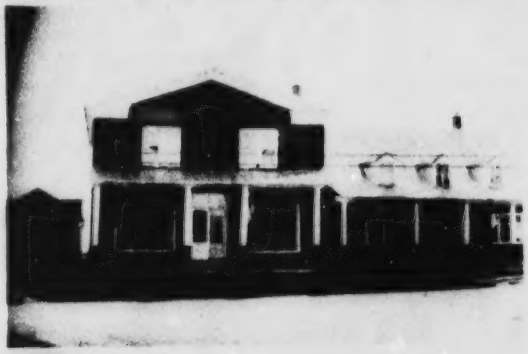

**Les magasins généraux ont toujours constitué des lieux d'échanges importants au coeur des villages ou aux carrefours stratégiques. Quelques spécimens seulement sont protégés par un statut juridique: la maison-magasin Franchère (30/11/1979) à Saint-Mathias de Rouville, la maison-magasin Lebrun (04/02/1981) à Maskinongé. (IBC/MAC)**

l'importance des métiers du fer en rapport avec la vie agricole. Le répertoire des monuments et des sites protégés ne comprend pas de beurrerie, de fromagerie et de bâtiment d'exposition agricole. Il est probable d'ailleurs qu'on ne possède aucun inventaire de bâtiments d'exposition agricole, expressions pourtant d'une architecture originale et fort colorée, et lieux d'émulation.

Si depuis plus de 20 ans, le travail de protection des sites et des monuments se fait à la pièce selon l'intérêt du demandeur, l'urgence de la situation ou les qualités architecturales d'un édifice, le temps est maintenant venu d'une approche cohérente qui tienne compte de toutes les composantes d'un milieu de vie. Avec la Loi sur les biens culturels qui permet de protéger de grands espaces, l'opération du macro-inventaire menée par le ministère des Affaires culturelles et la création des municipalités régionales de comté, nous disposons des outils voulus pour entreprendre une véritable politique de protection et de mise en valeur.

Seule une vraie politique de protection et de mise en valeur du bâti rural aidera incidemment à mettre un frein à la « banalisation » des campagnes par les gouvernements, les « chaînes alimentaires », les maisons de crédit et de commerce qui ne se sont guère souciés à ce jour de l'intégration de leurs édifices dans l'environnement rural. La plupart du temps, ils se contentent de répéter en série, à la va-vite, des modèles conçus et dessinés dans une officine, et qui siéent souvent fort mal aux lieux auxquels ils sont destinés. Ils dédaignent tout effet de compréhension d'un milieu.

Et pourtant, fréquemment, la question se pose. En 1982, le gouvernement fédéral octroyait une somme de 100 000 $ pour la construction d'un pavillon et de bâtiments annexes pour loger les animaux à l'occasion de la foire agricole régionale annuelle de Saint-Honoré de Beauce. Cette manifestation est importante dans la région. Son président signale qu'elle permet aux agriculteurs de se faire connaître comme éleveurs d'animaux de qualité et de retirer d'intéressants revenus de la vente de leurs meilleurs sujets. Or, il existe au Québec une longue tradition, fort composite, touchant ce type de bâti. Ici et là, pendant plus de 80 ans, nous avons construit de ces pavillons de foire, de ces bâtiments d'exposition. À Saint-Honoré, cherchera-t-on seulement à s'en inspirer?

---

*Recommandations*

**QUE le ministre des Affaires culturelles mette l'accent au plus tôt sur la sauvegarde du patrimoine bâti de type agricole en adoptant ou en s'inspirant des propositions suivantes:**

**Pour protéger et mettre en valeur les ensembles agricoles (habitations, dépendances et aménagements) les plus significatifs (exceptionnels et/ou représentatifs) de chacune des régions agricoles du Québec: utiliser les données du macro-inventaire, consulter les pouvoirs locaux et les associations culturelles et conférer sans plus tarder un statut légal adéquat (sites, monuments ou arrondissements) aux éléments retenus;**

**Pour permettre au plus grand nombre de complexes agricoles traditionnels communs d'évoluer harmonieusement dans le respect de leurs caractéristiques propres et tout en respectant les intérêts vitaux des agriculteurs: mettre sur pied, de concert avec les intervenants régionaux (M.R.C. et producteurs), un programme de diffusion des connaissances et de sensibilisation aux valeurs culturelles des héritages architecturaux, assister les municipalités dans la conception, s'il y a lieu, d'une réglementation particulière, proposer de nouvelles mesures d'incitations fiscales ou de nouveaux programmes d'aides à la conservation d'éléments spécifiques du patrimoine agricole (ex. Les granges rondes en Estrie), sensibiliser les agents régionaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en les associant à des missions régionales de sauvegarde;**

**Pour favoriser des constructions agricoles neuves, plus respectueuses des traditions locales: créer un comité technique interministériel (MAPA-MAC-MIC-producteurs agricoles) qui verra à proposer aux services compétents les**

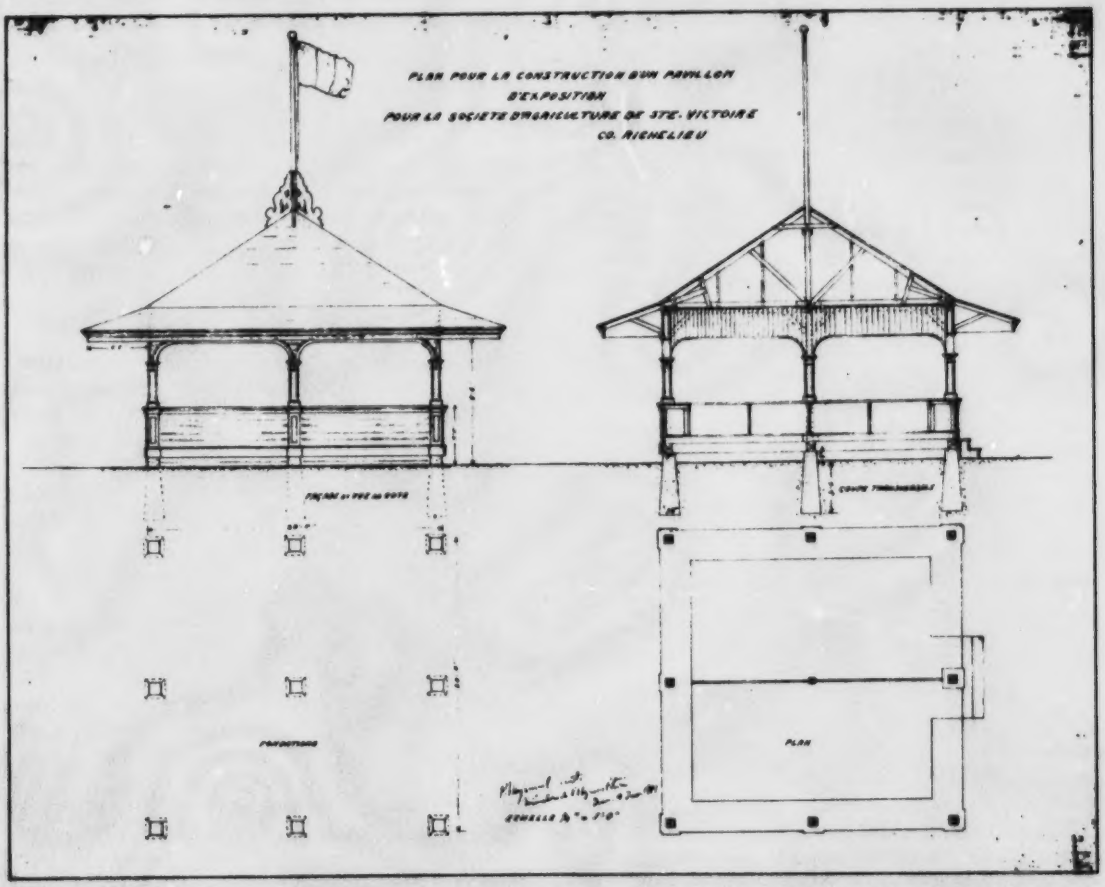


Ces pavillons d'exposition agricole présentent beaucoup d'intérêt; il en reste en plusieurs villes ou chef-lieux des principales régions agricoles du Québec: Sherbrooke, Saint-Pascal, etc. Saurons-nous les conserver à temps? (MAPA)

**paramètres des implantations et des constructions nouvelles intégrant davantage les valeurs architecturales et paysagères existantes, qui verra, aussi, à développer avec les manufacturiers des formes et des matériaux aussi fonctionnels qu'esthétiques, qui pourrait, enfin, étudier l'opportunité de promouvoir, par voie de concours, une architecture et un génie rural innovants;**

**De profiter de la révision de la Loi sur les biens culturels pour évaluer et modifier au besoin l'article 49 de cette loi afin de permettre une administration plus souple et plus proche des réalités quotidiennes qui impliquerait la responsabilité directe des résidents des arrondissements ou des sites.**

---

## VI Les savoirs, les techniques et l'outillage

### *Une diversité de connaissances*

#### *Les savoirs et les techniques*

Au fil des années, la vie agricole a toujours constitué un sujet de prédilection pour les Québécois. Elle a donné lieu, par exemple, à une abondante littérature du terroir longtemps populaire. Invariablement nos monographies paroissiales s'y attardent longuement. Depuis près d'une centaine d'années maintenant, des disciplines comme l'histoire, la sociologie, l'ethnologie et l'anthropologie de la colonisation s'y intéressent.

Il y a donc là un intérêt qui ne se dément pas et sans cesse se renouvelle. C'est un acquis précieux. Mais le patrimoine agricole se rapportant aux savoirs, aux techniques et aux usages étant fort complexe, il faut néanmoins pousser la recherche. Nous ignorons à peu près tout, par exemple, des rapports que l'agriculteur québécois entretenait avec la nature. Selon l'historien Jacques Mathieu, il est extrêmement important de travailler à retrouver ces liens. Bien sûr, il faudra les élaguer, en dégager les mythes, les perceptions, les superstitions; mais, au-delà de ces croyances, des valeurs fondamentales, qui permettraient de nous mieux connaître, influençaient l'agir quotidien de l'agriculteur. Et parce qu'elles tendent de plus en plus à s'effacer, il y a là un patrimoine en perdition.

Nous ne savons rien de l'aménagement des aires domestiques et de la culture des potagers, des tâches qui généralement relevaient de la maîtresse de maison. Nous ne connaissons pas non plus les attitudes et les comportements de l'agriculteur quant à ses techniques de production céréalière, à l'élevage ou aux rapports qu'il entretenait avec le sol. On a longtemps répété, par exemple, que la qualité des sols lui importait peu du temps de la Nouvelle-France, les terres étant si riches qu'il suffisait de semer pour que tout vienne à foison. De nouvelles recherches montreraient peut-être qu'il en était bien autrement. On estime qu'il faut généralement trois ans à un agriculteur le moindrement attentif pour bien connaître sa terre, ce qu'il peut cultiver, où il peut le faire et à quel rythme. Il lui faut le même temps pour connaître la composition de sa forêt, les arbres qu'il doit conserver, ceux qu'il doit abattre pour tel ou tel usage. Selon Jacques Mathieu, il y avait dans le monde rural, et plus particulièrement dans le monde agricole, une certaine connaissance de la nature et de la vie humaine en relation avec la nature qui maintenant se perd et qu'il importe de retrouver.

Pour connaître le vécu agricole, il faudrait pouvoir mener le plus tôt possible des enquêtes systématiques en histoire, en ethnologie et en archéologie. On peut toujours travailler à la pièce, dénicher ici et là, au gré des hasards, quelques informateurs intéressants. Mais une enquête non systématique demeurera parcellaire, ne permettra pas de bien cerner tout le vécu, d'identifier les variantes régionales et locales d'un phénomène.

L'archéologie, en particulier, pourrait nous être d'un grand secours. C'est là une discipline jeune au Québec qui s'est encore très peu intéressée aux sites agricoles domestiques. Et pourtant les lieux ne manquent pas. Les archéologues interrogés à ce sujet nous signalent dans l'Outaouais les sites de la ferme Bryson et de la seigneurie de la Petite-Nation. Dans la

**Véritable grenier à blé du Canada au début du XIX^e^ siècle, la vallée de la Richelieu et la plaine du sud de Montréal ont connu, dès cette époque, une agriculture céréalière intensive. Ce hangar à grains en pierre, à Varennes, témoigne de l'ancienneté et de l'originalité du phénomène. Classé monument historique en 1983, il est situé au 4681, du rang de la Baronie, à Varennes. (IBC/MAC)**

région de Montréal, une étude de potentiel du ministère des Affaires culturelles révèle une trentaine de sites sur l'île Sainte-Thérèse, un arrière-fief colonisé dès le XVII^e^ siècle, où l'on retrouve une occupation continue jusqu'au milieu du siècle dernier. Le long du Saint-Laurent, le site premier de villages par la suite déplacés, comme Yamachiche et Saint-Augustin de Portneuf, se prêterait bien à la fouille, de même que le lieu de la première ferme expérimentale à Saint-Joachim. À Rimouski-Est, trois sondages menés autour de la maison Lamontagne, l'une des plus anciennes maisons connues du Bas-du-Fleuve, ont permis de mettre à jour les structures de trois dépendances, montrant bien qu'il s'agit ici d'un site agricole domestique remontant au XVIII^e^ siècle. Non seulement aucun de ces sites énumérés n'a été fouillé à ce jour, mais nous n'avons encore mené aucune étude de potentiel sur l'ensemble des sites agricoles domestiques au Québec. En ce domaine, tout est à faire.

L'archéologie permet d'abord de localiser le site des habitations anciennes par le biais d'une étude de la couverture végétale. La fouille même du site fournit tout le schème d'établissement de la ferme, la logistique du lieu. Comment l'agriculteur disposait-il les dépendances et pourquoi en était-il ainsi? Était-il plus important pour lui d'être protégé du vent, de profiter d'une pente pour un bon égouttement, de planter des arbres pour s'abriter ou de les couper pour éloigner les oiseaux qui venaient manger tout le grain?

L'archéologie peut apporter une définition assez fidèle du mode de subsistance de l'agriculteur. Le régime alimentaire apparaît rapidement. Une étude des ossements permet d'identifier les bêtes en relation avec l'homme, l'âge de l'abattage, le type de coupe et, plus largement, le rapport entre l'importance des bêtes domestiques et celle des bêtes sauvages. Une étude des graines et des racines permet de reconnaître les cultures, les espèces florales. Sans compter que, contrairement à des objets de collection, les artefacts, qui nous renseignent à ce sujet, se retrouvent dans un contexte qui permet de reconstituer aussitôt l'ensemble.

Le vécu agricole, celui des savoirs et des usages, et les valeurs véhiculées par ce vécu demeurent l'un des volets les plus mal connus du patrimoine québécois. Il importe de favoriser les travaux en ce domaine. L'étude du passé agricole rejoindrait tout à fait les sensibilités actuelles du milieu québécois. La recherche de relations plus harmonieuses avec la nature que l'on connaît depuis une quinzaine d'années maintenant, trouverait à se nourrir de pareils travaux.

Depuis 1978, une quarantaine d'universitaires du Québec et de France, d'abord historiens, ethnologues, sociologues et démographes travaillent à une étude comparative des sociétés rurales de la France de l'Ouest et du Québec, du XVII^e^ siècle à nos jours. Des recherches sont menées de part et d'autre pour préciser la liaison entre l'agriculture et l'économie globale, mieux connaître la reproduction sociale et culturelle dans la communauté rurale et identifier les rythmes biologiques différentiels. Déjà deux col-

loques réunissant ces chercheurs se sont tenus en France. On a publié les actes de la première rencontre; ceux de la deuxième le seront d'ici quelques mois. Il résultera de ces travaux et de ces confrontations des comparaisons régionales, temporelles et thématiques significatives, des outils conceptuels et méthodologiques mieux affinés et, en bout de ligne, une meilleure compréhension de la société rurale.

Il faut se féliciter d'une pareille recherche. Les sociétés rurales québécoise et française

Le moulin de Denison Mill, près de Richmond, et tout son hameau forment un ensemble-type de l'agro-industrie précédant l'arrivée des machines à vapeur. Il témoigne en outre de l'architecture particulière à l'Estrie. Classé monument historique depuis 1973. (CBC)

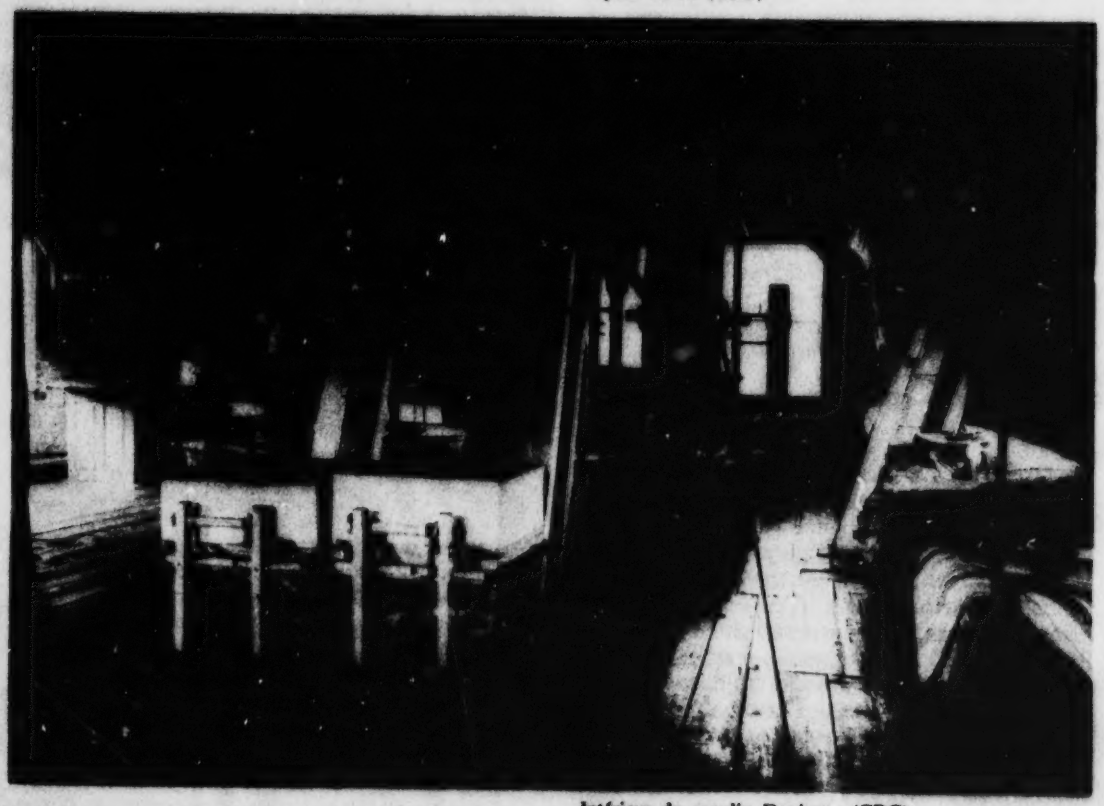

Intérieur du moulin Denison. (CBC)

sont liées par une origine démographique commune, par une culture qui a provigné en des rameaux originaux, selon les régions, les conditions économiques, sociales et politiques. Les comparer ne peut qu'apporter des interprétations plus justes. Toutefois, si à ce jour on s'est attaché surtout à préciser la problématique dans un cadre souvent théorique, il faut vivement souhaiter que la réflexion prenne racine le plus souvent possible dans le concret, s'abouche avec des lieux, des sites, des fonds d'archives ou de documentation offrant déjà des possibilités de mise en valeur. Parmi les nombreux travaux menés par ces chercheurs, l'un d'entre eux apparaît comme un bel exemple d'étude pouvant avoir rapidement des incidences sociales. Il s'agit de la préparation d'une thèse sur l'écart entre les vocations régionales traditionnelles et les politiques des municipalités régionales de comté (MRC). Il faut espérer la multiplication de semblables travaux. Il existe en région de nombreuses forces vives prêtes à collaborer à ces études et qui pourraient par la suite assurer un prolongement sur le terrain.

---

*Recommandations*

**QUE le ministre des Affaires culturelles se dote d'une stratégie d'intervention et d'une politique d'action sur le thème de l'agriculture québécoise, un tel énoncé devant servir dorénavant d'inspiration et de référence aux travaux ethnographiques, archéologiques et muséographiques qu'il entreprend ou favorise;**

**QUE le ministre des Affaires culturelles reconnaisse et affirme son leadership et favorise la rationalisation des objectifs et des ressources en matière de sauvegarde du patrimoine agricole en associant à sa démarche les groupes et les centres de recherche universitaires ou institutionnels, les autres ministères concernés (MAPA, MEQ, MST) et les musées privés; cet effort de concertation devrait tendre à inscrire et accrocher les recherches théoriques au patrimoine concret existant, à décloisonner les disciplines, à enrichir le contenu et l'interprétation des biens culturels régionaux et nationaux.**

---

***La culture technique***

La partie du patrimoine reliée au vécu agricole est la plus abstraite de toutes. Moins visible que les autres, elle ne tombe pas d'abord sous le sens et sa reconnaissance, son identification est demeurée jusqu'à ce jour fort négligée. Historiquement, pour diverses raisons, l'action patrimoniale gouvernementale en ce domaine s'est faite très discrète, pour ne pas dire nulle. Il était beaucoup plus facile — et cela demandait moins de courage politique — de soutenir la restauration ou la reconstruction d'un bâtiment à partir d'un devis précis que d'encourager une recherche en ethnologie qui, elle, ne pouvait annoncer à l'avance le résultat de ses travaux. Il est urgent maintenant d'en prendre conscience et de générer des enquêtes pour tenter de retrouver des données, des valeurs venues d'une longue fréquentation de l'homme avec le milieu naturel. Connues et appréciées pour elles-mêmes, elles devraient aussi nous permettre de beaucoup mieux asseoir toute action concrète de restauration, de construction et d'aménagement en ce domaine.

Ces savoirs et ces usages pourraient trouver à s'exprimer aujourd'hui. Au fil du temps, par exemple, il s'est développé des méthodes de culture potagère propres aux conditions locales de climat, de topographie et de qualité des sols. Il y a là un patrimoine transmis, souvent oralement depuis plusieurs générations, qu'il importerait de mieux identifier. On imagine la constitution d'un répertoire touchant les méthodes régionales et locales de culture, répertoire qui se révélerait fort utile et d'un grand intérêt à l'heure où l'entretien d'un potager est devenu une activité importante de loisir.

Il existe au Québec 63 sociétés d'horticulture comptant quelque 25 000 membres, regroupées en une fédération nationale. Nul doute que, moyennant un support technique adéquat, ces sociétés, via leur fédération, ne répugneraient pas à la perspective d'entreprendre une vaste enquête, auprès de leurs membres d'abord, touchant ces méthodes de culture de même que les espèces végétales cultivées abondamment autrefois et désormais en voie de disparition. Par la suite, il est possible d'ima-

giner cette enquête étendue à une population plus large, ce qui pourrait mener à un répertoire national des traditions et des méthodes de culture potagère selon les régions, de même qu'à un inventaire des végétaux cultivés en voie de disparition. Aux États-Unis, par exemple, les jardiniers amateurs se livrant à la culture de vieilles variétés se sont regroupés en une association, la Seed Savers Exchange, qui publie une fois l'an la liste des membres désirant acheter ou vendre des semences. Suite à cette expérience, il s'est même formé une association de producteurs de semences, la Growers Network, responsable des variétés de légumes en voie de disparition et qui voit à la répartition des semences.

La situation apparaît plus complexe en ce qui concerne l'arboriculture et la floriculture. Non pas que l'intérêt soit inexistant. Les ventes annuelles d'arbres et de plantes d'extérieur s'élèvent au Québec à 85 millions de dollars. Depuis sept ans, l'accroissement de ces ventes dans les centres-jardins atteint 15 à 20 % annuellement. On estime que 80 % des Québécois achètent chaque année des plantes d'intérieur et d'extérieur. L'arboriculture et la floriculture sont devenues des activités de loisir fort importantes. L'industrie occupe quelque 2 000 professionnels et plusieurs milliers de techniciens, de manoeuvres et de vendeurs.

Toutefois, n'était de cet intérêt, on cherche ce qui pourrait tenir dans tout cela d'un patrimoine. Quatre-vingt-cinq pour cent des produits vendus proviennent d'ailleurs, soit de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, des États-Unis et de l'Europe (en particulier, de la Hollande). Les 250 pépiniéristes québécois se partagent la production de la presque totalité des plantes à fleurs annuelles et une toute petite partie des arbres et des arbustes. La plupart des espèces importées, à moins qu'elles ne proviennent de pays nordiques, résistent très mal aux contraintes climatiques du Québec. Faute d'un personnel qualifié pour bien le renseigner et devant la pauvreté de l'information technique disponible, l'horticulteur amateur ou le jardinier qui tient là un loisir, se retrouve la plupart du temps ignorant des méthodes de culture appropriées.

Il nous faudrait en ce domaine l'aval d'une solide recherche. On possède maintenant un premier travail d'inventaire et de régie de culture des arbres et arbustes recommandés pour fins ornementales dans les différentes régions du Québec. Il s'agit de *Arbres et arbustes ornementaux pour le Québec*, préparé par Henri Bernard, Pierre Bourque, Jean Landry, Friedrich Oehmichen et Louis-Philippe Roy. C'est là un rapport de recherche commandé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, polycopié en un nombre restreint d'exemplaires, à l'usage surtout des pépiniéristes et disponible de septembre 1978 à juillet 1982. Fort des commentaires et corrections apportés au texte par les usagers, le ministère songe à republier dans quelque deux ans cet ouvrage épuisé.

Voilà un premier travail qui devrait permettre un jour d'encourager la production d'un nombre croissant d'espèces rustiques à des fins ornementales. D'autre part, pour arriver à préciser un patrimoine, il faudra prolonger la recherche en archives, répertorier les lieux au Québec où s'est exercée une activité horticole importante. Nous pensons ici à des endroits comme le Parc Cataraqui à Sillery, le Domaine du Platon à Sainte-Croix de Lotbinière, le Parc des jardins de Métis, etc. Dans les cas où ce n'est pas déjà fait, des fouilles sur place permettraient d'identifier et de revaloriser le potentiel botanique, floral et arboricole des lieux. Par ailleurs, des enquêtes menées localement arriveraient à déterminer des techniques culturales propres à la région. Ces grands domaines, propriétés au départ de familles aisées, ont eu longtemps à leur emploi des jardiniers qui ont développé un savoir en tenant compte des conditions du milieu et qui ont dû, à l'occasion, le transmettre à la population environnante. Sans compter que, dans certaines localités, comme à Sillery précisément, on avait développé autour de l'horticulture tout un art de vivre qui se nourrissait d'échanges entre les membres de la communauté. On signale semblable fait dans les paroisses où vivait un horticulteur influent: à Portneuf, Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Denis de Kamouraska, par exemple. Se mettre en

quête de ce savoir, c'est travailler à la reconnaissance et à la mise en valeur d'un patrimoine horticole proprement québécois.

---

*Recommandation*

**QUE, de toute urgence, le ministre des Affaires culturelles intervienne auprès de son collègue le ministre de la Science et de la Technologie pour que ce dernier favorise, en collaboration de certains centres de recherche universitaires et d'associations volontaires, la mise sur pied de programmes prioritaires de cueillette et d'analyse de la culture technique (savoirs, pratiques, usages) liée aux activités agricoles et horticoles anciennes; il existe une somme de connaissances et de données chez certains informateurs et il presse de sauvegarder cet héritage technique.**

---

Comme exemple d'hésitations et de manque de dynamisme, citons le cas du domaine de Cataraqui à Sillery. Il s'agit d'un vaste terrain de plus de 26 acres aménagé par des familles anglophones au XIX[e] siècle sur un lot de la Seigneurie des Jésuites, doté d'une somptueuse villa et de dépendances (loge du gardien, hangars, remises, serres, etc.) entourées d'arbres bicentenaires, d'ormes chinois, d'arbustes et de plantes ornementales d'une variété et d'une rareté exceptionnelles. La valeur intrinsèque de ce domaine, sa signification et son témoignage pour les générations futures sont d'abord contenus dans cet ensemble dont toutes les parties se complètent.

Depuis dix ans, le dossier du domaine de Cataraqui a été l'objet de ballottements et de brassages sous les pressions contraires des forces et des projets, soit du marché libre, soit des administrations publiques soi-disant responsables. Pour de nombreuses raisons qui tiennent toutes à la qualité et à l'envergure de ce domaine, il importe maintenant que cessent ces incertitudes. Aménagé au départ aux abords de la campagne, il n'existerait aujourd'hui en milieu urbain aucun domaine historique public ni aucun jardin de cette qualité dans tout le Québec. Plus immédiatement et pour les fins de notre propos, il était le lieu, et il le demeure toujours, de riches traditions horticoles et paysagères développées ici au siècle dernier et qu'il faut maintenant faire connaître et revaloriser.

Au mois de juillet 1982, la société SAUREV et celle des Amis du jardin Van den Hende présentaient un projet de revalorisation des jardins du domaine Cataraqui au gouvernement du Québec. Le ministère de l'Environnement leur accordait une somme de 20 000 $ pour réaliser la première phase d'un plan de conservation et d'animation du site. Le 23 août 1982, le groupe SAUREV soumettait, à l'attention du ministre des Affaires culturelles, un projet d'utilisation du domaine qui comportait plusieurs éléments fort intéressants et hautement compatibles avec la nature du lieu, en particulier la restauration des jardins historiques et la mise en valeur des prairies à des fins d'enseignement horticole. Par la suite, après avoir pris connaissance des projets de la société SAUREV et considérant l'exceptionnalité du site et des trésors du patrimoine qu'il recèle, la Commission des biens culturels recommandait au ministre d'étudier, rapidement et avec soin, les moyens de favoriser la naissance d'une société d'animation et de gestion de Cataraqui telle que suggérée par SAUREV et, en particulier, de confier à ladite société un mandat clair pour élaborer scientifiquement et selon les règles d'usage un inventaire des ressources du site, un plan d'aménagement gradué et réaliste ainsi qu'un programme d'intervention et d'animation impliquant la ville de Sillery. Considérant qu'il s'agit là, à juste titre, d'un joyau de notre héritage collectif et, plus spécialement de la manifestation de traditions horticoles précieuses, il faut souhaiter vivement que ce domaine ne connaisse plus désormais aucun dépérissement et que tous les usages et les savoirs qu'il recèle soient rapidement identifiés et mis en valeur.

Il en va de même du concours « villes, villages et campagnes fleuris » qui pourrait être un support merveilleux pour la promotion du patrimoine horticole québécois. Organisé depuis quatre ans maintenant par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce concours a pour but de développer au sein

de la population le goût d'embellir le milieu, d'améliorer la qualité de la vie, de rendre le Québec plus attrayant et, enfin, de promouvoir le développement de l'horticulture ornementale. Il faut le féliciter d'une telle initiative. L'ensemble des intervenants, les citoyens les premiers, ne peuvent qu'y trouver leur compte et le succès remporté à ce jour par ce concours est le gage de sa pertinence.

Pour choisir les gagnants, les juges tiennent compte des critères suivants : la beauté et l'originalité des aménagements floraux et paysagers, la santé des arbres, arbustes, fleurs, pelouses, etc., la propreté de la municipalité dans son ensemble et l'implication de la municipalité elle-même. Toutefois, on ne note malheureusement aucun encouragement à préciser et développer des traditions horticoles proprement québécoises, comme si elles n'existaient pas... L'occasion serait belle pourtant d'ouvrir un volet du concours à la connaissance et à la redécouverte de nos traditions horticoles et de nos aménagements paysagers.

---

*Recommandation*

**QUE le ministre des Affaires culturelles incite son collègue le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à prendre davantage en compte les dimensions de continuité et d'héritage en matière de promotion de l'horticulture, d'aménagement des fermes et des villages et d'évolution en général de l'espace rural ; qu'à cet effet, il encourage dans ses programmes la cueillette, la diffusion et la mise en valeur des traditions horticoles du Québec.**

---

Scène de foire horticole à Montréal en 1852. Ces foires permettaient aux maraîchers de faire valoir leurs spécialités.

***L'outillage***

Compte tenu de l'importance de l'agriculture et de la vie agricole au Québec depuis quelques centaines d'années, il est fort étonnant de constater qu'il n'existe pas encore de collection nationale d'outils agricoles reliés aux activités d'exploitation, de transformation et de consommation, non plus qu'un véritable centre d'appréciation et de documentation de l'évolution de l'agriculture. Avec les États de la Nouvelle-Angleterre, le Québec est le berceau de l'implantation et du développement d'une agriculture vivrière et artisanale tendant vers l'autosubsistance. Cette spécificité devrait être reconnue et proposée à nos contemporains, en particulier sous la forme d'une collection nationale d'outils et d'un centre sur l'évolution agricole québécoise.

La préoccupation muséologique en rapport avec l'histoire de l'agriculture québécoise est relativement récente. Il faut remonter d'abord aux travaux de deux précurseurs en ce domaine, Marius Barbeau et Robert-Lionel Séguin. L'anthropolcgue Barbeau, le premier, s'est attaché, au cours de ses 57 années de travail et de recherches, à recueillir des chants, des costumes et des outils reliés en particulier à la vie agricole. Cette cueillette menée tantôt pour le Musée national de l'homme à Ottawa, tantôt pour différents ministères et organismes québécois, a conduit à la constitution de collections diverses. La plupart de ces collections n'ont pas été poursuivies; bien plus certaines d'entre elles ont été démembrées et nous avons même perdu la trace de nombreux objets. Finalement, seul le Musée national de l'homme a su bénéficier véritablement des efforts de ce chercheur et maintenir en entier ses collections.

L'ethnologue Robert-Lionel Séguin a en quelque sorte pris la relève. Il est le premier à avoir constitué une collection scientifique d'objets, d'instruments et de dépendances reliés à la vie agricole québécoise. C'est là la série la plus importante et la mieux documentée à ce sujet. Cette collection vient tout juste d'être acquise par l'université du Québec à Trois-Rivières et on ignore pour l'instant le sort qu'elle est appelée à connaître. Il faut vivement souhaiter que cette institution universitaire fasse savoir sous peu sa politique touchant la mise en valeur de cette collection unique.

D'autre part, outre les travaux de Marius Barbeau et de Robert-Lionel Séguin, il y a les recherches de ceux et celles qui, souvent anonymes, ont contribué à enrichir les collections des divers musées régionaux. On compte présentement au Québec quelque 70 musées. Beaucoup d'entre eux possèdent des éléments mobiliers ou des instruments se rapportant à la vie agricole. Certains sont franchement bien pourvus et se présentent comme de véritables musées agricoles. Mentionnons en particulier le musée François-Pilote de La Pocatière qui possède une riche collection d'outils et de véhicules de fermes, ainsi qu'une partie de la bibliothèque de l'ancienne école d'agriculture de l'endroit, le Centre d'interprétation de la Haute-Beauce à Saint-Évariste, le musée Martineau de Guérin et celui du zoo de Saint-Félicien. Dans les Cantons-de-l'Est, on note de nombreux musées de moindre envergure, mais qui contiennent souvent des collections fort intéressantes touchant l'agriculture. Signalons notamment le musée Beebe, celui du comté de Brome à Knowlton et celui du comté de Compton à Eaton.

Ces musées sont un acquis pour le Québec. Toutefois, on remarque des répétitions d'une collection à l'autre. Sans compter que souvent ils ne possèdent pas de véritable politique de mise en valeur ou d'interprétation spécifique des réalités agricoles. Il faut souhaiter leur renforcement, particulièrement sous la forme d'une aide portant sur la mise en valeur, la recherche et la documentation.

D'autre part, l'université Laval a déjà songé en 1973 et 1974 à l'établissement d'un musée agricole de plein air dans le cadre d'une station agro-touristique mise en place sur les terrains de sa ferme expérimentale de Saint-Augustin, en banlieue de Québec. Des études ont été menées concernant les objectifs et le contenu d'un tel musée; cela a même conduit à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement. Mais ces travaux ont fait long feu, l'université abandonnant par la suite le projet.

Par ailleurs, le ministère des Affaires culturelles a annoncé en 1980 la création d'un musée national de la civilisation ayant pour mandat de présenter les diverses facettes de la civilisation québécoise, en particulier en accordant une large place aux différentes ethnies qui ont contribué à son évolution. On travaille présentement à définir le concept global de ce musée et il faut vivement souhaiter que notre héritage agricole y trouve son compte.

Au moment de publier ce texte, la Commission apprenait l'existence d'un projet de Centre d'interprétation de la nature et de l'agriculture dans la région montréalaise. Sans en connaître davantage, il faut se réjouir de cet intérêt récent dans la société à l'égard des questions agricoles et horticoles; c'est une indication de plus qu'il importe de nous doter d'une vision globale de la situation actuelle.

Quoi qu'il en soit, la formule du musée agricole plaît beaucoup. Elle illustre notamment des réalités longtemps voisines du quotidien des populations. Il semble même, à voir les musées spontanés qui surgissent ici et là, que cela correspond à un besoin certain. Ainsi, à Guérin, grâce aux efforts du curé Martineau et de ses paroissiens, on présente, dans une cour derrière le presbytère, mille et un objets reliés à la vie agricole et artisanale. À La Patrie, René Brochu, « un amoureux du patrimoine » comme il aime se définir, a accumulé depuis une quinzaine d'années plusieurs centaines d'objets d'usage courant à la fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle en milieux agricole et forestier. Ces biens, accessibles au public visiteur, sont conservés dans trois bâtiments de ferme. On signale de pareilles initiatives à celles de Guérin et de La Patrie dans plusieurs autres régions du Québec (Baie-des-Chaleurs, Témiscouata, Gaspé-Nord, etc.), alors que des amateurs locaux constituent de façon artisanale des collections d'objets, des séries de spécimens-témoins de l'histoire ou de l'ethnographie locale. Sans compter que de nombreux projets d'écomusées se font jour en ce moment et ils pourraient mener, eux aussi, à la constitution prochaine d'autres collections locales.

Ces initiatives sont louables. À examiner le taux de fréquentation de ces musées, il est évident que les populations régionales s'y reconnaissent. Il y a là un patrimoine accessible et ouvert à tous qui défie bien des expositions savantes froidement assemblées sous verre. Toutefois, plus souvent qu'autrement, la volonté de collectionner, d'assembler des séries d'objets, de machines et d'instruments l'emporte sur le respect de plusieurs principes muséologiques. Rares sont les inventaires, les catalogues. La plupart du temps, il n'existe aucune évaluation détaillée de la valeur muséographique ou monétaire des collections. Et, parfois, même les conditions de conservation laissent à désirer.

Arrive le jour où l'initiateur veut obtenir une aide gouvernementale. À moins qu'il ne désire se retirer, réaliser son investissement, ou encore qu'une collectivité locale, hier peu soucieuse de son patrimoine, réclame maintenant un musée bien à elle afin d'ajouter à son réseau d'attraits culturels et touristiques. Alors s'enclenche une période de flottement qui parfois vire au tiraillement. Offre de vente ou de don, projets de mise en valeur, expertises, pressions publiques et, souvent, menaces d'exportation à l'extérieur du Québec ou de dispersion définitive. Généralement, on ne pouvait prévoir la chose: le dossier « explose » en période de restrictions budgétaires, les organismes publics se renvoient la balle.

Invariablement, de par son mandat, le ministère des Affaires culturelles se retrouve alors au coeur du débat. Que faire? À ce jour, il a cherché à aller au plus pressé. Sensible à l'éveil des populations pour leur patrimoine, il doit maintenant s'interroger sur la cohérence de cette floraison de musées et la mise en valeur des collections. Gérer cette situation, sans décourager les espoirs légitimes, représente un devoir pour le ministère des Affaires culturelles.

D'ailleurs, peut-être que seule une véritable politique muséologique pourrait freiner le développement de villages à la sauce d'autrefois. Il ne s'agit plus ici de musées régionaux spontanés, mais de la création de toutes pièces, à la manière de décors de théâtre, de villages du passé. Cette mode américaine, venue du cinéma et de la télévision, tend à verser dans le toc, à réduire nos véritables réalités. Certains de ces villages portent même sur des faits ou des

événements qui n'ont rien à voir avec l'histoire du Québec. Il s'en trouverait présentement une dizaine mis sur pied essentiellement à des fins économiques et parfois subventionnés par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Bien sûr, ces villages sont fréquentés: les populations désirent occasionnellement renouer avec ce qui serait le passé. Mais pourquoi pareille réduction? Pourquoi continuer de « folkloriser » un patrimoine toujours vivant? Le temps n'est-il pas venu d'aborder cet héritage avec toute la dignité et la modernité qu'il exige?

---

*Recommandations*

**QUE le ministre des Affaires culturelles élabore et propose une véritable politique de la muséologie et de l'interprétation du patrimoine agricole du Québec qui intègre en un réseau complémentaire sites, monuments, écomusées et musées reflétant l'ampleur et la diversité de cet héritage;**

**QUE le ministre des Affaires culturelles incite les établissements qui détiennent une partie de l'héritage matériel relié aux pratiques agricoles, à s'unir pour élaborer une collection d'envergure nationale susceptible de servir à une véritable pédagogie des sciences et des techniques, susceptible aussi d'être documentée, enrichie et re-située dans les parcours préindustriels et industriels de notre histoire; qu'il favorise également l'émergence d'une muséologie nouvelle axée autant sur le présent et l'avenir des collectivités que sur leur passé, étant entendu que les problèmes et les défis de la production alimentaire, à l'échelle mondiale, trouvent autant de racines ici et doivent susciter autant d'intérêt que partout ailleurs;**

**QUE le ministre des Affaires culturelles n'hésite pas à renforcer les sensibilités nouvelles des québécois à l'égard de leur environnement humanisé, en leur offrant les moyens de connaître et d'apprécier la richesse de nos traditions:**
**à cet effet, qu'il donne suite, sans plus tarder, à la recommandation de la commission (82-2995) qui proposait alors de mettre en valeur les richesses horticoles et architecturales inestimables du domaine de Cataraqui (Sillery) sous la forme d'un centre urbain d'animation, d'interprétation et de conservation du patrimoine horticole du Québec;**

**QU'il étudie également, avec ses collègues concernés, l'hypothèse d'aménager le domaine de Pointe-au-Platon (Manoir Joly de Lotbinière) en un centre dynamique d'interprétation du patrimoine agricole Laurentien, les ressources actuellement sous-exploitées (voire en péril) de ce domaine autorisent à lui prédire un rôle absolument rayonnant au centre du territoire. Les nombreuses potentialités de ce domaine (site riverain, paysage, fermes seigneuriales, vergers-musées (la noiseraie la plus septentrionale d'Amérique), jardins, voies paysagères, étangs, manoir, dépendances, forêt domaniale) et les ressources des environs (moulins, village, église, etc.) pourraient enfin servir et être animées à un coût fort raisonnable, au grand bénéfice de toute la population du coeur du Québec, un tel centre constituant aussi, à lui seul, une attraction majeure sur le circuit Rive-Sud Montréal-Québec;**

**QUE dans ses politiques régionales, le ministre des Affaires culturelles facilite et favorise les initiatives visant à intégrer dans l'animation du patrimoine régional les éléments du patrimoine agricole et horticole.**

---

## VII Le patrimoine agricole génétique

*Des souches de vie*

Depuis le passage des civilisations de chasseurs aux civilisations pastorales et agricoles, depuis les premières domestications qui remontent à une dizaine de milliers d'années, de très nombreuses variétés de races animales et de plantes ont été créées et améliorées par l'homme. Il a souvent fallu plusieurs générations d'éleveurs et de cultivateurs pour qu'à partir de sujets sauvages élevés ou cultivés, puissent se fixer plus ou moins durablement les caractères nouveaux de ces animaux et végétaux. Ceci n'a

ÉLEVAGE

Des banques génétiques des espèce

Longtemps on a che
Mais ce ne sont ni l
Aujourd'hui scienti
de conserver le plu

RHINOCEROS
d'Afrique, tigre
ce varan de
mode (1) ; au t
vont les choses,

LE MONDE DIMANCHE

PATRIMOINE

Des réserves pour l

Le patrimoine génétique des plantes cultivée
cialistes, en France et dans le monde entier, la
il faut mettre en réserve les ressources généti

SOPHIE SERGOUSSI

AGRICULTURE

Le Monde
26/7/79

LE DERNIER TROUPEAU DE «ROUGE DU ROUSSILLON» VA-T-IL DISPARAITRE?

Des personnalités scientifiques lancent un appel pour la création d'un conservatoire des espèces végétales et animales

SURVIE

Indispensables animaux

groupes zoologiques est à peine exploit
es doivent être protégées : elles font par
vaisseau Terre.

JEAN DORST (*)

XIV. — LE MONDE DIMANCHE

AGRICULTURE

L'animal au secours de l'homme

Des vaches, des cochons, des moutons, pour réconcilier l'homme avec le milieu. La crise énergétique oblige à un retour aux sources. Et à un changement de cap radical de la recherche et de l'économie rurale.

JACQUES GRALL

Auxiliaires

« La préservation du patrimoine génétique végétal et animal, une préoccupation actuelle pour les générations futures ». (Le Monde)

pu se faire que par le hasard de mutations successives jugées favorables, par de constantes sélections naturelles ou volontaires, ainsi que par des croisements fortuits ou contrôlés. Il en est résulté un vaste patrimoine de bêtes et de plantes devenues des auxiliaires privilégiés de l'homme.

Si l'on porte attention au cheminement des espèces animales, on se rend compte que, jusqu'au début du siècle dernier, il n'existait pas à proprement parler de « races ». Les animaux se distinguaient en types régionaux plus ou moins homogènes, adaptés à un milieu géographique et climatique et à un mode d'élevage. Puis, avec le développement des communications et l'affirmation de valeurs tenant du rendement, on a commencé à comparer les bêtes entre elles et à définir des types idéaux fondés sur l'aspect : les standards. Désormais, élevage et reproduction s'effectueront en fonction de ces standards afin de n'obtenir que des spécimens « performants ». On commence alors à préciser la notion de races, à préconiser la disparition de certaines d'entre elles, les moins productives. L'arrivée de la civilisation industrielle, qui amène le remplacement du travail de l'homme et de l'animal par des moyens mécaniques, accélère le processus. Il n'en va pas autrement pour les plantes. La sélection, au nom de la productivité, des meilleures variétés de chaque plante cultivée entraîne la disparition des variétés considérées moins bonnes.

Cette sélection en fonction du rendement se poursuit encore aujourd'hui. Toutefois, depuis les années 1970, diverses personnalités d'Amérique et d'Europe — agronomes, anthropologues, biologistes, botanistes, généticiens — sans compter l'Organisation des Nations unies elle-même, rappellent à nos sociétés qu'il faut absolument tout mettre en oeuvre pour que cesse l'érosion de notre patrimoine génétique, animal et végétal. Que le système soit capitaliste ou socialiste, nous privilégions depuis cent ans le court terme pour la seule promotion de l'industrie. Déjà beaucoup de races et de plantes-souches ont disparu. Or, inutiles aujourd'hui, les gènes qui se perdent seront peut-être indispensables demain quand il faudra créer de nouvelles variétés adaptées à d'autres terroirs, à d'autres modes de culture ou à d'autres circonstances. Nous laissons se dilapider un capital. Sans compter qu'à force de croiser entre elles des super-espèces championnes du rendement, on obtient des variétés très performantes aux propriétés voisines, mais qui ont l'inconvénient d'être de plus en plus fragiles. Une loi importante de la génétique veut que plus la variété est uniforme par sélections successives, plus elle devient vulnérable. Et déjà il nous en coûte de plus en plus cher, à plus d'un niveau, pour avoir agi ainsi.

Il nous faut maintenant travailler à la préservation de la diversité en ce domaine, conserver absolument des échantillons représentatifs des communautés animales et végétales, des « réservoirs d'espèces » qui seront de véritables banques de gènes. C'est l'agriculture et l'élevage du siècle prochain qui se jouent. Nul ne sait aujourd'hui ce que devront être les caractères des animaux et des plantes de demain, ni le matériel génétique qu'il faudra avoir sous la main pour les réaliser. Cela dépendra de l'évolution des besoins, des techniques d'élevage, du climat, etc. Il faut donc, préventivement, conserver le plus possible de caractères, privilégier en particulier la rusticité, c'est-à-dire l'aptitude des espèces vivantes à s'adapter à des milieux géographiques et climatiques difficiles, à résister aux maladies et à absorber des nourritures grossières. Les Nations unies ont pavé la voie en ce domaine en mettant sur pied, en juin 1974, le Conseil international des ressources phytogénétiques qui relève de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et travaille, de concert avec les phytogénéticiens d'un bon nombre de pays, à constituer des collections mondiales d'espèces végétales. Sous peu, on fera de même pour les espèces animales. Une rencontre internationale sur les races animales à faibles effectifs, tenue à Madrid en octobre 1982 et organisée par la FAO, concluait à une telle nécessité.

D'autre part, beaucoup de pays se sont déjà engagés dans la préservation des espèces. En France, par exemple, le ministère de l'Environnement a mis sur pied deux conserva-

toires botaniques, l'un sur l'Île de Porquerolles, le long de la Méditerranée, où l'on cultive des dizaines de variétés d'oliviers, de mûriers, de figuiers et d'amandiers qui ont cessé d'intéresser les horticulteurs, l'autre dans la région de Brest, spécialisé dans la végétation septentrionale. Par ailleurs, en 1976, le ministère de l'Agriculture et la Commission nationale d'amélioration génétique ont décidé de consacrer une fraction du budget prévu pour l'« amélioration génétique » à la conservation des espèces. Des programmes de sauvetage ont été mis en route; ils s'appuient sur des groupements de toutes formes: associations d'éleveurs, établissements départementaux de l'élevage, parcs régionaux et nationaux, etc. À ce jour, une vingtaine de ces programmes fonctionnent. En 1978, on a fondé le Conservatoire national des animaux de basse-cour chargé précisément de la conservation avicole, un des secteurs de l'élevage qui accuse le plus grand nombre de pertes d'espèces.

À Kubanskaya, en URSS, les Soviétiques ont construit la plus grande banque de semences au monde, avec un potentiel de 400 000 accessions conservées dans 24 chambres souterraines de 50 mètres cubes chacune. En Hongrie, certaines fermes d'État assument le rôle de conservatoire des espèces animales rares. En Grande-Bretagne, de même qu'en Italie, ce sont plutôt des organismes à capitaux privés, encouragés par les gouvernements, qui remplissent une semblable fonction. Les Finlandais, eux, ainsi que les Chinois, viennent d'entreprendre le recensement de leurs races régionales.

En 1972, les États-Unis ont créé le Système national et le Comité national des ressources phytogénétiques dotés aujourd'hui d'un budget de fonctionnement de treize millions de dollars. Le laboratoire national d'entreposage des semences de Fort Collins, État du Colorado, ouvert durant les années 1950, fut rénové. Par ailleurs, la station de recherche agricole de l'État de New York, localisée à Geneva, possède un « verger-musée » de mille cultivars de pommier, la plus importante collection de tout le territoire américain. Ce musée sert en particulier à développer de nouvelles variétés de pommier plus résistantes à la maladie et dont les fruits sont de conservation plus facile.

Le Canada dispose d'un programme national d'inventaire des ressources génétiques depuis 1970. C'est le Bureau central des ressources phytogénétiques, localisé à Ottawa, qui a mission de collecter et de conserver les ressources génétiques végétales. Dirigé par le phytogénéticien Roland Loiselle, ce centre, qui compte également un personnel de trois techniciens, offre aux sélectionneurs canadiens de conserver pour eux le matériel génétique inutilisé. Toutefois, comme cet organisme ne dispose d'aucun pouvoir coercitif, la réponse des détenteurs canadiens de stocks génétiques — comme aux États-Unis d'ailleurs — est lente à venir et on estime à moins de 10% le total des variétés possibles assemblées à ce jour à Ottawa. D'autre part, le Canada ne dispose d'aucun programme d'inventaire et de conservation des espèces animales à faibles effectifs. Pour sa part, l'Institut de recherche horticole de l'Ontario entretient à la station de Vineland un verger de 140 cultivars de pommier, d'intérêt historique, et qui permet là encore des croisements en vue d'améliorer les présentes variétés.

### *La part du Québec*

Alors qu'on remarque depuis dix ans maintenant, en Occident tout au moins, un intérêt de plus en plus affirmé pour la préservation de la diversité au sein des communautés animales et végétales, qu'en est-il de notre patrimoine génétique agricole québécois? Bien sûr, le Québec est un pays jeune qui n'a jamais abrité une aussi grande variété génétique qu'en Europe. Et certaines races qui avaient été developpées au fil du temps sont même disparues au profit de races importées. Ainsi, le porc canadien, si vanté à l'occasion des premières expositions agricoles au début du XIX[e] siècle, n'obtient plus par la suite les faveurs des agriculteurs et s'éteint probablement vers 1860. La *Gazette des Campagnes*, un périodique agricole de La Pocatière, le laisse entendre en 1865. « Au sujet de la race porcine, y lit-on, on a abandonné presque complètement les anciennes races à

longues jambes pour recourir à de bons croisements entre cochons canadiens et cochons de race anglaise ou de petite race ». Il en fut de même du mouton canadien disparu à la même époque sous le flot de croisements continus. Les poules d'origine française ont presque toutes été remplacées depuis 1910 par des poules de races étrangères, la plupart américaines. En 1983, il nous reste les races de chevaux et de bovins canadiennes. Le patrimoine génétique végétal, lui, est un peu plus varié.

### *Le patrimoine génétique végétal*

Il existe sur Terre une douzaine de grands centres d'origine des plus importantes productions végétales. Le Québec et plus largement le continent nord-américain apparaissent bien secondaires parmi ces centres. Ici, par exemple, on ne trouve guère que l'érable à sucre et le bleuet parmi les végétaux indigènes que nous exploitons pour nos besoins alimentaires. Toutes les autres plantes que nous ou nos animaux consommons ont vu le jour dans un pays lointain, le plus souvent un pays du Tiers-Monde. Notre continent aurait sans doute pu lui aussi produire plus de végétaux comestibles, mais les glaciers qui se sont succédés ont tout balayé. Par la suite, les arbres ont occupé la plus grande place, empêchant les plantes spécialisées des milieux ouverts de prendre racine et de se répandre. Sans compter que le continent fut privé de peuples disposant d'une longue tradition agricole qui auraient choisi diverses espèces et en auraient sélectionné les meilleures variétés. Toutefois, un certain nombre de végétaux introduits peuvent être considérés comme faisant partie d'un authentique patrimoine génétique végétal soit à cause de leur ancienneté, soit à cause de leur rusticité. Il n'existe aucun inventaire à ce sujet. Voici donc, pour quelques-uns de ces végétaux, les renseignements que nous avons pu recueillir.

#### *Le bleuet*

On trouve au Québec trois espèces indigènes de bleuets. Les espèces *Vaccinium angustifolium* et *Myrtilloides* sont du type bleuet nain et l'espèce *Corymbosum*, du type bleuet géant, semblable à celui cultivé sur de grandes éten-

Les productions horticoles constituent souvent un revenu d'appoint pour plusieurs agriculteurs. (Éditeur officiel du Québec)

dues par les Américains. Ce sont des espèces très voisines du *Vaccinium myrtillus* européen qu'on appelle populairement là-bas myrtille. Les variétés récoltées au Québec et mises en marché sont surtout présentement du type bleuet nain. À ce jour, très peu de recherches ont été menées pour mettre au point des cultivars de bleuets nains. On se contente généralement de les récolter sur les terrains acides et tourbeux.

Par contre, le bleuet géant a fait l'objet en 1978 et 1979 d'un vaste relevé qui a conduit à la formation d'une collection de 450 à 500 clones[9] différents, conservés présentement sur les fermes expérimentales fédérales de L'Acadie et de Frelighsburg. L'agronome Michel Lareau, de la Station de recherche fédérale de Saint-Jean, dirige ce projet. On est à observer ces clones dans des conditions identiques de milieu et on les compare aux variétés américaines mises en marché. Le but de ces travaux est d'identifier des plants plus rustiques et mieux adaptés aux conditions climatiques québécoises que les plants américains. Car les variétés américaines résistent fort mal aux températures rigoureuses. Des bourgeons à fruit meurent alors et des branches de l'arbuste gèlent. Michel Lareau espère mettre au point d'ici peu de véritables variétés québécoises propres à être cultivées sur de grandes étendues.

### *Le maïs*

Il existe au Québec deux variétés introduites de maïs que l'on dit remonter à la présence amérindienne dans la Vallée du Saint-Laurent avant l'arrivée des Européens. Il s'agit du *Québec 28* et du *Gaspé Flint*, dont des stocks génétiques sont conservés au Bureau des ressources phytogénétiques du Canada à Ottawa. Le *Gaspé Flint* est un maïs à grains longs et fins, cultivé autrefois dans la région de la Gaspésie, qui porte parmi ses gènes celui de la précocité. Le phytogénéticien R.I. Brawn, du collège Macdonald, a mis au point des lignées précoces de maïs à partir du *Gaspé Flint*. Le botaniste Jacques Rousseau écrit que les Hurons-Iroquois ont apporté cette variété de maïs jusqu'à Gaspé « où, dit-il, Jacques Cartier le voit en 1534 ». Il s'agissait, ajoute-t-il, d'une plante de taille médiocre (environ 30 pouces), capable de fournir des épis d'environ quatre pouces de long, mûris en cinquante jours seulement. On le trouvait encore il y a quelques années chez les Micmacs de Restigouche.

L'agronome Claude-André Saint-Pierre nous signale que ces deux variétés de maïs sont de véritables pièces de musées dignes d'être conservées, car elles peuvent encore servir de réservoir génétique pour l'amélioration des variétés présentes. Cela est d'autant plus important, selon lui, que le maïs est une des très rares espèces dont les centres d'origine à l'état naturel sont inexistants et dont le maintien dépend entièrement de l'homme.

### *La gourgane*

Si les Amérindiens nous ont laissé la fève commune (*Phaseolus vulgaris*), dite haricot en France, les Européens ont apporté dans la Vallée du Saint-Laurent la fève d'Europe (*Vicia faba*), appelée ici gourgane. On ignore à quelle époque remonte la culture de la gourgane au Québec. Des textes de 1615 et 1618 mentionnent des cultures de « fèves » à Québec. Mais comment savoir s'il s'agit de la fève d'Europe ou du haricot amérindien? Quoi qu'il en soit, la culture de la gourgane nécessitant un climat frais est devenue rapidement une pratique importante dans Charlevoix, puis, plus tard, la région du Lac-Saint-Jean. Jusqu'au début des années 1970, les agriculteurs de ces régions cultivaient la gourgane de manière empirique, c'est-à-dire qu'ils ne bénéficiaient d'aucune évaluation de potentiel de rendement des variétés offertes sur le marché.

Mais la situation a changé. Depuis ce temps, les agronomes Jules Archambault, de la Station de recherche de La Pocatière, et Raynald Drapeau, de la Ferme expérimentale fédérale de Normandin, travaillent à mettre au point des cultivars de gourgane à partir de vieilles souches locales. Les variétés vendues chez les grainetiers québécois proviennent d'Angleterre, d'Ontario ou d'ailleurs. Elles sont généralement bien acclimatées, mais n'offrent pas les mêmes rendements que les variétés locales. De 1970 à 1974, Jules Archambault a multiplié et nettoyé une souche provenant d'un producteur de Baie-

Saint-Paul. Et depuis ce temps, on offre cette souche, dite précisément « Baie-Saint-Paul », sous forme de semence aux producteurs du Lac-Saint-Jean. Ceux-ci, semble-t-il, se l'arrachent. La Station de recherche agricole de La Pocatière produit annuellement entre 3 000 et 4 000 livres de cette semence et on n'arrive pas à satisfaire à la demande. On travaille présentement à mettre au point une seconde lignée de gourgane.

Pour sa part, Raynald Drapeau a procédé depuis 1974 à l'évaluation des cultivars de gourgane en vente chez les marchands de semence. Puis il s'est mis en quête de souches locales qui auraient pu se perpétuer chez les producteurs, et en trouva finalement deux. Ces dernières furent évaluées, nettoyées et constituent désormais deux nouvelles lignées prêtes à être mises en marché.

Très bientôt donc, les producteurs québécois disposeront de quatre lignées de gourgane provenant de vieilles souches identifiées dans les régions de Charlevoix et du Lac-Saint-Jean. Ce pourrait être là une démarche-modèle, un exemple à suivre pour la cueillette par les sociétés d'horticulture des espèces végétales cultivées en voie de disparition.

### *Le prunier*

Une des cultures qui tient d'un véritable patrimoine végétal est celle du prunier. Le long de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, depuis Beauport jusqu'à l'Île-aux-Coudres et de Montmagny jusqu'à Rivière-du-Loup, on cultive des variétés européennes de prunier depuis au moins le milieu du XVIII[e] siècle. Plus à l'est, les froids sont trop grands l'hiver; plus à l'ouest, l'air est trop sec. L'hiver, l'estuaire cause une importante humidité de l'air, ce qui rend les grands froids relatifs et convient tout à fait au prunier qui, comme beaucoup d'arbres fruitiers, hiverne mieux dans les zones humides que dans les sèches. Au printemps et à l'automne, cette grande étendue d'eau assure une relative égalisation des températures, ce qui va bien également au prunier qui, comme les autres arbres fruitiers, résiste mal aux violentes fluctuations du temps.

Des facteurs culturels, des techniques précises expliquent aussi le succès de cette culture. On plante l'arbre dans les terres sablonneuses fraîches et fertiles, les « terres à patate », là où il pousse bien. On le dispose en rangs serrés, ce qui favorise l'accumulation de la neige l'hiver et constitue une protection contre les gelées printanières. Pour maintenir l'humidité du sol pendant les chaleurs estivales, on répand une couche de fumier au pied de l'arbre qu'on recouvre par la suite d'un paillis ou de copeaux de bois. Et on fait la lutte au nodule noir, une maladie de l'arbre causée par un champignon.

Dans les milieux scientifiques, on remarque un intérêt marqué pour la culture du prunier. À la station de recherche d'Agriculture Canada de Saint-Jean, l'agronome Raymond Granger travaille à mettre au point les cultivars[10] les mieux adaptés à un micro-climat comme celui du Bas-du-Fleuve. Dans le passé, les horticulteurs de la région reproduisaient le prunier par la transplantation de rejetons ou de « drageons », c'est-à-dire de tiges qui poussent sur les racines du plant-mère. Ce faisant, on en est venu à produire un grand nombre de variétés locales qui, de plant en plant, se modifiaient et présentaient parfois des aberrations. Raymond Granger travaille à multiplier le prunier par le moyen de la greffe, ce qui devrait permettre de préciser des variétés rustiques et de maintenir par la suite leur identité. On retrouvera sous peu parmi les publications d'Agriculture Canada une brochure de Raymond Granger sur la culture du prunier dans le Bas-Saint-Laurent.

Une récolte de prunes traditionnelles dans le Bas Saint-Laurent: au centre les prunes de Damas, à droite les Reine-Claude de Montmorency. »

Monsieur Roland Boisvert, agronome et professeur d'arboriculture fruitière à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière, travaille aussi à maintenir l'intérêt pour la culture du prunier dans le Bas-Saint-Laurent. À l'été de 1981, quatre étudiants, Christine Archambault, Yves Robitaille, Bernard Tardif et Solange Thivierge ont mené sous sa direction une enquête sur l'état de la culture du prunier et du cerisier dans les comtés de Kamouraska et de l'Islet. Trente-deux propriétaires de vergers, possédant au total plus de 1 000 pruniers, ont bien voulu rendre compte de l'état de cette culture dans la région et des problèmes auxquels ils étaient confrontés.

Signalons tout d'abord que les variétés de prunes du type Damas bleue et Reine-Claude de Montmorency représentent 62 % de toutes les prunes cultivées dans la région. Les producteurs rencontrent certaines difficultés touchant la maladie et l'entretien des vergers. D'autre part, leur intérêt pour la relance de cette culture est très variable. La moitié d'entre eux — à cause de leur âge et des frais qu'occasionneraient l'entretien et la récolte — avouent ne plus être intéressés par cette production. Conséquemment, ils ne prévoient pas de nouvelles plantations et poursuivront simplement l'exploitation de leur verger dans ses limites actuelles. Par ailleurs, deux producteurs sur cinq se disent très intéressés à la relance de cette culture, moyennant une aide technique et financière et la perspective d'un marché agrandi.

Les auteurs du rapport intitulé *Relance de la culture des petits fruits dans Kamouraska-L'Islet* ont porté attention également aux conditions du marché dans la région. La prune étant un fruit qu'il faut cueillir dès sa maturité et se hâter de consommer ou de transformer sous peine de le perdre, il va sans dire que le marché local et régional est d'abord le plus important. On doit pouvoir écouler son produit rapidement. Un sondage mené auprès des consommateurs de la région montre que 78 % de la population achète chaque année des prunes ou des cerises chez un épicier ou un producteur. Ces petits fruits donc se révèlent assez populaires dans la région et la réponse aux questions montre que, pour l'instant, leur prix de vente n'empêche qu'une minorité d'en acheter. Les prix étant concurrentiels, les épiciers se disent prêts à privilégier la production locale à condition d'obtenir des fruits de qualité.

D'autre part, poursuivant son objectif d'accroître le degré d'auto-approvisionnement alimentaire des Québécois, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation travaille présentement à préciser un programme de recherche sur la culture fruitière au Québec, programme qui vise en particulier la revalorisation de la culture de la prune et de la cerise le long de l'estuaire du Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs. Ce programme, dont le responsable est l'agronome Zaché Roy, devrait être rendu public en 1984.

Loin d'être disparue donc, la culture du prunier au Québec, qui tient d'un patrimoine horticole vieux de plus de 200 ans, se maintient. Bien plus, toutes les conditions se trouvent réunies pour lui donner une impulsion nouvelle, moyennant un support technique et financier fourni aux producteurs. Il faut maintenant souhaiter la concertation la plus large possible afin de revivifier ce patrimoine toujours vivant.

L'intérêt du public s'éveille de plus en plus à cette culture au point où des pépiniéristes du sud de Montréal commencent à offrir des plants de prunier Damas bleue. L'agronome Raymond Granger signale quant à lui qu'il reçoit couramment des demandes de plants en provenance des Provinces maritimes et des États du Maine, du Vermont et de New York.

Par ailleurs, en ce qui concerne les débouchés possibles pour la production de cerises de Montmorency, qu'il suffise de mentionner que le plus important acheteur de cerises au Canada, la compagnie québécoise Culinar, doit s'approvisionner dans le Michigan faute d'un volume de production suffisant ici même au Québec.

### *Le pommier*

La culture du pommier remonterait au tout début du Régime français. Samuel de Champlain, le premier, puis Louis Hébert auraient planté à Québec des variétés de pommier im-

portées d'Europe. Par la suite, au fil du temps, cette culture s'est avérée relativement florissante, en particulier dans la région de Montréal. Au XIX[e] siècle, par exemple, l'abondance des vergers sur l'île même de Montréal étonne les visiteurs. On parle constamment de variétés comme la Fameuse, la Bourassa, la Grise, la Saint-Laurent, la Duchesse, la Transparente, etc.

Si nombreuses étaient-elles, ces variétés ont souvent cédé le pas à de nouvelles au cours du XX[e] siècle. Le phénomène fut le même partout. En 1981, une enquête menée par le US Department of Agriculture a montré qu'il ne restait plus que 1 000 variétés de pommier des 8 000 du début du siècle. Au Québec, certaines variétés, comme la Fameuse, sont en voie de disparition. D'autres ont été purement et simplement éliminées. On ne parle plus maintenant que de McIntosh, de Lobo et de Melba. Nous nous sommes demandés s'il y avait là un important patrimoine génétique végétal disparu ou en voie de l'être. Les agronomes consultés à ce sujet, soit Marcel Mailloux, directeur de la Station québécoise de protection des vergers et Gilles Rousselle, responsable du Centre de conservation des clones de pommier de la Station fédérale de Saint-Jean, refusent de poser le problème en ces termes. Il est vrai, selon eux, qu'un grand nombre de variétés sont disparues et que d'autres le seront à brève échéance. Mais il faut plutôt porter attention aux facteurs mêmes de cette évolution des variétés.

D'abord, des variétés se sont montrées trop sensibles à la maladie et sont disparues. D'autres résistent mal aux changements subits de température l'hiver et sont alors l'objet de grandes décimations. Ainsi les hivers de 1889,

la presse

35 cents

hypermarché

DES PERTES ANTICIPÉES DE $300 MILLIONS

CATASTROPHE

750,000 POMMIERS MORTS CETTE ANNÉE

**Le plus grand désastre de l'histoire de l'agriculture au Québec a été causé par les périodes successives de gel et de dégel de l'hiver dernier. Les 1100 pomiculteurs espèrent une intervention immédiate des gouvernements de Québec et d'Ottawa pour assurer la survie de la pomiculture au Québec.**

« Le climat opère aussi une sélection parmi les variétés d'arbres fruitiers. En 1981, de violents changements de température en hiver causent la mort d'un grand nombre de pommiers dans les vergers du Québec. L'une des variétés les plus atteintes est la Fameuse. Déjà déclassée commercialement, cette vieille variété, plus que centenaire, disparaîtra bientôt ». (La Presse, 28 juillet 1981)

1893, 1897, 1918, 1933 et 1981 ont été fort préjudiciables à la variété Fameuse alors qu'un grand nombre d'arbres ont péri et devaient être remplacés par la suite par des variétés plus résistantes. Des conditions tenant à la récolte, à la conservation et à la mise en marché ont également joué. Ainsi, des variétés ont été éliminées parce qu'on ne pouvait pas entreposer les fruits et les vendre à d'autres moments de l'année qu'à la période optimale de cueillette. Bref, un ensemble de facteurs, souvent en interaction, se rapportant tout autant au climat, à la résistance, aux méthodes culturales qu'à la commercialisation, ont influencé le sort des variétés de pommier au Québec et amené l'introduction de nouvelles variétés au XX$^{e}$ siècle.

Bien plus, suivant la politique de régénération des vergers mise de l'avant par le gouvernement du Québec depuis quelques années, les pommiers nains ou semi-nains remplacent maintenant les pommiers communs. Quand un verger traditionnel comptait environ 50 pommiers à l'acre, le verger d'aujourd'hui, s'apparentant à un vignoble, en contient de 300 à 500. Les arbres sont plus petits produisent moins de pommes; mais parce qu'ils sont plus nombreux, on en arrive à des rendements trois à quatre fois supérieurs.

Sans compter qu'en ce moment, dans bon nombre de pays, pour contrer les parasites et les maladies des arbres fruitiers, on mène ce qu'il est convenu d'appeler la « lutte intégrée ». Elle consiste, pour une culture donnée, à déterminer un « seuil de tolérance » vis-à-vis de chacun de ses agresseurs et à surveiller l'ensemble des facteurs permettant de prévoir leur évolution et, donc, leur agressivité, tout en définissant très précisément les méthodes de culture. Il est ainsi possible, en intégrant l'ensemble des données, de déterminer le moment où un traitement chimique ou biologique devient indispensable. On juge que cette méthode, appliquée rigoureusement, permet de réaliser sur les traitements chimiques des économies de 30 % à 50 %. Selon l'agronome Marcel Mailloux, on travaille finalement à la création de variétés de pommier résistantes aux maladies et aux insectes pour réduire fortement et, si possible, écarter l'usage des pesticides. Toute la biosphère, y compris les êtres qui y vivent, devrait y gagner. Toutefois, la création de ces nouvelles variétés mènera obligatoirement, semble-t-il, quand ce n'est déjà fait, à l'abandon des variétés traditionnelles.

Il est évident, le verger québécois connaît présentement une profonde mutation. Et on arrive mal à identifier ce qui tiendrait d'un patrimoine.

Le bleuet, le maïs, la gourgane, la prune et la pomme, ce sont quelques espèces du patrimoine végétal québécois. Il faudrait y ajouter le melon d'Oka, celui de Montréal, la courge musquée, des variétés cultivées jusqu'au milieu du présent siècle, puis disparues, sauf chez quelques producteurs de la région métropolitaine. La plupart du temps, des méthodes culturales originales assuraient le succès de ces cultures. Ainsi, on cultivait le melon dans des sols rocailleux, caillouteux, ou même formés de galets plus ou moins gros. Ces débris rocheux facilitaient le drainage et l'aération du sol; de plus, ils formaient des agglomérats qui s'échauffaient, conservaient la chaleur pour un temps avant de la renvoyer par radiation à la plante. Malgré la justesse des méthodes utilisées, ces cultures semblent être disparues faute de conditions commerciales favorables.

Beaucoup reste à faire pour la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine végétal québécois. Des variétés disparaissent. On ne trouve aucun conservatoire. Bien peu d'individus se préoccupent de la question. Aucune association ou groupement, semblable au Seed Savers Exchange américain, ne travaille à propager auprès de ses membres la semence de vieilles variétés. La mise en marché est déficiente. Les catalogues des grainetiers sont muets. Voilà un pauvre bilan.

Par ailleurs, devant les promesses de la biotechnologie, on élargit maintenant la notion de patrimoine génétique végétal appliquée à l'agriculture. Si l'on s'en tient à l'histoire de l'agriculture dans la Vallée du Saint-Laurent depuis l'arrivée des Européens, il est vrai que le Québec demeure un centre secondaire de res-

sources génétiques et que le matériel utilisé présentement provient largement d'Europe ou du Proche-Orient. Le Québec se place dans la lignée des civilisations du blé, comme d'autres contrées appartiennent d'abord au maïs ou au riz. Pour notre agriculture, nous utilisons surtout des ressources phytogénétiques provenant de la civilisation occidentale et nous retournons continuellement aux centres d'origine de ces cultures. En ce sens, le patrimoine végétal agricole québécois diffère bien peu de celui de l'Occident. Encore que nous ne possédons aucun inventaire touchant la présente utilisation des ressources de ce patrimoine et leur développement futur. Le Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ) a formé à ce sujet un comité ad hoc qui a le mandat d'identifier les espèces à privilégier en phytogénétique et d'apporter les recommandations voulues. Dès lors, sitôt que le CPVQ en sera venu à des conclusions fermes, le ministère des Affaires culturelles devrait en prendre connaissance, avaliser ces recommandations visant à la protection et au développement d'un patrimoine végétal agricole et s'assurer qu'elles ne demeurent pas lettre morte.

Mais il y a plus. À partir des espèces présentes, introduites ou indigènes, la biotechnologie permet maintenant d'envisager la mise au point de nouvelles espèces végétales à des fins agricoles. Par des manipulations génétiques, cette discipline lève ce qu'il est convenu d'appeler les barrières botaniques. Le croisement du seigle et du blé, par exemple, a déjà donné un nouveau genre botanique, le tréticale. Aujourd'hui, on travaille à croiser le blé et l'Agropyron rampant, le « chiendent », une « mauvaise herbe ». On reconnaît maintenant que les espèces indigènes peuvent receler un matériel génétique précieux propre à servir comme tel ou sous forme de croisement en agriculture. On considère désormais les plantes indigènes comme un réservoir d'espèces susceptible de nous être de plus en plus utile en biotechnologie agricole. Nous ne possédons au Québec aucun inventaire des plantes indigènes propres à servir à des fins agricoles. Le CPVQ, par l'intermédiaire de son comité ad hoc sur les

**La pomiculture se pratique depuis plus de deux siècles en certains lieux plus favorisés que d'autres par le climat et la topographie: les collines d'Oka et ses vergers en arrière-plan. (Éditeur officiel du Québec)**

besoins phytogénétiques, étudie présentement cette question et soumettra sous peu des recommandations à ce sujet. Là encore, le ministère des Affaires culturelles devrait suivre de près la question, prêter attention aux recommandations du CPVQ et soutenir tout travail d'inventaire des plantes indigènes propres à servir à des fins agricoles.

---

*Recommandations*

**QUE le ministre des Affaires culturelles insiste auprès de ses collègues, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre de l'Environnement, pour que le Gouvernement du Québec se donne une politique globale de recherche, d'inventaire et de conservation active de son patrimoine végétal sauvage et cultivé;**
**qu'il s'intéresse aux travaux et aux recommandations du conseil des productions végétales du Québec et qu'il s'assure qu'une suite favorable leur soit donnée;**
**qu'il demande à son collègue, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de mettre sur pied au plus tôt un programme intégré de relance de la culture des fruits traditionnels (pruniers, cerisiers, pommetiers, pommiers, etc.), étant donné qu'il s'agit de variétés souvent rustiques et bien adaptées à notre climat et, qu'à cet effet, il fournisse aux producteurs professionnels et aux jardiniers amateurs toute l'aide technique et scientifique nécessaire pour assurer la permanence, les débouchés et la viabilité de ces productions.**

---

## *Le patrimoine génétique animal*

### *Le cheval canadien*

La race chevaline la plus ancienne du Québec est la Canadienne. Elle remonte au Régime français. De 1665 à 1671, sous l'administration de l'intendant Jean Talon, le roi de France expédie dans la colonie 80 chevaux, probablement choisis parmi les bêtes des haras royaux. Jusqu'au début du XIX[e] siècle, il n'y aura aucune autre importation de chevaux au pays. Et la race du cheval canadien, petit à petit, se développera. Le troupeau augmentera facilement, passant de 400 têtes en 1692 à 1 812 en 1706, de 5 270 en 1720 à 12 757 en 1765. Puis, à partir de 1842, des chevaux importés appartenant à d'autres races remplaceront peu à peu le cheval canadien sur les fermes et les routes du Québec.

Cette discrimination étonne, car les Américains jugent excellente la race des chevaux canadiens. Quoique petit, le cheval est « robuste, rustique, très résistant et plein de feu ». Durant tout le XIX[e] siècle, des marchands américains viennent acheter de grandes quantités de chevaux canadiens, en particulier les meilleurs géniteurs, ce qui aura bien sûr pour effet d'affaiblir ici la race. Aux États-Unis, le cheval canadien attirera constamment l'attention. Durant les années 1830 à 1840, les meilleurs coursiers du Kentucky seront des chevaux canadiens. Durant la guerre de Sécession, de 1861 à 1864, on mènera le cheval canadien d'équipée en équipée et il se révélera celui qui supporte le mieux les rigueurs du conflit, d'autres races se voyant alors décimées. Le surplus de chevaux canadiens sera vendu dans les Antilles à bon prix, car nulle race chevaline des États-Unis ne supportait mieux les chaleurs et les travaux exigés d'un cheval dans les pays méridionaux. Sans compter, rapporte-t-on, que la race américaine de chevaux Morgan proviendrait en partie de croisements avec des chevaux canadiens.

Pendant qu'au Sud, le cheval canadien connaissait de grandes heures de gloire, au Québec, il venait bien près de disparaître. Quelques admirateurs dévoués ouvrent en décembre 1886 un registre généalogique à son sujet. Le travail d'identification et d'enregistrement des sujets progresse lentement jusqu'à la fondation, en 1895, de la Société des éleveurs de chevaux canadiens, sous l'instigation du Dr J.-A. Couture. En 1913, le ministère fédéral de l'Agriculture crée un centre d'élevage du cheval canadien à Cap-Rouge. Déplacé en 1919 à Saint-Joachim, le haras est maintenu jusqu'à la seconde guerre mondiale. Le ministère québécois de l'Agriculture prend alors en charge le troupeau originaire de Cap-Rouge à sa ferme-école La Gorgendière à Deschambault.

Ces mesures toutefois demeuraient bien timides. L'absence d'une politique gouvernementale suivie touchant l'élevage du cheval canadien, les croisements trop nombreux avec des bêtes d'autres races et la vente des meilleurs géniteurs à l'étranger devaient à nouveau mettre la race sérieusement en péril. Ainsi, de 1967 à 1973, on ne compte plus que 12 à 15 nouveaux sujets enregistrés annuellement et le troupeau se réduit à une centaine de têtes. L'heure est grave. L'avocat Yves Bernatchez, l'agronome Jean-Guy Gélinas et le producteur agricole Réal Sorel sonnent l'alarme. C'en sera fini du cheval canadien si nous ne réagissons pas très rapidement.

En 1976, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lance le Programme québécois du cheval, aussitôt aboli un an plus tard. Les éleveurs de chevaux canadiens ne savent plus à quel saint se vouer, d'autant plus qu'à partir de 1976 le troupeau de la souche Cap-Rouge hébergé à Deschambault ne sert plus à la reproduction. En 1978, pour répondre à la demande des éleveurs, le MAPA lance le Programme d'amélioration de la qualité des chevaux en vue de la planification de la production de sujets de qualité supérieure, un programme toujours en opération.

**Étalon canadien, court, bas sur pattes, à large encolure. Cette bête, qui remonte au temps de l'intendant Talon, est reconnue pour sa résistance et sa capacité à accomplir des travaux très divers. (ANQ, coll. EOQ)**

À l'automne de 1981, le désintérêt des autorités de la ferme de Deschambault pour l'élevage du cheval canadien amène la mise à l'encan du troupeau qui s'y trouve, dont 30 juments reproductrices. Compte tenu des conditions économiques générales, les prix payés se révèlent alors excellents. La même année, reconnaissant d'entrée de jeu que le cheval canadien fait partie du patrimoine québécois, le MAPA accompagne la liquidation de Deschambault d'un Programme de développement de la race chevaline canadienne qui a pour but l'amélioration génétique de la race et l'augmentation du nombre de bêtes afin de répondre aux besoins du marché. Le ministère prévoit procéder à l'identification des reproducteurs, à la sélection des meilleurs d'entre eux et à l'inscription de tous les sujets dans un registre central, semblable à celui tenu par la Société des éleveurs de chevaux canadiens. Et il accompagne ce programme d'une aide financière aux éleveurs de sujets de race pure.

Selon la plupart des intervenants interrogés à ce sujet, la mise à l'encan du troupeau de Deschambault pourrait s'avérer un geste positif. Le fait de la distribution de ces sujets de race pure partout au Québec ne peut qu'améliorer le bagage génétique global. À la condition toutefois que les éleveurs évitent les croisements hybrides, ce que cherche en particulier à prévenir le Programme de développement de la race chevaline canadienne. D'autre part, il semble que ce programme, soutenu par la conjoncture sociale et économique présente, produit déjà des fruits puisqu'on note chez un nombre de plus en plus grand de producteurs agricoles un intérêt manifeste pour l'élevage du cheval canadien.

Le secrétaire de la Société des éleveurs de chevaux canadiens nous le signale. Ainsi, durant les années 1970, la Société comptait de 30 à 35 membres et réussissait à peine à atteindre son quorum de 12 à sa réunion annuelle. En novembre 1982, cette même société compte 210 membres en règle et en regroupe facilement 60 à sa réunion annuelle. Et alors qu'on enregistrait 12 à 15 nouvelles bêtes de race par année de 1967 à 1973, on en compte mainte-

nant une centaine annuellement depuis deux ou trois ans. Le troupeau pourrait s'élever présentement à 700 têtes, dont quelque 250 juments reproductrices.

Bien que la situation se soit beaucoup améliorée ces dernières années, le cheval canadien n'est pas sauvé pour autant. Toute son histoire nous montre l'inconstance des politiques gouvernementales à son sujet. Et le présent programme de la race chevaline canadienne, pour des raisons administratives, arrive à échéance chaque année. D'un trait de plume donc, on peut y mettre fin rapidement. Cela s'est déjà produit et rien ne nous assure pour l'instant qu'il ne pourrait pas à nouveau en être ainsi. Sans compter que le cheval canadien n'a pas la partie facile. On nous a confirmé que des bureaux régionaux de l'Office du crédit agricole du Québec incitent toujours des producteurs agricoles à délaisser le cheval canadien au profit d'un équipement mécanisé. Et ce, dans des régions où la bête a fait la preuve de son utilité et de sa rentabilité. Pareille attitude vient en contradiction flagrante avec la politique officielle du ministère touchant le développement de la race chevaline canadienne. Il importe au plus haut point que les instances régionales de crédit ne viennent pas miner l'effort du ministère mené conjointement avec les éleveurs.

Forgé au fil des siècles à supporter un climat rude et à remplir mille et une tâches, le cheval canadien est aujourd'hui reconnu par tous pour sa très grande rusticité, sa douceur et sa versatilité. On a parfois répété en certains milieux que le taux de consanguinité au sein de la race était très élevé, trop élevé. Une étude menée en 1975 par un généticien, maintenant à l'emploi du Centre d'insémination artificielle du Québec, révèle que ce taux, non seulement n'est pas plus important qu'au sein des autres races de chevaux, mais qu'il est en ce moment inférieur à celui de la race Clydesdale en 1925. « Nous avons un produit excellent en tout et partout, nous confirme l'agronome Jean-Guy Gélinas, du Service des productions animales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; le cheval canadien possède autant de noblesse et de finesse héréditaire que n'importe quelle autre race de chevaux au monde ».

Le cheval canadien est particulièrement en nombre dans les régions du Bas-Saint-Laurent et des Cantons-de-l'Est. De couleur uniforme alezane, baie ou noire, il est parfois porteur de balzanes aux pattes et d'étoile au front. On le dit d'utilité générale. Ainsi ce serait le cheval de ferme idéal. Il sert à l'épandage du fumier, aux labours, au hersage et aux récoltes. Sa taille plutôt petite et ramassée en fait un auxiliaire précieux pour les travaux dans les boisés de ferme. Le Syndicat des éleveurs de chevaux canadiens du Bas-Saint-Laurent, formé en 1982, estime qu'il est actuellement un apport très positif à une agriculture régionale qui traverse une période difficile. En ces temps où le coût de la machinerie, de son entretien, des pièces de rechange et des carburants connaît des hausses effarantes, on remplace souvent un des deux tracteurs utilisés sur la ferme par deux chevaux canadiens. Quant à l'énergie consommée, par exemple, le tracteur est onze fois plus coûteux que le cheval. Des producteurs agricoles trouvent même largement leur profit à ne cultiver qu'avec des chevaux. Une étude de l'agronome et économiste agricole Jacques Thériault, réalisée en 1980, le prouve. Il est devenu plus rentable pour celui qui détient une terre de moins de 100 acres de remplacer l'usage du tracteur par des chevaux, tout en bénéficiant à l'occasion de travaux mécanisés qu'il donne à forfait ou de la mise en commun d'un matériel agricole. Il importe maintenant, selon Thériault, de réviser nos conceptions traditionnelles de rentabilité « en fonction des nouvelles variables qui font leur entrée dans le décor (protection de l'environnement, économie d'énergie, valorisation du travail, etc.) » et de cesser de pénaliser le petit agriculteur qui choisit l'usage de la traction animale sur sa ferme.

### *La vache canadienne*

La plus ancienne race bovine d'Amérique du Nord est la Canadienne. Elle est même la seule à ce jour à avoir été développée durant plus de trois siècles. La première importation régulière de bovins en Amérique remonte à la période 1608-1610. Samuel de Champlain, le

fondateur de Québec, importa alors ce bétail de Normandie. Puis, à compter de 1660, le ministre Colbert fait parvenir en Nouvelle-France quelques bons sujets d'origine normande et bretonne. En 1667, le cheptel bovin canadien s'élève à 3 107 têtes.

Les bovins canadiens, périodiquement accrus par l'arrivée de nouveaux contingents, se multiplient entre eux, à l'exclusion de toute autre race, pendant deux siècles. Face aux rudes conditions climatiques, à une nourriture frugale et à un minimum de soins, ils développent une rusticité remarquable. Au début du XIX[e] siècle, la totalité du bétail canadien est encore exempt de sang étranger. Une sélection naturelle s'est opérée et les plus forts sujets ont survécu.

En 1827, des Anglais de la Société d'agriculture de Montréal importent d'Écosse des bovins de race Ayrshire. Par la suite, quelques membres de l'élite agricole francophone, le Seigneur de Beauharnois en particulier, participent activement à l'amélioration des troupeaux laitiers. Trente ans plus tard, la vache Ayrshire, plus grosse, donc meilleure laitière en valeur absolue que la Canadienne, est devenue la plus populaire chez les spécialistes agricoles du Québec. Comme pour le porc et le mouton canadiens alors en voie de disparition, on recommande le croisement des vaches de souche canadienne avec la Ayrshire. La Chambre d'agriculture favorise les sociétés de comté qui importent des animaux étrangers. Et les croisements d'« implantation » ou de « substitution » avec la Canadienne, faits d'une façon continue et au hasard des circonstances, conduisent nécessairement à la transformation radicale du type des animaux-souches.

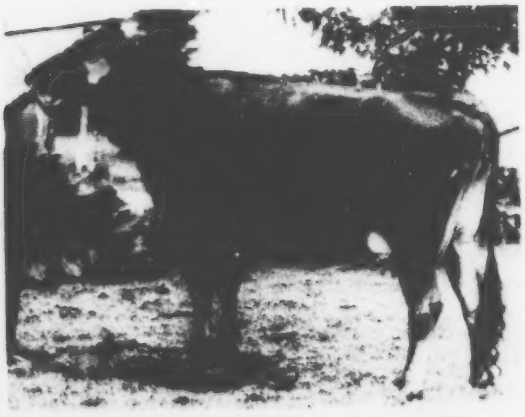

**La vache canadienne, la plus ancienne race bovine d'Amérique du Nord, une bête reconnue pour sa résistance, sa capacité à se nourrir sur des pâturages accidentés et son lait riche en protéines. (MAPA)**

Bien que les politiques gouvernementales favorisent la disparition du bétail canadien, quelques éleveurs et des conseillers agricoles s'en alarment et cherchent à résister à une semblable pression. Édouard-A. Barnard, en particulier, ameute l'opinion publique et fait campagne pour la réhabilitation et l'amélioration de la race bovine canadienne. Il reçoit rapidement l'appui de Jean-Charles Chapais, sous-commissaire à l'Agriculture, de Siméon Lesage et du vétérinaire J.-A. Couture. En 1880, on évalue à 75 % le bétail canadien encore de race pure. Six ans plus tard, on ouvre le premier registre généalogique à son sujet. Les défenseurs de la vache canadienne recommandent aux agriculteurs d'accorder plus d'attention au choix des progéniteurs, à l'amélioration du régime alimentaire, au contrôle et à l'appréciation de la conformation. En 1895, le Dr J.-A. Couture fonde la Société des éleveurs de bovins canadiens et en sera le premier secrétaire pendant plus de 28 ans. Durant la décennie de 1890, la vache canadienne, suite à des concours de production tenus lors des expositions agricoles, se révèle la productrice de beurre la plus rentable. En 1901, à l'exposition pan-américaine de Buffalo, dans l'État de New York, elle se mérite le titre de « productrice laitière la plus économique ».

Mais la pression est forte. Non seulement la Canadienne est mise en balance avec la Ayrshire, mais de nouvelles races laitières continuent d'être importées au Québec. En 1860, l'Aberdeen-Angus, considérée aujourd'hui comme une race bouchère, arrive d'Écosse. En 1868 et 1878, voilà la Jersey et la Guernesey. Et en 1906, la Suisse brune. Toutefois, celle qui devait vraiment concurrencer la Canadienne,

comme les autres races d'ailleurs, est la Holstein, d'origine hollandaise, souvent appelée Frisonne en Europe, qui arrive au Québec en 1883. Vache de grande taille, c'est la plus forte productrice de lait au monde. Au XX[e] siècle, on s'efforcera par une sélection de plus en plus poussée d'augmenter la richesse de son lait. Mais sa grande taille la rendra toujours inapte à bien se nourrir sur les pâturages « côtoyeux ».

En 1940, la race laitière Ayrshire domine au Québec, suivie de près par la Holstein. Viennent ensuite la Canadienne et la Jersey. Mais, de 1940 à 1980, la Ayrshire perd constamment du terrain au profit de la Holstein. On assiste à une uniformisation du troupeau bovin laitier québécois. Si bien qu'en 1983, 85 % de ce troupeau, soit 600 000 têtes, est de race Holstein, une représentation sept fois plus grande que celle de la Ayrshire, qui, elle, compte quelque 120 000 têtes (12 %). Quant aux races Canadienne et Jersey, elles deviennent de plus en plus minoritaires, chacune d'entre elles comptant 10 000 têtes (1,5 %). Si cette tendance se maintient — et rien ne prouve présentement qu'il en sera autrement — la race Canadienne sera disparue d'ici peu.

Voyons où nous en sommes présentement au sujet de la Canadienne. Le cheptel compte donc environ 10 000 têtes, réparties en troupeaux sur la rive nord du Saint-Laurent, depuis Joliette jusqu'à Neuville, dans le Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-du-Sud, dans les régions du Saguenay et du Lac-Saint-Jean et dans les régions de Saint-Hyacinthe et des Cantons-de-l'Est. La bête se caractérise par la couleur uniforme de sa robe, noire ou d'un brun foncé, avec une raie brune plus pâle sur le dos et un cercle de même couleur autour du muffle. Si l'on tolère un peu de blanc dans la région du pis, on recherche d'abord la couleur jaune tabac à cet endroit et au-dedans des cuisses.

Parce qu'elle fut élevée au fil des temps à manger des fourrages grossiers ou les résidus des récoltes, elle a développé une très grande rusticité et une capacité à se nourrir aisément sur de grands pâturages accidentés. Elle vit longtemps, résiste fort bien aux maladies et vêle seule, à l'étable ou au champ. Nulle autre race laitière présentement en usage au Québec ne présente des qualités de cet ordre aussi bien affirmées. On raconte l'incident de ce ministre de l'Agriculture qui, se livrant à une activité de favoritisme durant les années 1940, fit acheter des vaches de race Holstein dans la région de Montréal pour soutenir la colonisation du Témiscouata. Ces bêtes, préalablement nourries à la luzerne et aux produits ensilés dans des enclos, furent d'aucune utilité rendues sur place. Elles refusèrent de se reproduire et de se nourrir et toutes connurent une importante perte de poids. En moins de trois ans, il fallut bien se rendre à l'évidence : seule la Canadienne pouvait bien vivre dans de semblables conditions. Si petite soit-elle, la Canadienne est également reconnue pour sa très forte fertilité et son excellent instinct maternel. Elle est aussi fort docile ; on la surnommait autrefois la « vache du curé ». Et bien que sa production laitière soit moins importante que celle de la Holstein, la Canadienne connaît une lactation facile et offre le lait le plus riche en gras, contenant des protéines originales.

D'ailleurs, on reconnaît maintenant que la forte réduction du troupeau de Canadiennes a amené dans la production laitière une importante baisse des matières grasses et des solides non-gras, deux éléments essentiels dans la fabrication des fromages fins. Comme quoi l'uniformisation accrue du cheptel bovin laitier et la recherche presque exclusive de la performance quantitative n'offrent pas que des avantages. L'industrie des fromages fins n'y trouve pas tout à fait satisfaction.

Les principales critiques entendues au sujet de la vache canadienne sont de trois ordres. Sa faiblesse numérique d'abord est un obstacle à son amélioration génétique. Son existence est principalement limitée au Québec, d'où l'impossibilité d'obtenir de l'extérieur du matériel génétique de race pure permettant d'éviter une trop grande augmentation du taux de consanguinité. Actuellement, bien que le niveau de consanguinité moyen de la race Canadienne soit plus faible que celui de la race Ayrshire, le domaine des lignées améliorables se limite à deux principales familles et la consanguinité demeure tou-

jours une menace. On signale également la faiblesse du pis de l'animal qui souvent s'affaisse après un certain nombre d'années, raccourcissant ainsi son temps de production. Enfin, étant plus petite que les bêtes des autres races, elle fournit moins de lait en valeur absolue, bien qu'elle présente un taux élevé de conversion alimentaire.

Ces difficultés au sujet de la Canadienne ne sont imputables qu'en partie à l'ignorance involontaire des éleveurs qui, au fil des siècles, ne semblent guère avoir pu empêcher l'affaiblissement de la race. Ainsi, jamais depuis 1850 l'élevage de la vache canadienne n'a bénéficié d'un véritable soutien gouvernemental et technique. Depuis ce temps, les gouvernants, les stations de recherche, la plupart des généticiens et des agronomes, les uns après les autres, ont laissé les éleveurs à eux-mêmes. Sans compter que les facultés et les écoles d'agriculture répugnaient à promouvoir l'élevage de la Canadienne. Et qui plus est, par le jeu des subventions et des prêts, on a constamment découragé cet élevage. Ainsi, dans les années 1850, la Chambre d'agriculture favorise les sociétés de comté qui importent des animaux étrangers, et encore dans les années 1970-1980, des responsables de l'Office du crédit agricole du Québec font pression auprès des éleveurs qui demandent de l'aide financière pour leur faire abandonner l'élevage de la Canadienne au profit de celui de la Holstein. Voilà donc plus de 130 ans qu'on maintient cette politique! En mai 1981, la Société des éleveurs de bovins canadiens (SEBC), au budget modeste, se retrouve à ce point sans le sou que, pour éponger un déficit de quelque 10 000 $, elle organise entre les éleveurs un encan de génisses de qualité supérieure d'où elle retire jusqu'à la moitié des profits. Depuis 1979, la SEBC reçoit une subvention annuelle de l'ordre de 10 000 $ à 14 000 $ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. C'est là une somme insuffisante, compte tenu des faibles revenus de la Société et des contributions exigées des éleveurs, pour maintenir l'existence et l'amélioration génétique d'une race laitière qui représente un patrimoine génétique inestimable.

Il faut que cesse cet ostracisme à l'égard de la vache canadienne. Le Québec tarde à prendre conscience de l'importance de ce patrimoine, alors que plusieurs pays appliquent déjà des programmes de sauvegarde et de mise en valeur de leurs races régionales. D'ici quelques années, nous pourrions regretter amèrement la disparition de cette race laitière si bien adaptée aux conditions de sol et de climat du Québec. Il existe présentement une Société des éleveurs de bovins canadiens (SEBC), aux moyens modestes, qui regroupe quelque 130 membres et publie quatre fois l'an un bulletin d'information. Depuis 1970, les stations de recherche agricole de Deschambault et de La Pocatière ont mené un programme exploratoire de croisement entre des bêtes de race Suisse-brune et des Canadiennes dans le but d'améliorer la production laitière de ces dernières, les attaches et les ligaments suspenseurs de leur pis, leur charpente corporelle et le poids de leur veau à la naissance, tout en cherchant à préserver leurs originalités reconnues (rusticité, taux de gras et de protéines du lait et couleur uniforme de la robe). Bien sûr, il faut se demander jusqu'à quel point il est souhaitable d'introduire du sang étranger au sein d'une race si faible numériquement et dont on tient à conserver certaines caractéristiques retrouvées rarement à un si haut degré de fixité chez les autres races en usage au Québec. Mais les hypothèses d'amélioration se confirment, semble-t-il. Et, suite à ces travaux, la SEBC, de concert avec le Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), met de l'avant depuis septembre 1982 un programme d'amélioration génétique de la race Canadienne par l'utilisation de semence de taureaux de race Suisse-brune, originaires des États-Unis. Elle encourage les détenteurs de bovins enregistrés de race Canadienne à recourir à de la semence de taureau de race Suisse-brune par l'intermédiaire du CIAQ. La SEBC s'est résolue à adopter ce programme car il représenterait la meilleure solution pour améliorer rapidement la Canadienne et la rendre plus compétitive.

Cela dit, les efforts du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation demeurent bien timides non seulement pour préserver

le troupeau de la Canadienne mais pour augmenter ce cheptel autochtone. Par l'intermédiaire des stations de recherche ou autrement, on a remis en question, fréquemment depuis 1970, le bien-fondé de la subvention annuelle accordée à la SEBC. Il fut même question de l'abolir purement et simplement. Il faut que le MAPA cesse de soutenir du bout des lèvres seulement l'élevage de la Canadienne et aussi qu'en région des responsables de l'Office du crédit agricole cessent de décourager les éleveurs. Rendons-nous à l'évidence: la race bovine canadienne est en voie de disparition et seule une action concertée menée sur plusieurs fronts à la fois peut éviter pareil désastre.

Des agronomes signalent également la présence, en région, de plusieurs sujets rares d'autres espèces à l'égard desquels aucune mesure d'inventaire et de conservation n'existe présentement. Ce matériel génétique vivant risque la disparition à court terme.

### *Recommandations*

**QUE le ministre des Affaires culturelles s'efforce de convaincre son collègue le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'intérêt et de l'urgence d'assurer avec constance la conservation et l'évolution des races animales (cheval et bovin canadiens) développées au Québec, étant entendu que leurs valeurs intrinsèques peuvent encore être appréciées diversement et contribuer de façon originale à notre production agricole;**

**QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'efforce aussi, de concert avec les éleveurs, les usagers et l'industrie, d'innover en matière de produits ou d'usages qui mettront à contribution les caractères particuliers des races animales autochtones;**

**QUE le ministère de l'Agriculture et celui de la Science et de la Technologie unissent leurs efforts pour adjoindre au Centre d'insémination artificielle du Québec à Saint-Hyacinthe un nouveau centre de recherche sur le patrimoine génétique animal, centre dont le mandat pourrait être l'inventaire, la conservation et le développement du matériel génétique vivant (bovin, chevalin, avicole).**

## VIII Le patrimoine agricole documentaire

### *Le legs des témoignages*

Les documents variés permettant de retracer l'évolution de l'agriculture au Québec forment un patrimoine fort précieux. Ils sont devenus en quelque sorte les références premières à un passé jusqu'à tout récemment dominé par la terre, par l'économie rurale, par la société paysanne. Il importe d'accorder le plus grand soin à la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine susceptible de nourrir la mémoire collective et, ce faisant, de nous permettre de mieux éclairer nos choix présents.

Outre les documents manuscrits et les imprimés, il faut comprendre aussi les archives sonores (témoignages enregistrés), les archives cinématographiques et audio-visuelles, l'iconographie et, également, les documents figurés que constituent les artefacts issus des fouilles archéologiques. Si la plupart sont aujourd'hui conservés et accessibles, d'autres sont négligés et mériteraient plus d'attention.

L'actuelle section de ce rapport ne constitue pas un inventaire complet du patrimoine agricole documentaire du Québec. Elle prend note tout au plus des avis et conseils que nous avons reçus au sujet de ce type de patrimoine et montre l'attitude de certaines de nos institutions à son égard. Occasionnellement, elle signale l'existence d'un fonds documentaire particulier à un endroit donné.

Pour retracer un nombre important de fonds d'archives sur l'histoire de l'agriculture québécoise depuis l'an mil jusqu'à 1800, on se reportera au guide de consultation des volumes I à IV du *Dictionnaire biographique du Canada* qui contient la liste des personnages ayant une biographie dans les quatre premiers tomes. Les individus sont regroupés selon leur occupation ou leur secteur d'activité. En dépouillant la bibliographie touchant les 237 personnages réliés à l'agriculture — bibliographie composée le plus souvent de sources de première main jugées dignes de foi — on en viendra à répertorier rapidement les grands fonds d'archives sur l'histoire de l'agriculture. Les Archives nationales du Québec, les Archives publiques du Ca-

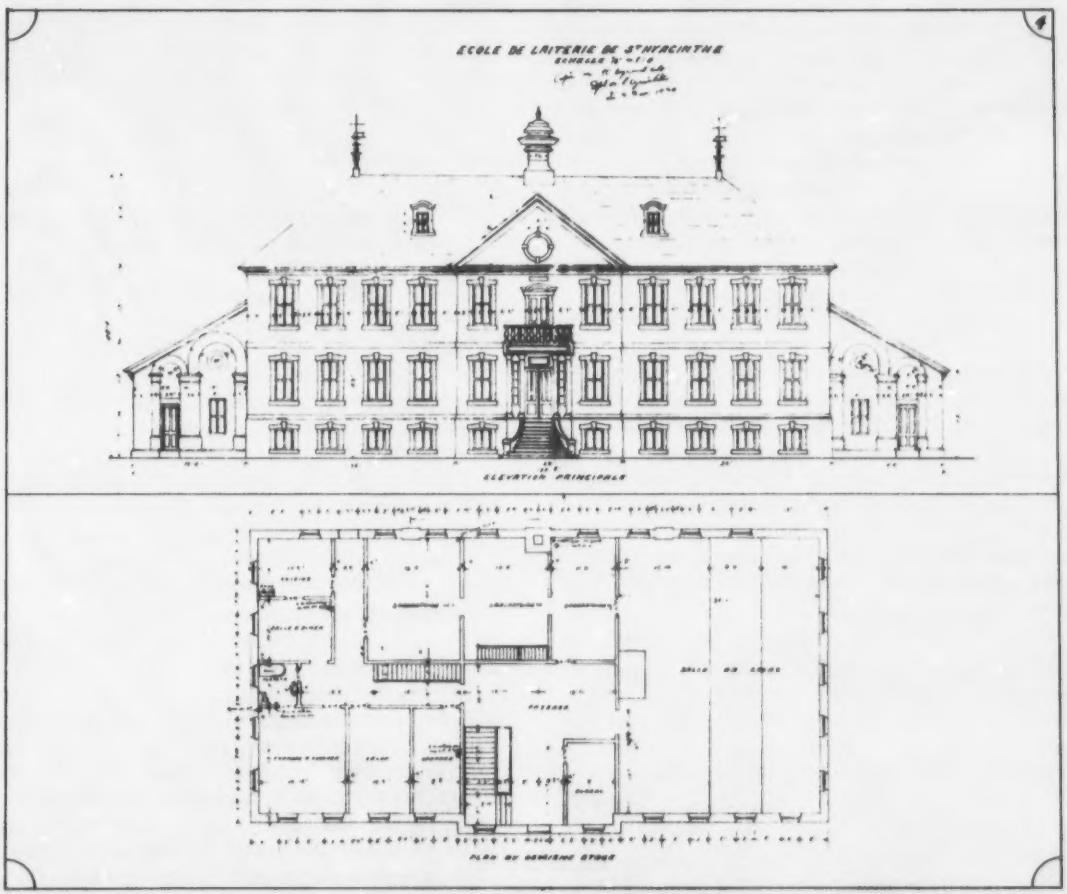


« Élévation principale de l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe, construite en 1905. Abandonnée par son propriétaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, mais reconnue comme monument historique, son avenir est encore incertain... » (MAPA)

nada, les archives des institutions religieuses et hospitalières, en particulier, contiennent à ce sujet un nombre de documents très diversifiés.

Pour l'histoire de l'agriculture québécoise après 1800, il faut s'en remettre également aux archives du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à celles des institutions d'enseignement, des sociétés historiques locales ou régionales, ou des organismes divers. Mais ces fonds d'archives ne sont pas tous d'égale valeur. Des institutions se sont montrées beaucoup moins soucieuses que d'autres d'assurer la conservation de ce patrimoine agricole.

### *1 Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*

Ainsi le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un intervenant très important depuis 1852 de qui on aurait pu attendre le plus grand soin touchant la conservation de ses archives, s'est montré à cet égard le plus mauvais gardien. Jusqu'en 1978, le MAPA ne possédait aucune politique de gestion de ses documents. Régulièrement, au fil des décennies, on procédait à un nettoyage des dossiers au cours duquel un grand nombre de documents étaient détruits. Il ne fut conservé aucun inventaire de ces documents. En 1978, à la demande du Conseil du trésor et de concert avec les Archives nationales du Québec, le ministère s'est donné une politique de gestion des documents. On disposait encore alors de 6 000 boîtes, dont 14 contenant des documents couvrant les années 1874 à 1935, et les autres portant sur la période postérieure à 1935. Ces documents, inventoriés et accessibles au moyen de descripteurs-sujets, furent entreposés dans un édifice appartenant au ministère des Travaux publics à Sainte-Foy. Malheureusement, un important incendie survenu le 31 décembre 1981 détruisit la moitié des 6 000 boîtes. Depuis ce temps, le Bureau de gestion des documents du MAPA s'efforce de faire parvenir aux Archives nationales du Québec un plus grand nombre de documents qu'auparavant, car les normes de sécurité des édifices appartenant aux ANQ sont plus élevées que celles des locaux gérés par le ministère des Travaux publics. Mais il est bien tard, quasi trop tard. L'absence de contrôle et les épurations pratiquées de fois en fois, ajoutées à l'incendie de 1981, rendent illusoire la perspective d'enrichir l'histoire de l'agriculture québécoise à partir des fonds d'archives du MAPA. Et pourtant ce ministère aurait dû être la source majeure de renseignements.

La Direction de l'hydraulique agricole, du machinisme et des constructions rurales du MAPA possède une collection de plans de constructions rurales variées remontant à 1923, année de l'ouverture du service de conception de plans du ministère à Québec. Ces plans s'appliquent à tous genres de construction et se présentent pêle-mêle sous des titres aussi divers que « pavé », « ventilation », « bâtisse de batteuse », « chapelle », « salle paroissiale », « kiosque d'exposition », « charpente », « hangar », « sucrerie », etc. Si le registre d'inscription énumère quelque 4 500 plans, ils ne s'y trouvent pas tous. Beaucoup ont été perdus ou carrément jétés, faute d'espace. Et il demeure impossible pour le moment de dire combien il en reste. Ces plans ont échappé à ce jour aux pertes et aux destructions systématiques opérées par le ministère, en particulier à cause de la présence de fonctionnaires sensibilisés à l'histoire de l'architecture rurale québécoise. Cela nous a valu leur sauvegarde. Mais il faut désormais mettre cette collection à l'abri des aléas. Une entente entre les Archives nationales du Québec et le ministère devrait permettre de doubler au plus tôt la collection et, par la suite, de l'inventorier afin de mieux la mettre en valeur.

D'autre part, le MAPA publie depuis au moins 1892 de la documentation scientifique et technique variée dont on trouvera un inventaire complet dans le *Répertoire des publications gouvernementales du Québec* préparé par André Beaulieu, Jean-Charles Bonenfant et Jean Hamelin. Le responsable du Bureau de gestion des documents du ministère nous signale qu'il existe une collection complète des publications du MAPA à la bibliothèque même du ministère, au 200, chemin Sainte-Foy, à Québec, à la

Station de recherche de Sainte-Foy, au 2750, rue Dalton et aux bibliothèques des Instituts de technologie agricole de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe.

*2 Les institutions d'enseignement*

L'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fondée en 1859, fut la première institution d'enseignement agricole au Québec. Lors de sa fermeture en 1962 au profit de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière, une partie de ses archives, soit 35 boîtes, fut déposée à la section des archives du collège de l'endroit et peut depuis ce temps être consultée sur rendez-vous. L'archiviste de la maison nous signale qu'il s'agit bien là d'une partie seulement des archives de l'école. L'autre partie — dont on ne possède aucun inventaire — fut confiée au ministère de l'Agriculture de qui relevait l'école, envoyée à Québec et, peu après, détruite. Signalons, en passant, la présence du fonds Jean-Charles Chapais déposé à la section des archives du collège de La Pocatière. Il comprend 40 boîtes de documents, inventoriés en détail, et porte sur la vie agricole québécoise de 1870 à 1913.

La bibliothèque de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière fut démembrée par le ministere de l'Agriculture. À cette occasion, le musée François-Pilote de l'endroit a pu récupérer, in extremis — alors qu'on chargeait les camions pour Québec — de 5 000 à 6 000 volumes et un grand nombre de périodiques agricoles. Si on a perdu trace de ce qui fut envoyé à Québec, les ouvrages demeurés à La Pocatière sont aujourd'hui disponibles pour consultation au musée même et constituent un patrimoine précieux.

On trouve dans la voûte de l'Institut de technologie agricole et alimentaire (ITAA) de Saint-Hyacinthe les archives de l'École de laiterie de l'endroit, fondée en 1892, celles de l'École d'agriculture du même lieu et une partie de la bibliothèque de l'Institut agricole d'Oka fermé en 1962. À vue d'oeil, le bibliothécaire de l'ITAA évalue à 5 000 ou 7 000 le nombre d'ouvrages remisés dans la voûte et ayant fait partie de la bibliothèque de l'Institut agricole d'Oka. Ces archives et ces livres ne sont aucunement inventoriés. Souvent des caisses ou des tiroirs de documents sont disposés çà et là, sans ordre, par terre, dans la pièce. Le bibliothécaire de la maison remarque qu'il s'agit ici d'un fonds de livres et de documents dont l'Institut de technologie ne se sert jamais. « Cela serait sans doute beaucoup plus utile ailleurs qu'ici », souligne-t-il. Quelques fois, au cours d'une année, des chercheurs indépendants demandent d'accéder à la voûte; on leur permet alors d'y travailler sans aucun moyen de contrôle sur les ouvrages et les documents.

Il y a là un patrimoine documentaire précieux qui, à ce jour, a échappé à la destruction. Néanmoins il faut le plus tôt possible le mettre à l'abri des aléas venus d'un désintéressement général. Une entente entre les Archives nationales du Québec et l'Institut de technologie agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe devrait permettre de déménager ce fonds et, par la suite, de l'inventorier avant de mieux le mettre en valeur.

On trouvera également un nombre important de documents ayant trait à l'histoire de l'agriculture quebécoise à la division des archives historiques de nos institutions universitaires d'enseignement. Cette documentation est conservée avec un très grand soin et, souvent, on disposera d'un répertoire numérique détaillé ou d'un inventaire analytique pour y accéder rapidement. L'identification de tous les fonds d'archives se rapportant à l'histoire de l'agriculture québécoise et de la vie agricole en général et détenus par nos institutions universitaires reste à faire. Ce travail révélerait probablement une documentation fort riche. Mentionnons, à titre d'exemple, quelques fonds pertinents déposés au service des archives de l'université de Montréal: ceux de l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, de l'Institut agricole d'Oka, de l'École ménagère provinciale, du Comité des organisations féminines du Canada, le Gaspard-Dauth et la collection Baby.

Il faut enfin signaler les archives du Macdonald College à Sainte-Anne-de-Bellevue qui a très largement contribué à la recherche en agriculture depuis sa fondation en 1905. Il y aurait

sûrement lieu de faire connaître et de diffuser les facilités qu'il offre aux chercheurs.

### *3 Les Archives nationales du Québec*

Le réseau des Archives nationales du Québec (ANQ) comprend neuf centres où sont déposés précisément tous les fonds appartenant aux ANQ. Ces fonds identifiés et décrits dans ce qu'on appelle l'« État général des archives » ou SAPHIR-2 totalisent 100 000 boîtes de documents. Un index permet d'accéder rapidement aux fonds portant essentiellement sur l'agriculture et classés notamment sous la rubrique « Agriculture ». Mais il ne s'agit pas là, bien sûr, d'une énumération de tous les fonds québécois existant sur l'agriculture, mais bien de ce qui est en possession des Archives nationales du Québec.

Pour élargir sa connaissance des fonds d'archives au Québec, les Archives nationales du Québec ont mis sur pied en 1978 le programme appelé « Inventaire national des archives du Québec » ou SAPHIR-3. Ce programme a pour but d'identifier le plus grand nombre possible de fonds d'archives existant au Québec. Il privilégie l'initiative privée et les ANQ s'engagent à fournir un soutien technique. De cette manière, les ANQ ont réussi à ce jour à identifier et répertorier 1 200 dépôts d'archives localisés çà et là. Les individus et les organismes qui participent à ce programme sont divers et, occasionnellement, s'intéressent aux archives touchant l'agriculture. Ainsi en 1980-1981, l'Union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue a reçu une subvention de quelque 3 000 $ pour faire l'inventaire des archives du monde rural et agricole en Abitibi-Témiscamingue. Ce travail a permis à la section régionale de l'UPA d'identifier 31 mètres de documents sur ce sujet.

Présentement, les Archives nationales du Québec travaillent à la conception et à l'élaboration d'un nouveau programme, SAPHIR-4, qui cherchera à faire l'inventaire du plus grand nombre possible de pièces d'archives non textuelles.

À partir des travaux d'identification des fonds d'archives menés à ce jour par les Archives nationales du Québec, il serait possible de préparer un vaste index des fonds d'archives connus dans le domaine agricole. Mais il faudra poursuivre la tâche. Rien ne nous assure pour l'instant que le travail est complet. Bien plus, nos visites sur le terrain laissent croire à certaines omissions. Qu'on pense, par exemple, aux documents contenus dans la voûte de l'Institut de technologie agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe.

D'autre part, on nous signale l'existence d'un travail de Michel Normandin, intitulé *Les sources archivistiques de l'industrie agro-alimentaire québécoise (1880-1980)*, et déposé aux ANQ en avril 1982. L'auteur a demandé à 1 128 institutions commerciales oeuvrant dans le secteur agro-alimentaire en 1981 si elles possédaient un fonds d'archives, combien de pieds linéaires il mesurait, l'année du plus vieux document, le lieu de conservation et si elles bénéficiaient des services d'un archiviste professionnel? Les réponses étant fort inégales, il s'agit ici tout au plus d'un premier travail de sensibilisation auprès de ces organismes. Le véritable répertcire en ce domaine reste à venir.

### *4 Les organismes divers*

Les premiers Cercles des fermières du Québec furent mis sur pied en 1915. Aujourd'hui, on en compte plus de 800 regroupés en 25 fédérations. Selon la présidente du Conseil provincial, les Cercles des fermières ont toujours été libres de disposer à leur guise de leurs propres archives. Dès lors, il est possible que certains d'entre eux aient tout détruit alors que d'autres, comme celui de Plessisville — un des cinq premiers à avoir été fondés — ont conservé intégralement leurs archives. Seul un travail d'enquête mené par les fédérations auprès de leurs cercles membres permettrait de préciser l'étendue des archives des Cercles des fermières du Québec.

---

*Recommandation*

**QUE le ministre des Affaires culturelles fournisse aux Archives nationales du Québec les moyens nécessaires pour inventorier, protéger, diffuser et, au besoin, acquérir les fonds d'archi-**

ves et les documents de nature variée qui importent à la connaissance de l'histoire et du patrimoine agricole et, qu'en premier lieu, il invite les responsables des archives nationales à s'intéresser d'urgence aux fonds signalés dans ce rapport.

## IX Conclusions et recommandations

### *Position de principe*

#### *Notion*

Le patrimoine agricole du Québec comprend l'héritage naturel et culturel de la collectivité dans ses rapports avec le sol cultivable.

Cet héritage inclut toutes les dimensions de la relation de l'homme avec la terre productive, temporelles et spatiales, matérielles autant qu'imaginaires. Historiquement, il tient autant d'un mode de vie que d'un mode de production dominant et il est appelé, dans l'avenir, à représenter une source essentielle à la continuité culturelle et à la survie de la population.

#### *Contexte*

Au cours des dernières années, et davantage encore dans un proche avenir, notre société a été et sera confrontée à des choix importants dans l'aménagement du territoire agricole et dans la recherche d'une production alimentaire efficace et rationnelle. Les politiques qui seront mises de l'avant par les intervenants publics et privés exerceront une influence extrêmement significative.

Pour demeurer supportables, ces choix doivent faire l'objet d'une concertation de tous les intéressés et reposer sur des fondements généraux et une reconnaissance de toutes les valeurs mises en cause. Sans prétendre épuiser la réalité du patrimoine agricole, les réflexions qui suivent peuvent constituer un premier élément positif de la solution et de l'approche globales qui sont requises.

#### Mise en valeur

Le patrimoine agricole constitue en soi une source de richesse culturelle, scientifique et économique dont la mise en valeur n'est aucunement incompatible avec l'activité contemporaine de production.

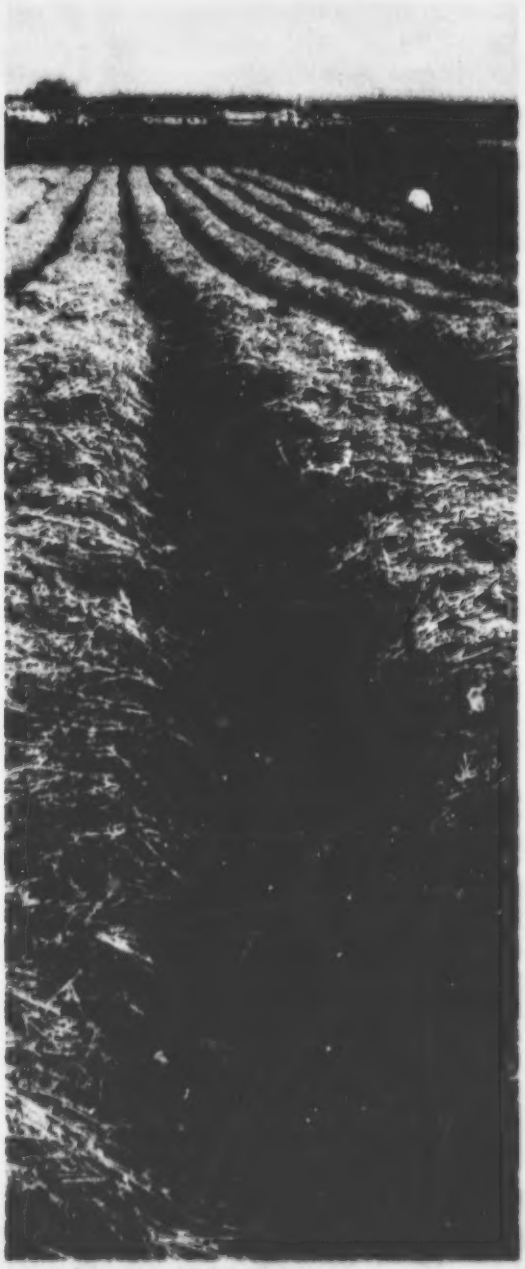

La récolte. (photo Michel Giroux)

Il peut être mis en valeur et conservé, de façon active et intelligente, en tant qu'espace ou paysage humanisé et bâti, en raison aussi des savoirs techniques, des pratiques et des traditions auxquels il a donné naissance. Cette démarche doit être fondée sur le respect de la diversité et de l'authenticité des biens et des valeurs particulières aux lieux et aux régions.

Sur la foi de ces principes et considérant que la société québécoise se doit, à elle-même et à son passé agricole, de respecter et de permettre aux générations futures d'apprécier la richesse de ce patrimoine, nous croyons que sa mise en valeur doit faire l'objet d'une concertation accrue et être davantage favorisée.

C'est pourquoi, nous, participants à cet atelier de travail, associés aux membres de la Commission des biens culturels, recommandons ce qui suit au ministre des Affaires culturelles:

QUE le ministre des Affaires culturelles intervienne auprès de son collègue, le titulaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour que, parallèlement à l'agriculture à grande échelle, une politique intégrée favorise aussi la mise en valeur et la réoccupation des fermes de petites dimensions, celles des limites agro-forestières et celles qui offrent un potentiel important pour les productions dites marginales ou spéciales, étant entendu que la conservation des espaces ruraux du Québec passe d'abord par le souci de revitalisation et de continuité manifesté par les producteurs agricoles eux-mêmes;

QUE le ministre des Affaires culturelles, de concert avec les ministères concernés, avec les sociétés et les pouvoirs régionaux et locaux et avec les producteurs agricoles (M.R.C., municipalités, syndicats agricoles), développe une stratégie de mise en valeur des espaces ruraux du Québec; une telle stratégie pourrait être fondée sur une modulation des interventions passant de la diffusion des données du macro-inventaire (sous forme de cartes, d'atlas régionaux, de brochures, etc.) à l'aide technique pour la confection des schémas directeurs, jusqu'au protocole d'entente ou au classement des paysages les plus significatifs de chaque région culturelle; la gestion et l'administration de telles entités devant être confiées aux résidents eux-mêmes et à leurs représentants régionaux ou locaux;

QUE le ministre des Affaires culturelles mette l'accent au plus tôt sur la sauvegarde du patrimoine bâti de type agricole en adoptant ou en s'inspirant des propositions suivantes:

Pour protéger et mettre en valeur les ensembles agricoles (habitations, dépendances et aménagements) les plus significatifs (exceptionnels et/ou représentatifs) de chacune des régions agricoles du Québec: utiliser les données du macro-inventaire, consulter les pouvoirs locaux et les associations culturelles et conférer sans plus tarder un statut légal adéquat (sites, monuments ou arrondissements) aux éléments retenus;

Pour permettre au plus grand nombre de complexes agricoles traditionnels communs d'évoluer harmonieusement dans le respect de leurs caractéristiques propres et tout en respectant les intérêts vitaux des agriculteurs: mettre sur pied, de concert avec les intervenants régionaux (M.R.C. et producteurs), un programme de diffusion des connaissances et de sensibilisation aux valeurs culturelles des héritages architecturaux, assister les municipalités dans la conception, s'il y a lieu, d'une réglementation particulière, proposer de nouvelles mesures d'incitations fiscales ou de nouveaux programmes d'aides à la conservation d'éléments spécifiques du patrimoine agricole (ex. les granges rondes en Estrie), sensibiliser les agents régionaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en les associant à des missions régionales de sauvegarde;

Pour favoriser des constructions agricoles neuves, plus respectueuses des traditions locales: créer un comité technique interministériel (MAPA-MAC-MIC – producteurs agricoles) qui verra à proposer aux services compétents les paramètres des implantations et des constructions nouvelles intégrant davantage les valeurs

architecturales et paysagères existantes, qui verra, aussi, à développer avec les manufacturiers des formes et des matériaux aussi fonctionnels qu'esthétiques, qui pourrait, enfin, étudier l'opportunité de promouvoir, par voie de concours, une architecture et un génie rural innovants;

De profiter de la révision de la Loi sur les biens culturels pour évaluer et modifier au besoin l'article 49 de cette loi afin de permettre une administration plus souple et plus proche des réalités quotidiennes qui impliquerait la responsabilité directe des résidents des arrondissements ou des sites;

QUE le ministre des Affaires culturelles se dote d'une stratégie d'intervention et d'une politique d'action sur le thème de l'agriculture québécoise, un tel énoncé devant servir dorénavant d'inspiration et de référence aux travaux ethnographiques, archéologiques et muséographiques qu'il entreprend ou favorise;

QUE le ministre des Affaires culturelles reconnaisse et affirme son leadership et favorise la rationalisation des objectifs et des ressources en matière de sauvegarde du patrimoine agricole en associant à sa démarche les groupes et les centres de recherche universitaires ou institutionnels, les autres ministères concernés (MAPA, MEQ, MST) et les musées privés; cet effort de concertation devrait tendre à inscrire et accrocher les recherches théoriques au patrimoine concret existant, à décloisonner les disciplines, à enrichir le contenu et l'interprétation des biens culturels régionaux et nationaux;

QUE, de toute urgence, le ministre des Affaires culturelles intervienne auprès de son collègue le ministre de la Science et de la Technologie pour que ce dernier favorise, en collaboration de certains centres de recherche universitaires et d'associations volontaires, la mise sur pied de programmes prioritaires de cueillette et d'analyse de la culture technique (savoirs, pratiques, usages) liée aux activités agricoles et horticoles anciennes; il existe une somme de connaissances et de données chez certains informateurs et il presse de sauvegarder cet héritage technique;

QUE le ministre des Affaires culturelles incite son collègue le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à prendre davantage en compte les dimensions de continuité et d'héritage en matière de promotion de l'horticulture, d'aménagement des fermes et des villages et d'évolution en général de l'espace rural; qu'à cet effet, il encourage dans ses programmes la cueillette, la diffusion et la mise en valeur des traditions horticoles du Québec;

QUE le ministre des Affaires culturelles élabore et propose une véritable politique de la muséologie et de l'interprétation du patrimoine agricole du Québec qui intègre en un réseau complémentaire sites, monuments, écomusées et musées reflétant l'ampleur et la diversité de cet héritage;

QUE le ministre des Affaires culturelles incite les établissements qui détiennent une partie de l'héritage matériel relié aux pratiques agricoles, à s'unir pour élaborer une collection d'envergure nationale susceptible de servir à une véritable pédagogie des sciences et des techniques, susceptible aussi d'être documentée, enrichie et re-située dans les parcours préindustriels et industriels de notre histoire; qu'il favorise également l'émergence d'une muséologie nouvelle axée autant sur le présent et l'avenir des collectivités que sur leur passé, étant entendu que les problèmes et les défis de la production alimentaire, à l'échelle mondiale, trouvent autant de racines ici et doivent susciter autant d'intérêt que partout ailleurs;

QUE le ministre des Affaires culturelles n'hésite pas à renforcer les sensibilités nouvelles des québécois à l'égard de leur environnement humanisé en leur offrant les moyens de connaître et d'apprécier la richesse de nos traditions:

À cet effet, qu'il donne suite, sans plus tarder, à la recommandation de la commission (82-2995) qui proposait alors de mettre en valeur les richesses horticoles et architecturales inestimables du domaine de Cataraqui (Sillery) sous la

forme d'un centre urbain d'animation, d'interprétation et de conservation du patrimoine horticole du Québec;

QU'il étudie également, avec ses collègues concernés, l'hypothèse d'aménager le domaine de Pointe-au-Platon (Manoir Joly de Lotbinière) en un centre dynamique d'interprétation du patrimoine agricole Laurentien, les ressources actuellement sous-exploitées (voire en péril) de ce domaine autorisent à lui prédire un rôle absolument rayonnant au centre du territoire. Les nombreuses potentialités de ce domaine (site riverain, paysage, fermes seigneuriales, vergers-musées (la noiseraie la plus septentrionale d'Amérique), jardins, voies paysagères, étangs, manoir, dépendances, forêt domaniale) et les ressources des environs (moulins, village, église, etc.) pourraient enfin servir et être animées à un coût fort raisonnable, au grand bénéfice de toute la population du coeur du Québec, un tel centre constituant aussi, à lui seul, une attraction majeure sur le circuit Rive-Sud Montréal-Québec;

QUE dans ses politiques régionales, le ministre des Affaires culturelles facilite et favorise les initiatives visant à intégrer dans l'animation du patrimoine régional les éléments du patrimoine agricole et horticole;

QUE le ministre des Affaires culturelles insiste auprès de ses collègues le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre de l'Environnement, pour que le Gouvernement du Québec se donne une politique globale de recherche, d'inventaire et de conservation active de son patrimoine végétal sauvage et cultivé;

qu'il s'intéresse aux travaux et aux recommandations du conseil des productions végétales du Québec et qu'il s'assure qu'une suite favorable leur soit donnée;

qu'il demande à son collègue, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de mettre sur pied au plus tôt un programme intégré de relance de la culture des fruits traditionnels (pruniers, cerisiers, pommetiers, pommiers, etc.), étant donné qu'il s'agit de variétés souvent rustiques et bien adaptées à notre climat et, qu'à cet effet, il fournisse aux producteurs professionnels et aux jardiniers amateurs toute l'aide technique et scientifique nécessaire pour assurer la permanence, les débouchés et la viabilité de ces productions;

QUE le ministre des Affaires culturelles s'efforce de convaincre son collègue le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'intérêt et de l'urgence d'assurer avec constance la conservation et l'évolution des races animales (cheval et bovin canadiens) développées au Québec, étant entendu que leurs valeurs intrinsèques peuvent encore être appréciées diversement et contribuer de façon originale à notre production agricole;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'efforce aussi, de concert avec les éleveurs, les usagers et l'industrie, d'innover en matière de produits ou d'usages qui mettront à contribution les caractères particuliers des races animales autochtones;

QUE le ministère de l'Agriculture et celui de la Science et de la Technologie unissent leurs efforts pour adjoindre au Centre d'insémination artificielle du Québec à Saint-Hyacinthe un nouveau centre de recherche sur le patrimoine génétique animal, centre dont le mandat pourrait être l'inventaire, la conservation et le développement du matériel génétique vivant (bovin, chevalin, avicole);

QUE le ministre des Affaires culturelles fournisse aux Archives nationales du Québec les moyens nécessaires pour inventorier, protéger, diffuser et, au besoin, acquérir les fonds d'archives et les documents de nature variée qui importent à la connaissance de l'histoire et du patrimoine agricole et, qu'en premier lieu, il invite les responsables des archives nationales à s'intéresser d'urgence aux fonds signalés dans ce rapport.

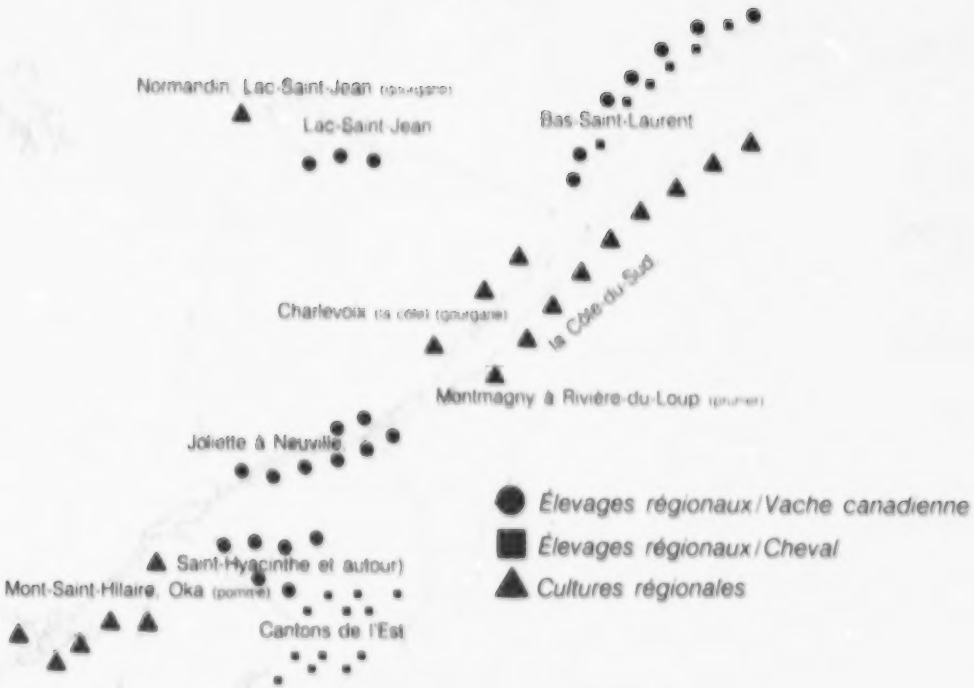
Normandin, Lac-Saint-Jean (pomme)
Lac-Saint-Jean
Bas-Saint-Laurent
Charlevoix (la côte) (groseille)
la Côte-du-Sud
Montmagny à Rivière-du-Loup (prune)
Joliette à Neuville
Saint-Hyacinthe et autour)
Mont-Saint-Hilaire, Oka (pomme)
Cantons de l'Est
Élevages régionaux/Vache canadienne
Élevages régionaux/Cheval
Cultures régionales

**Le patrimoine agricole et horticole**
Interprétation et conservation

**Le patrimoine agricole et horticole**
Interprétation et conservation

## Annexe I

### *Notes et références*

1. PRUD'HOMME, Chantal et ROBERT, Marie-Claude, « Le milieu rural: un milieu en changement », *Archi-Pays*, III, 2, (1979), p. 2.

2. FORTIER, Marie-José, PRUD'HOMME, Chantal, ROBERT, Marie-Claude, « Réflexions à trois voix », *Archi-Pays*, III, 1 (1979), p. 1.

3. PESSIS-PASTERNAK, Guita, « Georges Duby ou les rêves du passé », *Le Monde*, 24 mai 1981.

4. On trouvera un résumé d'une partie de cette étude dans l'article de Jean RAVENEAU: « Analyse morphologique, classification et protection des paysages: le cas de Charlevoix », *Cahiers de géographie de Québec*, 21 (sept.-déc.1977), pp. 135-136. Également Luc BUREAU: « Des paysages, des idées et des hommes: le projet collectif de Charleboix », ibid., pp. 187-220.

5. SAVARD, Gilles, « Faire apparaître 100 000 petites fermes au Québec », *La terre de chez-nous*, 6 oct. 1983, p. 2.

6. Études de l'influence des facteurs écologiques (climat, plantes, géologie, évolution sociale) sur les matériaux meubles non consolidés, superficiels dans la nature.

7. MAPA, *Document de consultation sur la protection du territoire agricole québécois*, (1978).

8. NOWLAND, J.L., *The agricultural productivity of the soils of Ontario and Quebec*, (1975).

9. Ensemble des individus possédant exactement le même génotype.

10. Variété de plante cultivée.

## Annexe II

### *Liste des personnes consultées*

Jules ARCHAMBAULT,
agronome, MAPA

André AUCLAIR,
producteur agricole, Saint-Elzéar de Témiscouata

Bernard AUDET,
ethno-historien

Monique BARRIAULT,
archéologue, MAC

Marc BEAUDOIN,
Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Pierre BEAUREGARD,
analyste en procédés administratifs, MAPA

Léandre BERNARD,
technicien agricole, MAPA

Jean-Guy BERNIER,
Société des éleveurs de bovins canadiens

Jean BLAIS,
Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal

Roland BOISVERT,
agronome, ITA de La Pocatière

Léonel BOMBARDIER,
MAPA

André BOUCHARD,
botaniste, Jardin botanique de Montréal

Jacques BOURASSA,
courtier d'assurances, Les Prévoyants du Canada

Rémi BOURGOIN,
producteur agricole, Syndicat des éleveurs de chevaux canadiens du Bas-Saint-Laurent

Carl CHARBONNEAU,
MEQ

Denys CHOUINARD,
archiviste, université de Montréal

Jean-Marc CORRIVEAU,
producteur agricole, Saint-Vallier de Bellechasse

Jean DAVID,
agronome, faculté d'agriculture, université McGill

Fernand DAVISSE,
agronome, Agriculture Canada

Jean Maurice DEMERS,
archiviste, ANQ

Marcel DESROCHERS,
producteur agricoie, Sainte-Croix de Lotbinière

Raynald DRAPEAU,
agronome, Agriculture Canada

Maurice DUMONT,
agronome, École d'agriculture de Sainte-Croix de Lotbinière

Jean-Claude DUPONT,
ethnologue, CELAT

Malcolm FRASER,
Cookshire

Andrew FREVE,
agronome, Agriculture Canada

Paul GAGNÉ,
commerçant, Québec

Benoît GAUTHIER,
biologiste, Conseil consultatif de l'environnement

Jean-Guy GÉLINAS,
agronome, MAPA

Bernard GENEST,
ethnologue, MAC

Jean GENEST,
agronome, MAPA

Roland GILBERT,
agronome, MAPA

Raymond GRANGER,
agronome, Agriculture Canada

Donald GUAY,
historien, MAPA

Julien GUAY,
Office du crédit agricole du Québec

Lise HOULE,
AFEAS

Jean-Paul JETTE,
bibliothécaire, ITAA de Saint-Hyacinthe

Robert JOHNSTON,
Ploughmen's Association
Lionel LACHANCE,
agronome, MAPA
Gisèle LALONDE,
Fédération des sociétés d'horticulture du Québec
Michel LAREAU,
agronome, Agriculture Canada
Pierre LAVIGNE,
agronome, MAPA
Paul-André LECLERC,
Musée François-Pilote, La Pocatière
Marcel LÉTOURNEAU,
agronome, ITA de La Pocatière
Roland LOISELLE,
phytogénéticien, Bureau des ressources phytogénétiques du Canada
Laval LORD,
agronome, ITA de La Pocatière
Angus F. MACKENZIE,
agronome, faculté d'agriculture, université McGill
Jean-Charles MAGNAN,
agronome
Marcel MAILLOUX,
agronome, Station québécoise de protection des vergers
Roger MARINIER,
retraité, Oka
Yvon MARTEL,
agronome, Agriculture Canada
Jacques MATHIEU,
historien, université Laval
Jocelyne MATHIEU,
ethnologue, CELAT
Pierre MAYRAND,
conseiller en muséologie communautaire, UQAM
Claude MICHAUD,
architecte, MAC
Gérard MILLETTE,
agronome, faculté d'agriculture, université McGill
Robert MILLETTE,
bibliothécaire, ITAA de Saint-Hyacinthe
Pierre MORISSET,
biologiste, université Laval
Claire MOUSSEAU,
archéologue, MAC
Marcel MOUSSETTE,
archéologue, CELAT
Pierre NADON,
archéologue
Michel PAQUIN,
historien, Dictionnaire biographique du Canada, université Laval
Pierrette PARÉ-WALSH,
journaliste, Revue des fermières
Gwen PARKER,
Women's Institute
Arthur PELLETIER,
agronome, Agriculture Canada
Clément PLANTE,
agronome, MAPA
Gérard-E. PROVENCHER,
agronome, faculté des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation, université Laval
Éric REY-LESCURE,
ingénieur forestier, Laboratoire de recherches forestières des Laurentides
Albert RIOUX,
agronome
Michel ROBERGE,
archiviste, ANQ
André ROBICHAUD,
administrateur, MAPA
Paul ROBITAILLE,
agronome, École d'agriculture de Sainte-Croix de Lotbinière
Camille ROUSSEAU,
biologiste-agronome, Conseil consultatif de l'environnement
Gilles ROUSSELLE,
agronome, Agriculture Canada
Zaché ROY,
agronome, MAPA
Claude-André SAINT-PIERRE,
agronome, faculté des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation, université Laval

Normand SÉGUIN,
historien, UQTR

Réal SOREL,
producteur agricole, Société des éleveurs de chevaux canadiens

Yvan SOUCY,
agronome, MAPA

Marie TREMBLAY,
Fédération des Cercles des fermières du Québec

Joseph-O. VANDAL,
agronome

André VÉZINA,
agronome, ITA de La Pocatière.

## Annexe III

### *Bibliographie*

Le lecteur trouvera ci-après la liste des entrevues particulièrement utiles de même que la bibliographie qui ont permis la rédaction de chacun des chapitres.

#### *1 L'importance de la vie agricole québécoise*

BARRE, Georges et GIROUARD, Laurent, « Les Iroquoiens: premiers agriculteurs », dans Images de la préhistoire, *Recherches amérindiennes du Québec*, VII, 1-2 (1978), pp. 43-54.

DUFEBVRE, Bernard, « John Lambert veut savoir et comprendre », *Concorde* (Québec), V, 5 (mai 1954), p. 11.

DUMAIS, Mario, « Structure économique de l'agriculture et espace rural au Québec », texte d'une communication présentée au colloque « L'utilisation de l'espace rural au Québec » organisé par le Bureau de l'extension de la faculté des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'université Laval, les 26 et 27 octobre 1981. Document polycopié disponible au Bureau de l'extension de l'université Laval, 1981, pp. 27-39.

FILION, Gérard, « L'agriculture », *Notre milieu*, Fides, Montréal, 1942, p. 141. Dans la collection « Études sur notre milieu » dirigée par Esdras Minville.

FRÉGAULT, Guy et TRUDEL, Marcel, *Histoire du Canada par les textes*, Fides, Montréal, 1 (1963), p. 75.

HAMELIN, Jean, dir., *Histoire du Québec*, France-Amérique, 1977.

HAMELIN, Jean et PROVENCHER, Jean, *Brève histoire du Québec*, Boréal Express, Montréal, 1981, pp. 110 s.

WAMPACH, Jean-Pierre, « Laquelle des agricultures québécoises est en danger? », *Le Devoir*, 4 févr. 1983.

#### *2 Le patrimoine agricole paysager*

Entrevues particulièrement utiles: MICHAUD, Claude, REY-LESCURE, Éric.

BUREAU, Luc, « Des paysages, des idées et des hommes: le projet collectif de Charlevoix », *Cahiers de géographie de Québec* (Québec), 21, (1977), pp. 187-219.

BUREAU, Luc, « La campagne des concepteurs, des usagers et des censeurs », texte d'une communication présentée au colloque « L'utilisation de l'espace rural au Québec » organisé par le Bureau de l'extension et la faculté des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'université Laval, les 26 et 27 octobre 1981. Document polycopié disponible au Bureau de l'extension de l'université Laval, 1981, pp. 27-39.

CHASSAGNE, Marie-Elisabeth, « Économie rurale et gestion décentralisée du territoire », *Aménagement et nature* (Paris), supplément au numéro 64 (1981). Il s'agit du texte d'une communication présentée aux journées d'études d'*Aménagement et nature*, tenues du 22 au 24 octobre 1981 sous le thème « Qualité de vie, conditions nouvelles, décentralisation de l'espace rural ».

Conseil de l'Europe, *Orientations pour l'aménagement des espaces ruraux en Europe*, rapport de conférence présenté par les délégations belge et allemande à la conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire, tenue à Vienne du 5 au 7 octobre 1978, Strasbourg, 1978, 37 p.

FORTIER, Marie-José, PRUD'HOMME, Chantal et ROBERT, Marie-Claude, « Réflexions à trois voix », *Archi-Pays* (Montréal), III, 1 (1979), pp. 1-3.

Groupe PAISAGE, *Inventaire et analyse des sites et arrondissements culturels de Charlevoix*, 1976, inédit. Il s'agit d'une recherche subventionnée par la Direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles. Le dossier comprend huit documents, soit 1) Les morphologies de Charlevoix, par Jean Raveneau; 2) Éléments d'une ethnographie de charlevoix, par Jean Du Berger, Yvan Fortier et Robert Bouthillier; 3) Le paysage architectural de Charlevoix, par Luc Noppen et Raymond Gauthier; 4) Rôle des facteurs culturels dans la perception des paysages, par Luc Bureau; 5) Charlevoix et les arts figuratifs, par Raymond Vézina; 6) Les gorges de la haute rivière Malbaie, par Roch Allen et Guy Le Rouzès; 7) Dossier cartographie de Charlevoix, sous la direction de Jean Raveneau; 8) Rapport-synthèse et recommandations, par Luc Bureau et Jean Raveneau.

*Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage*, François Dagognet, dir., Champ Vallon, coll. Milieux, 1982, 239 p., Actes du colloque de Lyon.

NOTTEGHEM, P., « Patrimoine culturel vivant et patrimoine naturel », *Écomusée informations*, janv.-juin 1981, p. 1. Journal de l'économusée français Le Creusot.

PESSIS-PASTERNAK, Guita, « Georges Duby ou les rêves du passé », *Le Monde* (Paris), 24 mai 1981.

PRUD'HOMME, Chantal et ROBERT, Marie-Claude, « Le milieu rural: un milieu en changement », *Archi-Pays* (Montréal), III, 2 (1979), pp. 1 s.

RAFFESTIN, Claude, « Paysage et territorialité », *Cahiers de géographie de Québec* (Québec), 21 (1977), pp. 123-124.

RAVENEAU, Jean, « Analyse morphologique, classification et protection des paysages: le cas de Charlevoix », *Cahiers de géographie de Québec* (Québec), 21 (1977), pp. 135-186.

ROBERT, Marie-Claude et PRUD'HOMME, Chantal, « Le milieu rural: un milieu à planifier », *Archi-Pays* (Montréal), III, 3 (1979), pp. 1 s.

### *3 Le patrimoine agricole foncier*

Entrevues particulièrement utiles: MACKENZIE, Angus F., MAGNAN, Jean-Charles, MAYRAND, Pierre et RIOUX, Albert.

GAUDREAU, Richard, « La loi 90 », *Archi-Pays* (Montréal), III, 2 (1979), pp. 4-7.

MAPA, *Document de consultation sur la protection du territoire agricole Québécois*, Québec, 1978, 52 p.

MILLETTE, Gérard, « Agriculture intensive et détérioration des sols », texte d'une communi-

cation présentée au colloque « L'utilisation de l'espace rural au Québec » organisé par le Bureau de l'extension et la faculté des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'université Laval, les 26 et 27 octobre 1981. Document polycopié disponible au Bureau de l'extension de l'université Laval, 1981, pp. 56-67.

NOWLAND, John L., *The agricultural productivity of the soils of Ontario and Quebec*, Canada Department of Agriculture Ottawa, monograph no. 13, 1975, 19 p.

J.A. SHIELDS & J.L. NOWLAND, « Additional land for crop production: Canada, 30th annuel meeting for the Soil Conservation Society of America », *Proceedings*, 1975, pp. 45-60.

### *4 Le patrimoine agricole bâti*

Entrevues particulièrement utiles: AUDET, Bernard, BERNARD, Léandre, BOURASSA, Jacques, DESROCHERS, Marcel, GAGNÉ, Paul, GENEST, Jean, MAGNAN, Jean-Charles et MICHAUD, Claude.

ARNAUD, Françoise et FABRE, Xavier, « Réutilisation des bâtiments anciens », *Aménagement et nature* (Paris), 59 (1980), pp. 15-18.

BONNIN, Philippe, « Processus de transformation intérieure de la maison », *Pour* (Paris), 70 (1980), pp. 17-24.

CHAIX, Michel, « Objectifs du VII[e] Plan et moyens impartis aux opérations-villages », *Monuments historiques* (Paris), 106 (1979), p. 63.

COLIN-GOGUEL, Florence, « Opérations-villages », *Habitat et vie sociale* (Paris), 18 (1977), pp. 28-34.

COLIN-GOGUEL, Florence, « Typologies du bâti en milieu rural », *Monuments historiques* (Paris), 106 (1979), pp. 64-69.

Commission interministérielle de l'opération-villages, « Perspectives de l'opération », *Monuments historiques* (Paris), 106 (1979), pp. 60-62.

Conseil de l'Europe, *Le patrimoine architectural rural*, 31[e] session de l'assemblée parlementaire, doc. 4421, Strasbourg, 1979, 28 p.

CONTENAY, Florence, « Les C.A.U.E. (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et les constructions neuves en milieu rural », *Monuments historiques* (Paris), 106 (1979), pp. 76-79.

KOVACSHAZY, Christine, « Agriculture et patrimoine », *Aménagement et nature* (Paris), 58 (1980), pp. 6-8.

KOVACSHAZY, Christine, « La genèse de l'opération-villages », *Monuments historiques* (Paris), 106 (1979), pp. 16s.

LE DREN, Joseph, « Bâtir 'paysan', 'architecte' ou 'sauvage'? », *Pour* (Paris), 70 (1980), pp. 58-61.

PISANI, Edgar, « Réflexions et prospective », *Pour* (Paris), 70 (1980), pp. 87-91. Entretien avec Rolande Dupont et François Mornet.

THIELLET, Jean, « Vivre en milieu rural; une politique culturelle », *Monuments historiques* (Paris), 106 (1979), pp. 12-15.

### *5 Le patrimoine des savoirs, des techniques et des usages agricoles.*

Entrevues particulièrement utiles: BARRIAULT, Monique, BLAIS, Jean, BOISVERT, Roland, BOUCHARD, André, GRANGER, Raymond, LALONDE, Gisèle, LORD, Laval, MARINIER, Roger, MATHIEU, Jacques, MOUSSEAU, Claire, MOUSSETTE, Marcel, NADON, Pierre, ROY, Zaché.

BERNARD, Henri, BOURQUE, Pierre, LANDRY, Jean, OEHMICHEN, Friedrich et ROY, Louis-Philippe, *Arbres et arbustes ornementaux pour le Québec*, 1978. Rapport de recherche disponible pour consultation au Conseil des productions végétales du Québec.

JABS, Carolyn, « Serving up those old-time flavors », *Historic preservation*, nov.-déc. 1982, pp. 45-49.

MAPA, *Concours « Villes, villages et campagnes fleuris du Québec 1982 »*, Critères de jugement, 1982, inédit, 3 p.

MAPA, *Conseils pour embellir les abords de vos demeures*, Québec, s.d., 16 p.

MAPA, *Règlements généraux. Concours « Villes, villages et campagnes fleuris » et « Maisons fleuries » du Québec 1982*, Québec, 1982, 6 p.

PICARD, François, « Après les Floralies », *Québec Science* (Sillery), mai 1980, pp. 36-41.

RIVIÈRE, Georges-Henri, « Le Patrimoine rural dans la France d'hier et d'aujourd'hui », *Aménagement et nature* (Paris), 58 (1980), pp. 1-5. Entretien avec Roland Bechmann.

### *6 Le patrimoine agricole génétique*

Entrevues particulièrement utiles: ARCHAMBAULT, Jules, AUCLAIR, André, BERNIER, Jean-Guy, BOISVERT, Roland, BOURGOIN, Rémi, DAVISSE, Fernand, DRAPEAU, Raynald, GÉLINAS, Jean-Guy, GENEST, Jean, GRANGER, Raymond, LAREAU, Michel, LOISELLE, Roland, MAILLOUX, Marcel, PLANTE, Clément, ROUSSELLE, Gilles, SAINT-PIERRE, Claude-André, SOREL, Réal, VANDAL, Joseph-O.

ALPERT, Yolande, « Le progrès de la protection des plantes; quand la lutte contre les parasites et maladies devient raisonnée », *Le Monde* (Paris), 26 mai 1982.

BEATTIE, Gladys Mackay, « The « Canadian horse » is our very own », *Canadian Geographic*, oct.-nov. 1982, pp. 34-39.

BILLAULT, Gabriel, *La culture des légumes*, Institut agricole d'Oka, La Trappe, 1942, 424 p.

Comité d'étude de la Société des éleveurs de bovins canadiens, *Projet de développement de la race bovine canadienne à la Station de recherches agricoles de Deschambault*, Mémoire présenté au Conseil des productions animales du Québec, 1979, inédit, 33 p.

DORST, Jean, « Indispensables animaux », *Le Monde* (Paris), 21 sept. 1980.

DUHAMEL, Alain, « Le cheval canadien », *Le Devoir* (Montréal), 2 oct. 1978.

FLEURY, Jean-Marc, « Les céréales s'appauvrissent », *Québec Science* (Sillery), févr. 1980, pp. 36-41.

GÉLINAS, Jean-Guy, « La crise de l'énergie et le cheval », Service des productions animales (MAPA), *Bulletin mensuel*, janv.-févr. 1981, pp. 2-8.

GÉLINAS, Jean-Guy et BOURQUE, Jules « Les chevaux, l'État et l'entreprise privée », Service des productions animales (MAPA), *Bulletin mensuel*, juin 1981, pp. 5-14.

GRALL, Jacques, « L'animal au secours de l'homme », *Le Monde* (Paris), 10 févr. 1980.

GRALL, Jacques, « Des personnalités scientifiques lancent un appel pour la création d'un conservatoire des espèces végétales et animales », *Le Monde* (Paris), 26 juill. 1979.

International Board for Plant Genetic Resources, *Annual report*, Rome, 1979, 1980, 1981, 1982.

JABS, Carolyn, « Serving up those old-time flavors », *Historic Preservation*, nov.-déc. 1982, pp. 45-49.

L'HEUREUX, Jean-Charles, « Crin blanc aux haras d'Uzès », *Le Monde* (Paris), 10 juin 1982.

LOISELLE, Roland, « The Canadian plant gene resources program », texte polycopié d'une conférence prononcée le 7 janvier 1981 à la rencontre annuelle de l'AAAS tenue à Toronto sur le thème « Gene resource conservation in agriculture and forestry: policies and strategies », 14 p.

NOTTEGHEM, P., « Patrimoine culturel vivant et patrimoine naturel », *Écomusée informations*, janv.-juin 1981, p. 1. Journal de l'écomusée français Le Creusot.

REBEYROL, Yvonne, « Jean Dorst: six urgences pour les biologistes », *Le Monde* (Paris), 14 oct. 1979.

RENDU, Marc-Ambroise, « La nature en grande pitié », *Le Monde* (Paris), 21-22 avril 1982.

RONY, Dominique D., FAHMY, Mohamed H. & HOLTMANN, Wilfried B., « Growth, production and reproduction characteristics of the Canadian breed of cattle and its first cross and backcross with the Brown Swiss I. body weights and dimensions », *Can. J. Anim. Sci.*, 61 (1981), pp. 853-860

SEROUSSI, Sophie, « Des réserves pour les plantes », *Le Monde* (Paris), 24 févr. 1980.

THÉRIAULT, Jacques, *Plaidoyer pour le développement de fermes à dimension humaine*, en collaboration de Jean-Guy Gélinas, Québec, inédit, 1980, 31 p.

TOUPIN, Gustave, « La production animale », *L'agriculture*, Fides, Montréal, 1944, pp. 193-225. Dans la collection « Études sur notre milieu » dirigée par Esdras Minville.

WOERLY, Frantz, « Des banques génétiques des espèces animales », *Le Monde* (Paris), 24 oct. 1982.

*Bulletin RPC*. Bulletin d'information bi-annuel du Bureau des ressources phytogénétiques du Canada, Ottawa. Quatorze numéros parus depuis avril 1976.

*Entre-nous*. Bulletin d'information de la Société des éleveurs de bovins canadiens. Paru quatre fois l'an depuis 1980.

« Dans la région, un noyau très fort d'éleveurs de chevaux canadiens », *Le Saint-Laurent Écho* (Rivière-du-Loup), 21 avril 1982.

### *7 Le patrimoine agricole documentaire*

Entrevues particulièrement utiles: BEAUREGARD, Pierre, BERNARD, Léandre, BOMBARDIER, Léonel, CHOUINARD, Denys, DEMERS, Jean Maurice, JETTÉ, Jean-Paul, LACHANCE, Lionel, LECLERC, Paul-André, LÉVEILLÉ, Lionel, MILLETTE, Robert, PAQUIN, Michel, TREMBLAY, Marie.

BEAULIEU, André, BONENFANT, Jean-Charles et HAMELIN, Jean, *Répertoire des publications gouvernementales du Québec, 1867-1964*, (1968), pp. 87-189.

BEAULIEU, André, HAMELIN, Jean et BERNIER, Gaston, *Répertoire des publications gouvernementales du Québec, 1965-1968*, (1970), pp. 151-157.

## Annexe IV

### *Mémoire de la Société des éleveurs de chevaux canadiens présenté à la Commission des biens culturels du Québec pour le patrimoine génétique québécois*

Le cheval Canadien... un produit Québécois

Il faut venir au Québec pour voir les plus vieux immeubles et les plus vieilles villes d'Amérique. C'est ici qu'on retrouve les débuts de la colonisation nord-américaine. Les débuts furent pénibles, mais avec énormément de travail dans l'agriculture, le transport, la construction et le commerce, la petite industrie traditionnelle grandissait. Il y eut, en ces temps, des hommes qu'on ne peut effacer de nos mémoires, des colons, des coureurs de bois, des artisans connus dans nos archives, et d'autres qu'on ne connaît que d'après leur héritage retrouvé: pièces, meubles, outils, oeuvres, constructions anciennes qui sont pour nous les traces de nos origines.

Mais l'on ne doit pas oublier qu'il y eut des bêtes au service de nos aïeux qui firent leur tâche honnêtement et qui ont beaucoup de mérites dans l'établissement du pays. Que ce soient les porcs, les volailles, les moutons, les bovins ou les chevaux, ils y ont tous contribué. Les chevaux et bovins canadiens, qui ont fourni leurs muscles pour les durs travaux d'autrefois, tant pour l'agriculture que pour les transports et les charrois, se retrouvent encore aujourd'hui dans leur forme originale presque inchangée. Ils sont les héritiers muets de ce règne. Il est temps que nous, Québécois, soyons fiers de nos races animales et de nos espèces végétales, au même titre que de nos autres biens culturels tels les monuments, les vieux immeubles, les musées, etc.

C'est avec joie et fierté que nous venons présenter la race chevaline canadienne au sein de la Commission des biens culturels du Québec. Nous ne pouvons vous cacher que l'on attend beaucoup à ce sujet, puisque c'est la première fois qu'un autre ministère gouvernemental s'intéresse à des secteurs qui étaient jusqu'à présent considérés agricoles, sans distinction particulière ou presque.

Sans ces quelques hommes qui ont eu à coeur de conserver le « petit cheval de fer », nous n'aurions aujourd'hui que quelques images ou tableaux pour nous donner l'idée de « comment étaient les chevaux de nos pères ». Car, trop souvent, on se désintéresse des réalisations de chez-nous pour céder à l'attrait de l'exotisme et on se contente, au lieu d'améliorer ou de continuer avec notre produit, de chercher ailleurs une nouveauté souvent mal adaptée à nos besoins et coutumes. C'est ainsi que disparurent plusieurs bons produits d'ici et qu'on a failli perdre ce qu'il nous reste encore, le tout au profit d'intérêts étrangers.

Encore aujourd'hui, nous ne pouvons pas garantir la survie du cheval canadien malgré la grande amélioration du cheptel de ces dernières années. Il faut que tous nos bons sujets se reproduisent, en particulier ceux de grande qualité, et cela pour un bon nombre d'années, afin de poursuivre la variation dans nos bonnes lignées et l'amélioration quant au type et la conformation, sans toutefois accorder trop d'importance à la couleur. Il nous faut cesser immédiatement cette espèce de discrimination quant à la couleur de la robe chez nos chevaux canadiens, et mettre en pratique le vieil adage « Il est de tout poil, bon cheval ». Ceci est d'autant plus vrai que nous n'avons pas tellement de lignée et de population, et au lieu de sélectionner la couleur des sujets, il vaut mieux sélectionner la qualité et la performance des reproducteurs à transmettre les particularités de la race chevaline canadienne. Le meilleur exemple à ne pas suivre est celui de la race chevaline frisonne de Hollande. On s'est efforcé de faire une race à la robe entièrement noire et homozigotte[1] et on en est venu à deux lignées apparentées et à seulement une trentaine de sujets. On a obtenu le critère recherché, mais à quel prix? Cette belle race chevaline d'autrefois, reconnue pour sa vigueur et d'autres grandes qualités, souffre encore aujourd'hui de

1 C'est-à-dire qui transmet infailliblement la couleur

cette erreur : on a misé sur l'apparence de la robe et négligé la sélection des qualités à conserver.

Il faut aussi redonner à notre cheval canadien une certaine valeur nationale et utilitaire, comme le font les races étrangères : les lippizans d'Autriche à l'école de Vienne, les shires d'Angleterre dans les brasseries de Londres, la race suédoise de trait dans leurs boisés, etc. Un emploi national pourrait lui revenir de plein droit : celui des « chevaux de calèches » à Québec, Montréal ou dans d'autres villes historiques. Ce pourrait être un point de fierté pour nous, Québécois, si l'on pouvait restructurer l'industrie des calèches pour touristes au lieu de ridiculiser ces pauvres chevaux bâtards, amaigris, souvent mal vus par les visiteurs, et portant une couche aux fesses. Un retour à l'utilisation uniquement de chevaux canadiens sur les calèches serait un excellent débouché pour les bons chevaux canadiens castrés et ferait une retouche esthétique au décor et lui redonnerait l'aspect authentique d'une certaine époque. Un nouvel attrait touristique !

Le cheval canadien est un bon compagnon de loisir : à la selle, pour la randonnée et la chasse à courre, à l'attelage pour la promenade ou le rallye hippomobile. Il est aussi un compagnon sûr pour les travaux, que ce soit dans les boisés ou sur la ferme, là où il est de plus en plus réutilisé à cause de son physique résistant, de sa grande versatilité et de ses dispositions naturelles excellentes.

Depuis la vente du haras de La Gorgendière à la Station de recherche agricole de Deschambault, ainsi que de l'avènement du Programme d'amélioration de la race chevaline canadienne du ministère de l'Agriculture du Québec, l'élevage s'intensifie et de nouveaux bons éleveurs apparaissent chaque année. Mais la demande extérieure du pays est toujours assez forte pour que nous risquions en peu de temps de voir décimer notre cheptel. C'est pourquoi, il faut être sûr de la continuité du Programme d'amélioration de la race chevaline canadienne déjà existant. Il revient au ministère des Affaires culturelles du Québec d'assurer une part importante au développement d'un esprit de fierté pour nos produits d'ici afin que les premiers consommateurs intéressés soient nos citoyens québécois. Ainsi, un programme promotionnel du cheval canadien en tant que bien culturel encouragerait chez-nous la banque d'éleveurs sérieux de la race chevaline canadienne.

Ce qui amène à penser qu'il pourrait y avoir une rencontre des éleveurs et des différents ministères concernés, soit celui de l'Agriculture du Québec pour développer l'élevage, celui des Affaires culturelles du Québec pour la promotion de notre race nationale et sa protection en tant que bien culturel, celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec afin de restructurer l'industrie des calèches, les fermes de randonnées équestres, les bases de plein air, etc. Cette rencontre aurait pour but la concertation et l'orchestration d'un programme qui mettrait de l'avant l'élevage et le développement des différents débouchés pour notre race chevaline. Suite à cela, il pourrait y avoir des cours sur l'attelage et la conduite hippomobile des calèches et des voitures de rallye et la formation d'un haras national d'élevage et de dressage afin de maintenir un troupeau d'élites éprouvés. Une aide gouvernementale pourrait être accordée à la mise sur pied d'activités populaires pour l'utilisation du cheval canadien pour le loisir, et à des travaux dans les boisés et sur les fermes où les chevaux canadiens sont utilisés comme traction animale de préférence à la traction mécanique. Ce dernier point favoriserait même la création d'emplois sans augmenter le coût du bois rendu au chemin d'accès des camions, tout en préservant la forêt des effets de la pollution des grandes machines forestières.

C'est avec cette même volonté que nous voulons solliciter, pour les bovins canadiens et les autres variétés animales et végétales de chez-nous, un appui sincère et une défense intéressée.

André Auclair
Éleveur de chevaux canadiens
Vice-président du Syndicat d'élevage de chevaux canadiens du Bas-Saint-Laurent,
Affilié à la Société d'éleveurs de chevaux canadiens.

Cette étude porte sur le patrimoine agricole québécois. Elle tente d'identifier toute son envergure, autant sur le plan fondamental qu'est l'espace rural agricole que dans ses biens, ses pratiques, ses techniques. Ce patrimoine est très diversifié; il est à la fois un ensemble de lieux et de biens matériels et une somme de valeurs exprimées par ces lieux et ces biens.

Après avoir démontré l'importance de la vie agricole québécoise, l'étude développe spécialement les sujets suivants: le paysage, le foncier, le bâti, les savoirs, les techniques et outillages, le patrimoine agricole génétique et le patrimoine agricole documentaire.

Commission des
biens culturelles